

# ALBERTVILLE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Objet	Approbation
Révision du POS valant élaboration du PLU	1er juillet 2013
Révision allégée n°1 du PLU	17 novembre 2014
Modification simplifiée n°1 du PLU	06 juillet 2015
Modification simplifiée n°2 du PLU	21 septembre 2015
Modification n°1	9 mai 2016
Révision allégée n°2	<b>12 septembre 2016</b>



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## État initial de l'environnement de la commune d'Albertville





298 avenue du club hippique  
13090 Aix-en-Provence  
04 42 20 12 57 – 04 42 20 16 35  
[www.mtda.fr](http://www.mtda.fr)



111 rue du 1<sup>er</sup> mars 1943  
69100 VILLEURBANNE  
04 78 03 18 18 – 04 78 03 71 51  
[agence@mosaique-environnement.com](mailto:agence@mosaique-environnement.com)  
[www.mosaïque-environnement.com](http://www.mosaïque-environnement.com)

## Sommaire

<b>Une situation géographique et un patrimoine paysager exceptionnels.....</b>	<b>1</b>
<i>Localisation et caractéristiques géographiques.....</i>	<i>1</i>
<i>Occupation du sol : une répartition équilibrée.....</i>	<i>2</i>
<i>Les entités géographiques et paysagères majeures d'Albertville.....</i>	<i>6</i>
<i>Les sites inscrits et classés au titre du paysage.....</i>	<i>12</i>
<i>Grille AFOM.....</i>	<i>14</i>
<b>La qualité des milieux dépendante des activités d'Albertville.....</b>	<b>15</b>
<i>Les sols : pédologie - géologie.....</i>	<i>15</i>
<i>Grille AFOM.....</i>	<i>16</i>
<i>La composante aquatique du territoire albertvillois.....</i>	<i>18</i>
<i>Grille AFOM.....</i>	<i>29</i>
<b>Ressources naturelles de grand intérêt patrimonial.....</b>	<b>30</b>
<i>Les espaces naturels existants sur le territoire.....</i>	<i>30</i>
<i>Des milieux naturels riches inventoriés et protégés.....</i>	<i>31</i>
<i>Les corridors biologiques.....</i>	<i>38</i>
<i>L'espace agricole.....</i>	<i>50</i>
<i>Grille AFOM.....</i>	<i>52</i>
<b>Un territoire soumis à des risques naturels et technologiques majeurs.....</b>	<b>53</b>
<i>Les risques naturels à Albertville.....</i>	<i>54</i>
<i>Les risques technologiques à Albertville.....</i>	<i>60</i>
<i>Les autres risques.....</i>	<i>62</i>
<b>Un cadre de vie partagé entre situation exceptionnelle et activités nuisantes.....</b>	<b>64</b>
<i>La qualité de l'air à l'échelle du territoire.....</i>	<i>64</i>
<i>L'ambiance sonore sur le territoire albertvillois.....</i>	<i>74</i>
<i>L'alimentation en eau potable de la commune d'Albertville.....</i>	<i>77</i>
<i>L'assainissement sur la commune d'Albertville.....</i>	<i>80</i>
<i>La gestion des déchets sur Albertville.....</i>	<i>83</i>
<i>Energie et climat.....</i>	<i>64</i>
<i>Patrimoine archéologique et architectural.....</i>	<i>91</i>
<b>Synthèse du diagnostic.....</b>	<b>97</b>
<i>Les atouts et les faiblesses de la commune d'Albertville.....</i>	<i>97</i>
<i>Les 30 enjeux majeurs d'un point de vue environnemental.....</i>	<i>99</i>
<i>Les leviers mobilisables dans le PLU.....</i>	<i>101</i>

## Sommaire des cartes

carte n°1.	Contexte topographique de la commune.....	1
carte n°2.	Positionnement d'Albertville dans les reliefs alentours.....	2
carte n°3.	Occupation des sols de la commune d'Albertville.....	4
carte n°4.	Occupation des sols simplifiée de la commune d'Albertville.....	5
carte n°5.	les unités paysagères.....	7
carte n°6.	Les unités paysagères à l'échelle communale.....	10
carte n°7.	Localisation du site inscrit la Cité de Conflans.....	13
carte n°8.	Contexte géologique.....	15
carte n°9.	Les masses d'eau souterraines sur la commune d'Albertville.....	21
carte n°10.	Réseau hydrographique superficiel et bassins versant sur la commune d'Albertville.....	29
carte n°11.	Les grandes zones végétales de la Savoie.....	30
carte n°12.	Inventaires patrimoniaux et zones de protection sur la commune d'Albertville.....	36
carte n°13.	Les zones humides sur le territoire communal.....	37
carte n°14.	La zone humide de l'Arlandaz.....	37
carte n°15.	Pré trame verte et bleue sur le territoire.....	50
carte n°16.	Aléas sur la commune d'Albertville.....	58
carte n°17.	Risques naturels à Albertville.....	59
carte n°18.	Risques technologiques à Albertville.....	63
carte n°19.	Voies bruyantes sur la commune d'Albertville.....	77
carte n°20.	Collecte des déchets sur Albertville.....	87
carte n°21.	Localisation des sites archéologiques.....	92
carte n°22.	Enjeux de préservation.....	104
carte n°23.	Enjeux de prévention.....	105

## Sommaire des illustrations

Illustration n°1.	Occupation du sol sur la commune d'Albertville.....	2
Illustration n°2.	Schéma d'un réseau écologique.....	48
Illustration n°3.	Répartition 2010 de la Surface Agricole Utilisée sur Albertville.....	51
Illustration n°4.	Données climatiques d'Albertville (Moyenne sur 10 ans).....	64
Illustration n°5.	Données d'irradiation solaire (Sources : Site PVGIS).....	64
Illustration n°6.	Nombre de degrés-jour de chauffage par mois.....	64
Illustration n°7.	Irradiation journalière (WH/m <sup>2</sup> ) à l'inclinaison optimale.....	66
Illustration n°8.	Estimation de la production d'électricité photovoltaïque.....	66

## Sommaire des tableaux

<u>Tableau n°1</u>	<u>Occupation du sol sur la commune d'Albertville.....</u>	<u>3</u>
<u>Tableau n°2</u>	<u>Orientations et recommandations du SDAGE pour le bassin versant de l'Arly.....</u>	<u>19</u>
<u>Tableau n°3</u>	<u>.....Volumes prélevés en 2001 sur la masse d'eau « Alluvions de l'Isère, Combe de Savoie et Grésivaudan + Breda », répartis par usage (données Agence de l'EAU RMC).....</u>	<u>23</u>
<u>Tableau n°4</u>	<u>Volumes prélevés en 2001 répartis par usage (données Agence de l'EAU RMC).....</u>	<u>24</u>
<u>Tableau n°5</u>	<u>Surface Agricole Utilisée (SAU) sur la commune d'Albertville.....</u>	<u>51</u>
<u>Tableau n°6</u>	<u>Qualité de l'air à Albertville entre 2009 et 2011.....</u>	<u>71</u>
<u>Tableau n°7</u>	<u>Exemple de barème de sensibilité lié aux niveaux sonores.....</u>	<u>74</u>
<u>Tableau n°8</u>	<u>Classement des infrastructures au titre de la loi Bruit.....</u>	<u>75</u>
<u>Tableau n°9</u>	<u>.....Infrastructures bruyantes recensées sur la commune d'Albertville, incluant les nouveaux tronçons routiers annexés à l'arrêté préfectoral modificatif (source : DDT Savoie).....</u>	<u>76</u>
<u>Tableau n°10</u>	<u>Origine des ressources utilisées pour l'AEP .....</u>	<u>78</u>
<u>Tableau n°11</u>	<u>bilans besoins/ressources et disponibilités .....</u>	<u>79</u>
<u>Tableau n°12</u>	<u>Volumes produits et importés .....</u>	<u>79</u>
<u>Tableau n°13</u>	<u>Performance de la STEP de Gilly sur Isère.....</u>	<u>81</u>
<u>Tableau n°14</u>	<u>Quantité de déchets recyclables collectés pour la commune d'Albertville en 2010.....</u>	<u>85</u>
<u>Tableau n°15</u>	<u>Traitements appliqués aux déchets envoyés en déchetterie.....</u>	<u>88</u>
<u>Tableau n°16</u>	<u>Différents traitements appliqués aux déchets issus de la collecte sélective.....</u>	<u>89</u>
<u>Tableau n°17</u>	<u>Patrimoine archéologique sur la commune.....</u>	<u>91</u>
<u>Tableau n°18</u>	<u>Patrimoine remarquable sur la commune.....</u>	<u>93</u>
<u>Tableau n°19</u>	<u>Atouts et les faiblesses de la commune d'Albertville.....</u>	<u>97</u>
<u>Tableau n°20</u>	<u>Enjeux environnementaux.....</u>	<u>100</u>

# Une situation géographique et un patrimoine paysager exceptionnels

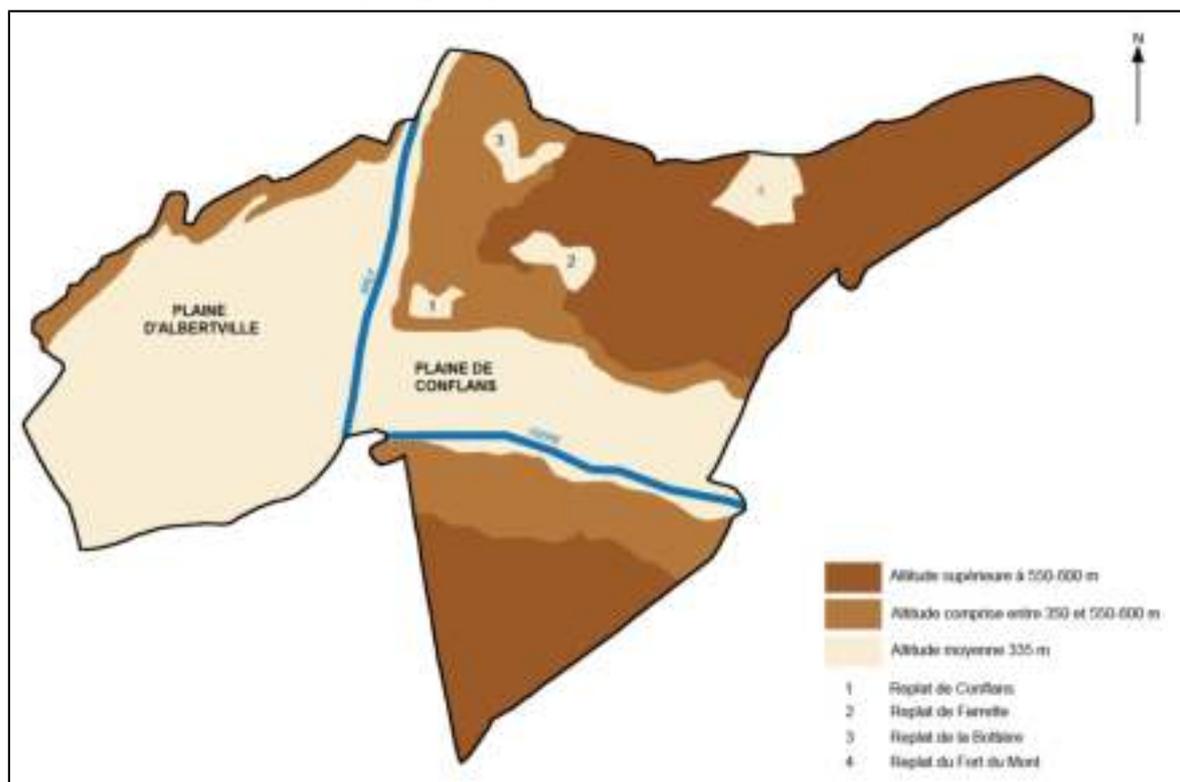
## Localisation et caractéristiques géographiques

La commune d'Albertville est située dans la partie nord du département de la Savoie, à la confluence des rivières de l'Arly et de l'Isère : elle bénéficie ainsi d'une situation géographique privilégiée la situant au carrefour de quatre vallées : la Combe de Savoie, la Tarentaise, le Beaufortain et le Val d'Arly.

Le relief de la commune d'Albertville est largement issu de la phase de retrait des glaciers. Les deux vallées, de l'Isère et de l'Arly, sont d'anciennes auges glaciaires qui ont été recouvertes de limons. L'altitude moyenne de la commune est de 340 m. Albertville est composée majoritairement de deux plaines : la plaine d'Albertville et la Plaine de Conflans, séparées par l'Arly. Elles prennent place au sein de trois massifs alpins : au Sud le massif du Grand Arc, au Nord Est le massif du Beaufortain, au Nord ouest le massif des Bauges.

Le versant Beaufortain est ponctué par une série de replats disposés en escalier, correspondant chacun à des sites d'urbanisation actuels : Conflans, Farette, La Bottière, et Fort du mont, à l'exception de l'Haut du Pré alpage situé près de la Roche Pourrie, point haut du territoire (2037 m). Le versant Grand Arc est marqué par une pente continue élevée, de 50% en moyenne.

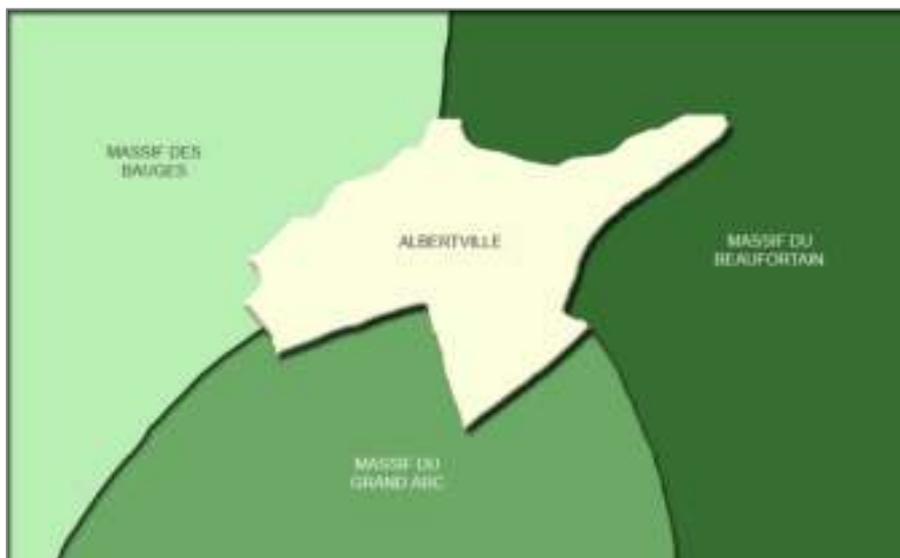
### Carte n°1. Contexte topographique de la commune



Les sommets qui entourent la ville dans un rayon de 6 km avoisinent les 2 000 mètres :

- ◆ Massif du Grand Arc : La Grande Lanche (2110 m)
- ◆ Massif du Beaufortin : La Roche Pourrie (2037 m)
- ◆ Massif des Bauges : la Belle Etoile (1 843 m)

Carte n°1. Positionnement d'Albertville dans les reliefs alentours

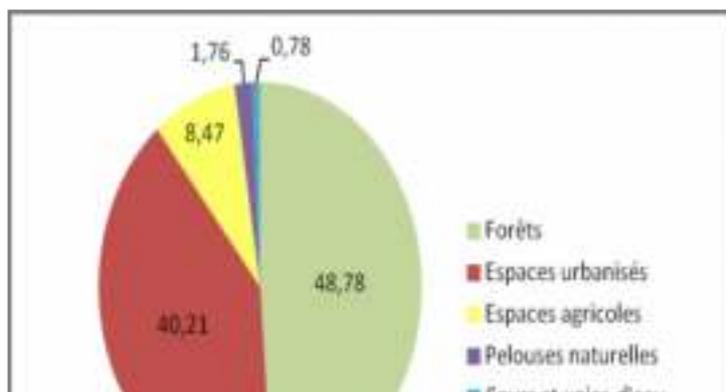


Ainsi, contingentée par le relief et les rivières Arly et Isère, la plaine, traversée par de grands axes de communications, s'est largement urbanisée.

## Occupation du sol : une répartition équilibrée

La commune présente un équilibre entre les milieux artificialisés (40% soit 7 km<sup>2</sup> de la superficie totale de la commune) et les milieux naturels et agricoles (près de 60% soit 10km<sup>2</sup> avec respectivement 8,5 km<sup>2</sup> et 1,8 km<sup>2</sup> de la superficie totale de la commune). La part importante de milieux naturels préservés principalement dans la moitié est du territoire participe à l'attractivité de la commune

.Illustration n°1. Occupation du sol sur la commune d'Albertville



Source : Corine Land Cover 2006, DDT Savoie

**Tableau n°1 Occupation du sol sur la commune d'Albertville**

Tissu urbain discontinu	26,7%
Zones industrielles et commerciales	11,43%
Equipements sportifs et de loisirs	2%
Prairies	2,7%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	5,8%
Forêts de feuillus	31,7%
Forêts de conifères	11,9%
Forêts mélangées	5,2%
Pelouses et pâturages naturels	1,8%
Cours et voies d'eau	0,8%

### 1. Les surfaces artificialisées

Les surfaces artificialisées représentent un peu plus de 40% de la superficie totale du territoire communal et s'étendent au sein des plaines d'Albertville et de Conflans.

### 2. L'espace agricole

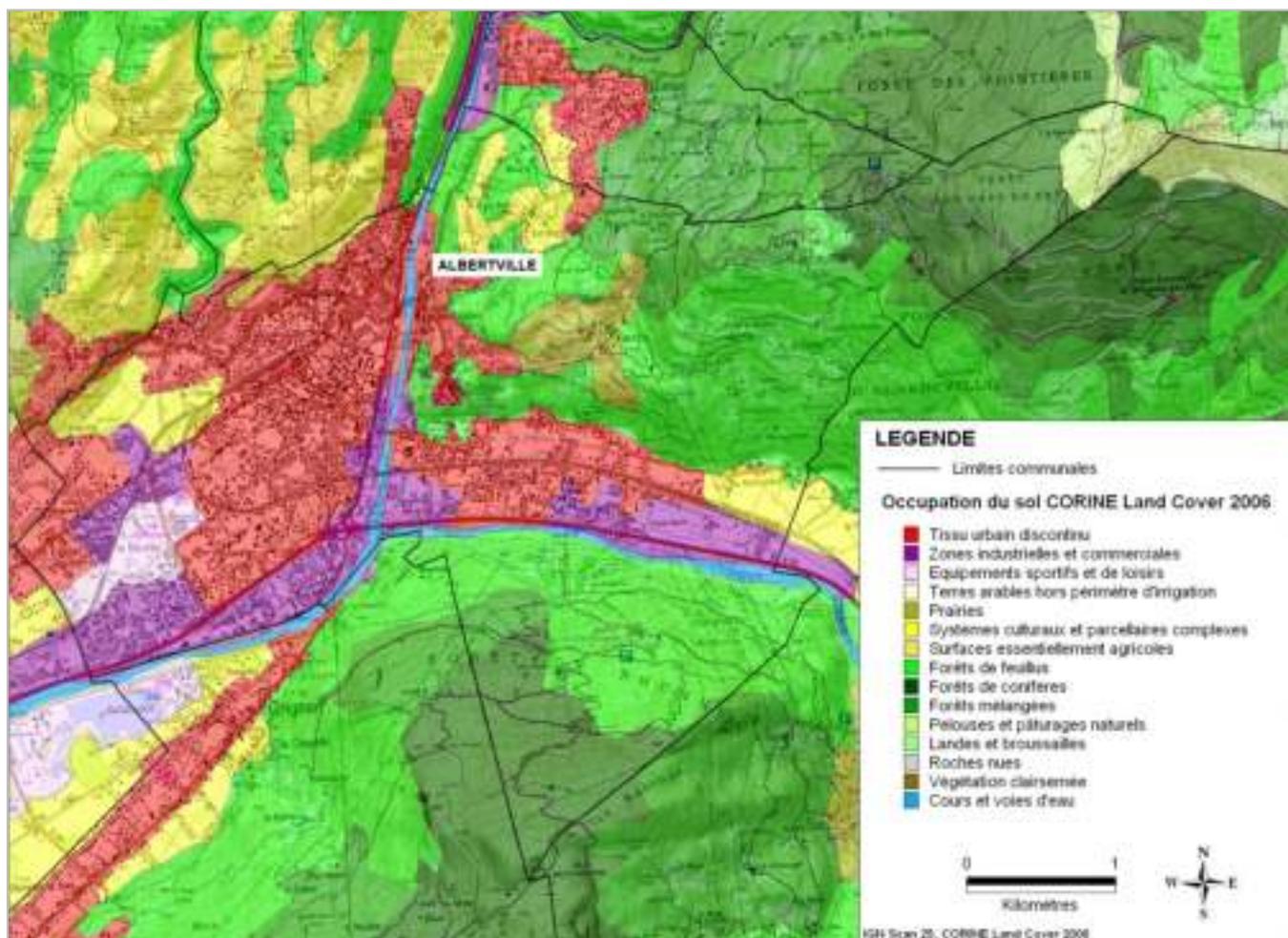
L'espace agricole occupe une moindre partie du territoire, un peu moins de 10% de la superficie totale, soit seulement 1,7 km<sup>2</sup> de la superficie totale de la commune.

### 3. Les boisements

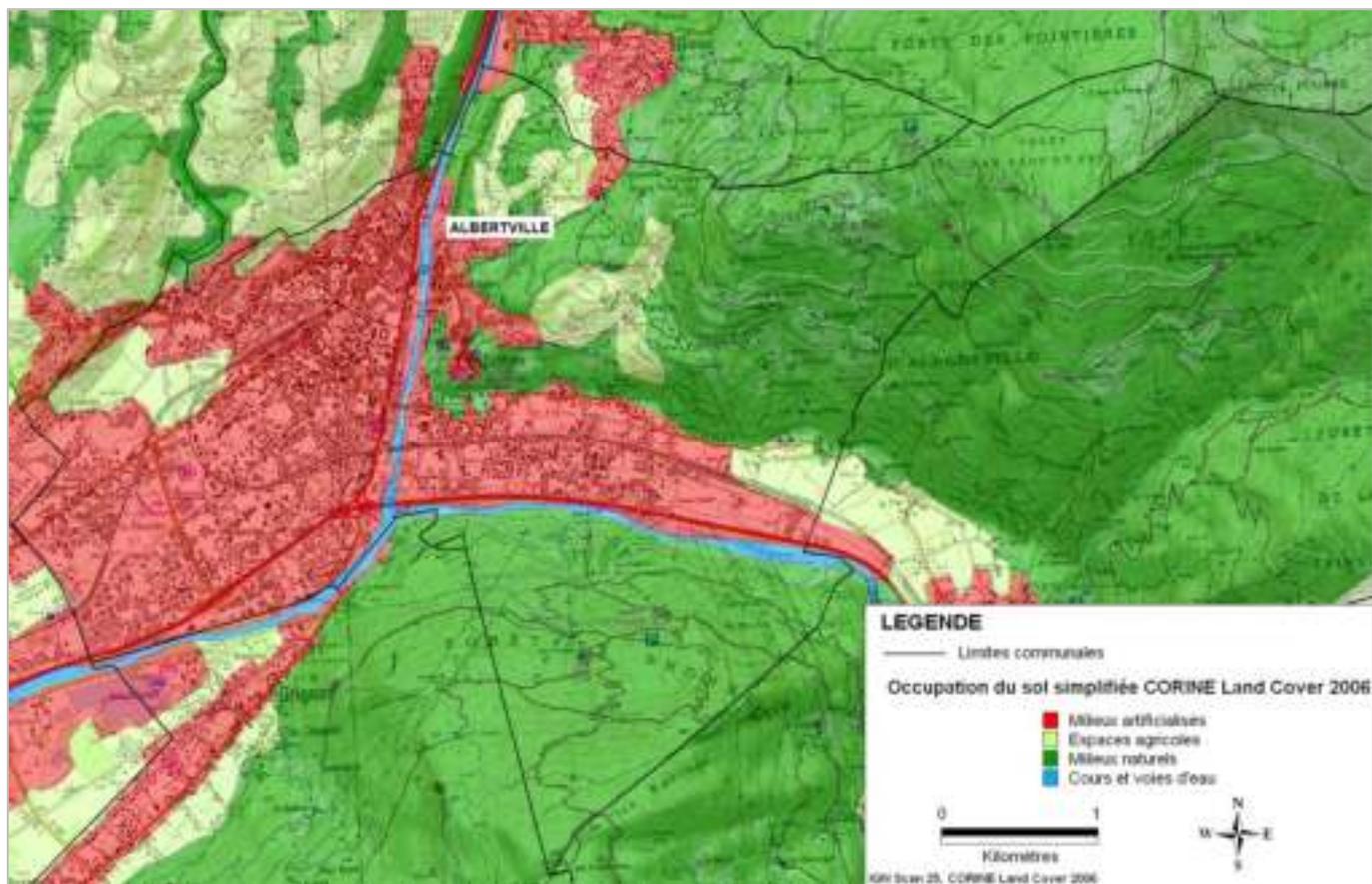
Le territoire est marqué par une couverture boisée très importante, représentant près de 50% de la superficie totale de la commune (soit près de 8,5 km<sup>2</sup>), répartie de manière égale entre de boisements de feuillus, de conifères et de forêts mélangées. Les boisements sont principalement privés, bien que l'extrême Est du territoire soit davantage constitué de forêt des collectivités<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Source : DDT Savoie, mai 2011

Carte n°3 Occupation des sols de la commune d'Albertville (source : Corine Land Cover 2006, IGN scan 25)



Carte n°1. Occupation des sols simplifiée de la commune d'Albertville (source : Corine Land Cover 2006, IGN scan 25)



## Les entités géographiques et paysagères majeures d'Albertville

La DREAL Rhône-Alpes a établi, à l'échelle départementale et régionale, une cartographie des unités paysagères qui permet de comprendre la structuration de la commune et son intégration dans un contexte large.

Nous proposons donc une approche multiscalair du contexte paysager.

### 1.Approche paysagère à l'échelle régionale et départementale

La commune d'Albertville est située à l'interface entre quatre grandes unités paysagères, inégalement représentées sur le territoire. La ville est située dans la Combe de Savoie, à la limite de la Tarentaise, du Beaufortain et du Val d'Arly, ce qui lui vaut le surnom de « Carrefour des Quatre Vallées ».

#### L'agglomération d'Albertville

L'agglomération d'Albertville est située sur deux plaines : la plaine de Conflans et la plaine d'Albertville. L'absence de relief en a facilité l'urbanisation. La plaine d'Albertville présente un tissu urbain très dense, tandis que la plaine de Conflans présente une urbanisation moins dense.

#### La Combe de savoie et la bassin d'Albertville

La Combe de Savoie est un axe de passage, autrefois stratégique, devenu désormais touristique et économique. Séparant le massif des Bauges et du Grand Arc, la Combe de Savoie s'étale depuis Albertville au pied du Col de Tamié, en une auge majestueuse, façonnée par le puissant glacier de l'Isère. En rive droite, sous les puissantes falaises calcaires des Bauges, les coteaux bien exposés offrent une



ambiance de campagne méridionale. Les vergers de « Pommes et Poires de Savoie (IGP<sup>2</sup>) » ont tissé une trame de paysages riants autour des villages et hameaux au caractère préservé. Au-dessus des



taillis et forêts de hêtres et de sapins, les alpages ont façonné la montagne. En toile de fond, le massif du Mont-Blanc ajoute une dimension grandiose à ce pays de piémonts.

<sup>2</sup> IGP : Indication Géographique Protégée est un signe européen d'origine et de qualité, créé en 1992, qui permet de défendre les noms géographiques et offre une possibilité de déterminer l'origine d'un produit alimentaire quand il tire une partie de sa spécificité de cette origine.

### Beaufortain

L'extrémité nord-est du territoire communal est située dans l'unité paysagère du Beaufortain. Le massif du même nom est limité par l'Isère au Sud, l'Arly au Nord-ouest, et le Nant-Bonnet au Nord-est. Il est parcouru par la rivière Dorinet puis Doron de Beaufort du Nord-est au Sud-ouest. Le Beaufortain est entouré des massifs des Aravis, des Bauges, de la Vanoise et du Mont-Blanc. Il est la région privilégiée des lacs de barrage, dont le plus connu est le barrage de Roselend, situé entre le col du Pré et le Cormet de Roselend. D'autres lacs, plus petits, existent : le barrage de la Girotte au voisinage du col du Joly, le barrage de Saint-Guérin et le barrage de la Gittaz près de Roselend.

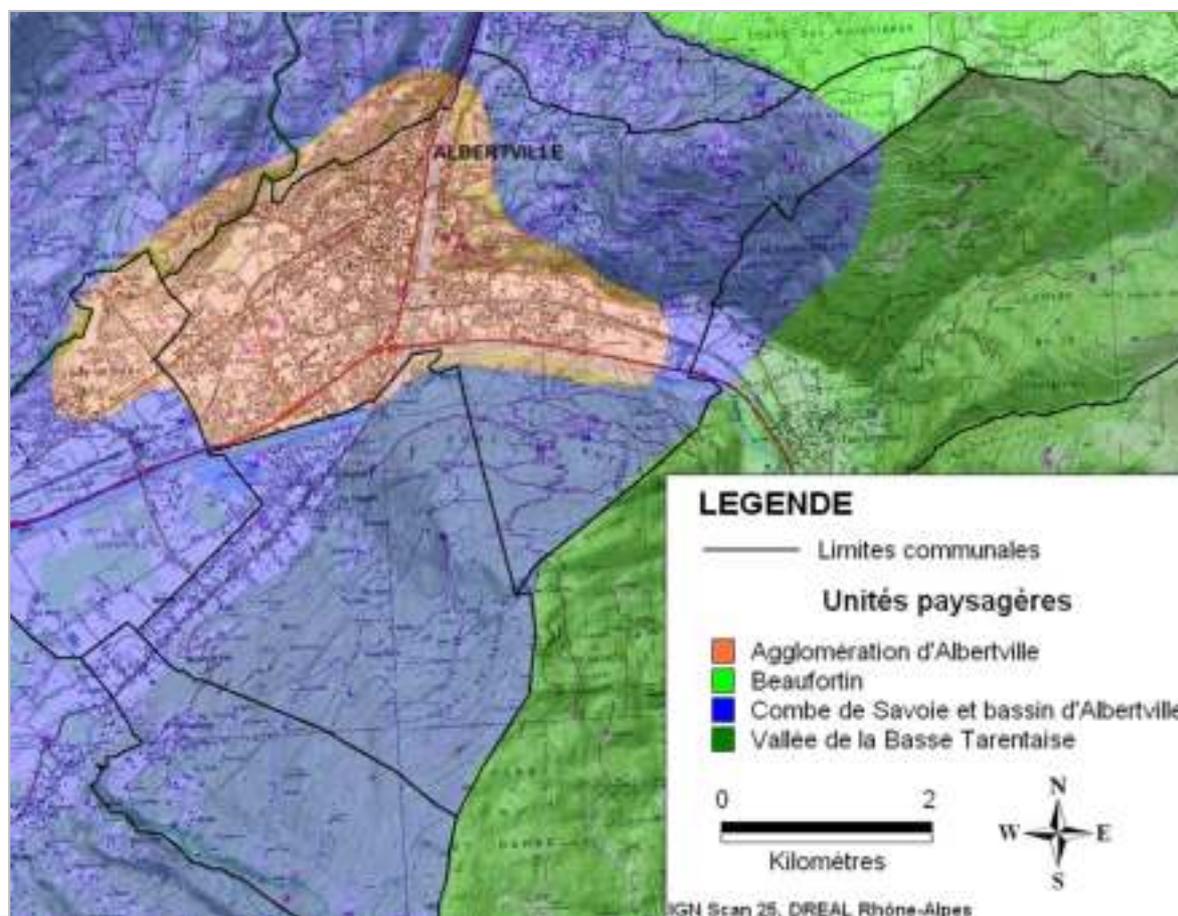


*Panorama du massif du Beaufortain vu du col des Saisies*

### Vallée de la basse tarentaise

La vallée de la basse tarentaise abrite l'Isère et passe par plusieurs seuils, jusqu'à la Combe de Savoie débutant à Albertville.

## Carte n°2. Les unités paysagères



## 2.Approche paysagère à l'échelle communale

### La plaine urbanisée

La plaine d'Albertville et de Conflans sur lesquelles s'est développée la commune ne présentent pas le même paysage en lien avec plusieurs facteurs :

- ◆ la densité de l'urbanisation
- ◆ le cadre paysager lié aux boisements.

Les deux plaines sont séparées par deux axes structurants de la ville : la RN 90 et l'Arly.

#### ***La plaine d'Albertville : une plaine au tissu urbain dense***

La plaine d'Albertville est nettement plus densément construite que celle de Conflans. Elle montre une urbanisation homogène depuis plusieurs points de vue, notamment depuis Conflans. De l'Ouest, le tissu urbain paraît plus hétérogène et des immeubles s'individualisent nettement. Le paysage urbain est très linéaire et géométrique de par l'architecture des bâtiments qui induit de nombreuses lignes de force verticales et horizontales. La zone d'activité montre une organisation diffuse et peu dense.

De nombreux espaces publics sont présents et ponctuent le tissu urbain de poches vertes qui rappellent les boisements environnants. Les formes courbes et rondes introduites par la végétation s'opposent aux formes urbaines rectilignes et sont ainsi très repérables.

Les versants des massifs de Beaufortain et des Bauges qui dominent la plaine d'Albertville étant peu abrupts, la vallée paraît moins encaissée. Côté Conflans, les boisements constituent l'arrière-plan du paysage urbain. Côté Belle Etoile, ce sont les coteaux agricoles qui constituent la trame de fond. L'étude de l'évolution du paysage montre d'ailleurs que la progression des boisements y induit une fermeture du paysage urbain et une perte de lisibilité.

#### ***La plaine de Conflans : une plaine urbanisée peu dense***



Maraîchage dans la plaine de Conflans

La plaine de Conflans présente un espace aéré : l'urbanisation est peu dense et la végétation est bien présente. Cette dernière est issue des jardins privés, mais aussi de la présence de deux importantes exploitations de maraîchage. Il y a peu d'espace public et une continuité est difficile à trouver dans l'urbanisation. Située entre deux massifs boisés, les Hauts de Conflans et Grand Arc, le paysage y est plutôt fermé à l'approche des coteaux. Le versant du Grand Arc présente une pente importante recouverte de boisements. Il constitue un véritable écran visuel. Les pentes de Conflans, par leurs replats et leurs cultures (principalement des vignes), sont moins imposantes.

Elles offrent des percées visuelles intéressantes.

### **Les versants boisés**

Cette unité paysagère regroupe les versants du Beaufortain (Hauts de Conflans) et du Grand Arc qui ont une emprise importante sur la commune. Ils participent pleinement au paysage de la commune et cadrent l'étendue de l'urbanisation. Les conifères et feuillus qui les composent introduisent la couleur verte comme teinte prédominante dans le paysage.

En effet, de tout point de la ville, les massifs boisés, de par leur relief et leur couleur uniforme, sont visibles et appellent le regard. Ils dominent la ville et contribuent à son identité paysagère. Les lignes de crêtes sont en général nettes et régulières.

Ces massifs boisés sont issus de l'organisation physique du territoire et ont peu évolué sous l'action d'interventions humaines. L'empreinte de l'homme marque toutefois les Hauts de Conflans avec :

- ◆ l'agriculture, qui laisse aujourd'hui quelques reliques de terrains cultivés sur les coteaux, notamment des parcelles de vignes ;
- ◆ l'urbanisation qui a pris place sur les replats pour former des hameaux.

Ces hameaux sont une particularité de ce versant. Ils constituent de petits havres de paix, isolés de l'urbanisation et du bruit de la ville située en contrebas.

Les versants boisés ont une valeur paysagère importante car ils apportent une lisibilité au paysage urbain. Ils sont issus de l'organisation physique du territoire et ont une valeur paysagère, de ce fait, peu menacée.

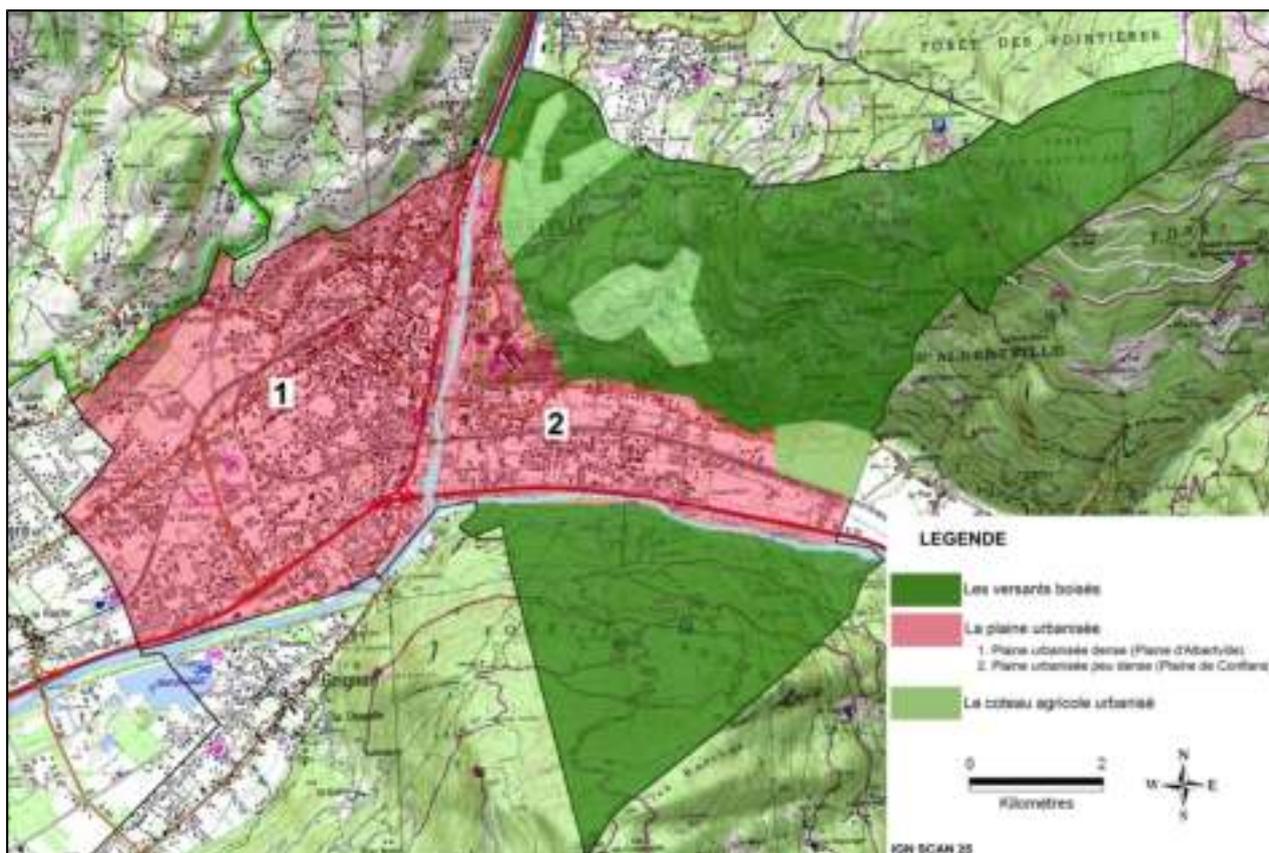
### **Le coteau agricole urbanisé**

D'un point de vue physique et historique, cette unité correspond à un paysage de coteau boisé et agricole. Ce dernier s'est urbanisé progressivement mais a gardé quelques caractéristiques d'un paysage rural. D'un point de vue typomorphologique, de l'habitat traditionnel est encore présent et participe pleinement à l'identité paysagère de cette zone. Des vergers isolés ponctuent le paysage et créent des espaces d'aération intéressants. Ils témoignent du passé agricole.

Cette zone, à proximité du cœur de la ville, est préservée et présente des motifs paysagers observables dans les villages. Ces derniers lui procurent une identité forte et originale où la vie semble être éloignée des nuisances de la ville.

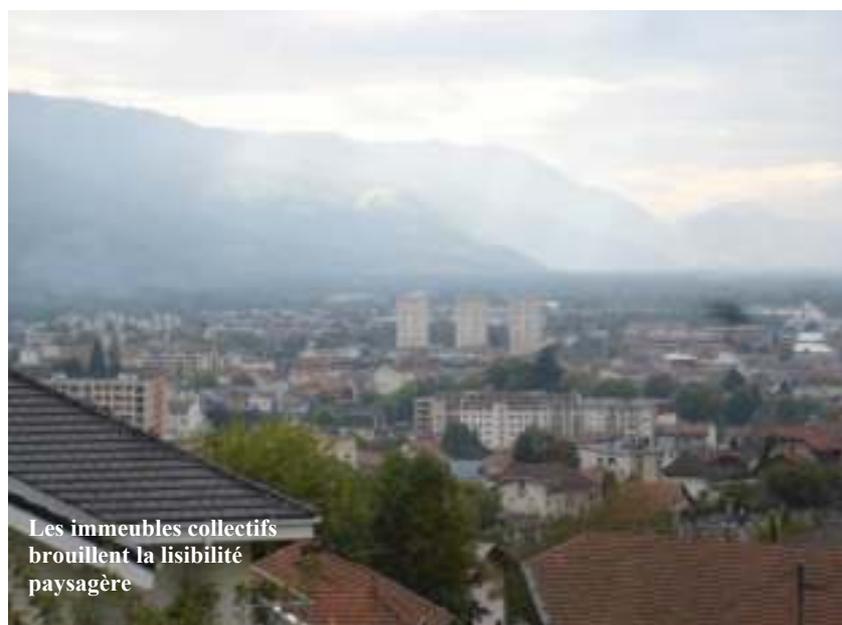
Cette unité a une valeur paysagère importante car elle constitue un espace de transition entre l'espace urbain dense et les coteaux agricoles et boisés. L'intérêt paysager de cette zone est fragile car menacé par une extension de l'urbanisation.

### Carte n°1. Les unités paysagères à l'échelle communale



### 3. Les points noirs du paysage d'Albertville

Il s'agit de points d'appel paysager qui détériorent la qualité de la perception paysagère d'un territoire ou d'un espace. Ils s'intègrent mal dans le paysage environnant ou entrent en conflit avec les motifs paysagers des zones dans lesquelles ils sont situés.



Sur le territoire communal, il s'agit essentiellement des immeubles collectifs dont la hauteur ou la longueur dénotent totalement avec le bâti environnant. Ces bâtiments, dont la qualité architecturale est banale, sont alors visibles de loin.

Quelques logements collectifs sur les coteaux constituent également des points noirs paysagers. Leur architecture « expérimentale » s'intègre peu dans le paysage environnant. Les coteaux sont élevés et constituent généralement des zones de transition entre l'urbanisation et les espaces naturels. Le bâti, à cet endroit, doit souvent s'adapter à la pente et à la végétation environnante pour ne pas créer de ruptures visuelles dans le paysage ; ce qui n'est pas le cas ici.

Les zones d'activités comportent fréquemment des formes urbaines mal intégrées dans le tissu urbain. Les couleurs utilisées sont souvent en opposition avec celles de la ville, et la qualité architecturale du bâti est peu intéressante. La zone d'activité d'Albertville présente une qualité



paysagère médiocre et comporte de nombreux points noirs paysagers issus des publicités : mâts et enseignes. Ces derniers sont facilement repérables dans le paysage urbain et parfois situés en entrée de ville d'où une altération du paysage.

Les réseaux électriques sont également souvent responsables de points noirs paysagers. Le massif du Grand Arc comporte plusieurs lignes électriques. Leur impact est d'autant plus fort que l'aspect paysager du massif est uniforme car entièrement recouvert de boisements. La plaine de Conflans souffre également de l'impact visuel de la centrale EDF qui perturbe la lisibilité de l'entrée de ville.

#### 4. Les entrées de ville

5. Les entrées de ville correspondent aux portes d'entrées géographiques. De par la situation de fond de vallées et de confluence, elles se limitent ainsi aux points cardinaux Nord, Sud et Est.

#### Entrée nord, en venant d'Ugine



L'entrée de ville nord se fait par la RN 212. D'abord 2 x 2 voies, elle se rétrécit ensuite à l'arrivée d'Albertville. La route longe l'Arly sur sa rive droite. Située en fond de vallée, elle est enserrée entre le massif des Bauges, à l'Ouest, et les Hauts de Conflans, à l'Est. Deux séquences rythment l'arrivée à Albertville. La première se définit par un front paysager et les berges de l'Arly à l'Est, et quelques constructions à l'Ouest. L'étranglement de l'axe crée une longue perspective selon la direction nord-sud. L'entrée véritable dans la ville se situe à l'embouchure du quai des Allobroges et de la rue Mugnier. Le bâti est alors dense. Une perspective en direction de la rue de la République se dessine.

Cette entrée de ville est encore préservée des paysages banalisés qu'elles peuvent parfois revêtir.

### Entrée sud, en venant de Chambéry

L'entrée sud d'Albertville peut se faire par l'A 430 / RD 990. L'entrée en milieu urbain est marquée par le franchissement du pont de Gilly. L'implantation désordonnée de bâtiments commerciaux de la zone d'activités du Chiriac constitue une vitrine banalisée de type zone commerciale. Une première accroche visuelle marquant l'approche du centre-ville est la tour de logements de 14 étages, située dans le quartier du Champ de Mars.



### Entrée est, en venant de Moutiers

L'entrée est peut se faire par l'A 430 / RD 990. L'entrée en milieu urbain est marquée par le dépassement de la centrale électrique de la plaine de Conflans. Ensuite, c'est une zone industrielle qui défile. Les Hauts de Conflans constituent un fond paysager naturel prégnant.

## Les sites inscrits et classés au titre du paysage

### 1. Les sites classés

La commune d'Albertville ne compte aucun site classé.

### 2. Les sites inscrits

La commune d'Albertville compte un site inscrit.

#### Le site inscrit "Cité de Conflans"

Inscrit le 30 juin 1941 au titre des sites, la cité médiévale de Conflans est perchée sur un escarpement rocheux, pour se protéger des crues des rivières Isère et Arly. Le site offre un remarquable panorama sur la confluence de l'Arly et de l'Isère. Cette position géographique en fit très tôt un haut lieu stratégique.

Les premières traces de la cité de Conflans datent de l'époque gallo-romaine : c'est alors un haut lieu du commerce. Outre la protection contre les crues, la position perchée de la cité protégeait également des attaques des barbares. Sa position de carrefour géographique ouvrait sur les différentes vallées : Megève, le Beaufortaine, la Tarentaise, l'Italie, Chambéry et Grenoble. Il s'agissait également d'un lieu d'étape sur l'ancienne voie romaine Milan-Vienne.

Au 14<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1332, Conflans abritait les maisons-fortes de puissants seigneurs, dont seuls quelques vestiges subsistent aujourd'hui. Une première enceinte aujourd'hui disparue protégeait la cité. Des portes, encore visibles, donnaient accès à la ville et permettaient de taxer les voyageurs et

les marchandises sur cette route d'importance reconnue. En point haut, un castrum surveillait ce point de passage. Le long de la route principale, des maisons fortes et les constructions particulières s'organisent.

C'est après 1332 que s'amorça le déclin de la Cité : la seigneurie des « de Conflans » devinrent de simples officiers des Comtes de Savoie. Dans les premières années du 19<sup>ème</sup> siècle, Conflans devenu « Roc libre » sous l'influence révolutionnaire, perd une partie de son importance au profit du bourg de l'Hôpital. En 1836, la Cité perdra définitivement son indépendance et sera réunie au bourg de l'Hôpital pour donner naissance à Albertville. La grande place est libérée des boutiques qui l'occupaient, la halle disparaît, la Grande Roche devient une promenade prisée.

Le vieux village de Conflans a conservé intacts ses maisons, son enceinte, son château restauré du 16<sup>ème</sup> siècle et sa silhouette caractéristique de cité médiévale.

### Carte n°2. Localisation du site inscrit la Cité de Conflans



Grille AFOM<sup>3</sup>

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Un contexte paysager exceptionnel marqué par l'interaction entre 4 grandes unités paysagères	↗	L'étude paysagère en cours lors de la révision du PLU doit permettre d'intégrer la composante paysage dans les nouveaux projets
+	Des fenêtres et ouvertures visuelles d'exception		
+	Un patrimoine paysager et architectural d'intérêt protégé : un site inscrit au titre des paysages (Cité de Conflans)	↗	Les mesures de protection mises en place doivent permettre de conserver ce site
-	Certains éléments de l'urbanisation de la plaine constituent des points noirs visuels	↗	Les projets en cours et en prévision privilégient une intégration paysagère
-	Les infrastructures routières (RN 212 et RN 90) et la voie ferrée constituent des axes de rupture paysagère et introduisent une perception négative du paysage de la ville		
+	Atout pour le territoire ↗	La situation initiale va se poursuivre	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire ↘	La situation initiale va se dégrader	Les perspectives d'évolution sont négatives

<sup>3</sup> AFOM : Atout/Faiblesse, Opportunité/Menace : il s'agit d'une méthodologie préconisée par le ministère de l'environnement pour élaborer les diagnostics de territoire afin d'identifier les pressions et contraintes qui pèsent sur l'environnement et les tendances d'évolutions attendues de ces pressions

# La qualité des milieux dépendante des activités d'Albertville

## Les sols : pédologie - géologie

### Nature du sol et du sous-sol

Les données sont issues du POS de 1988

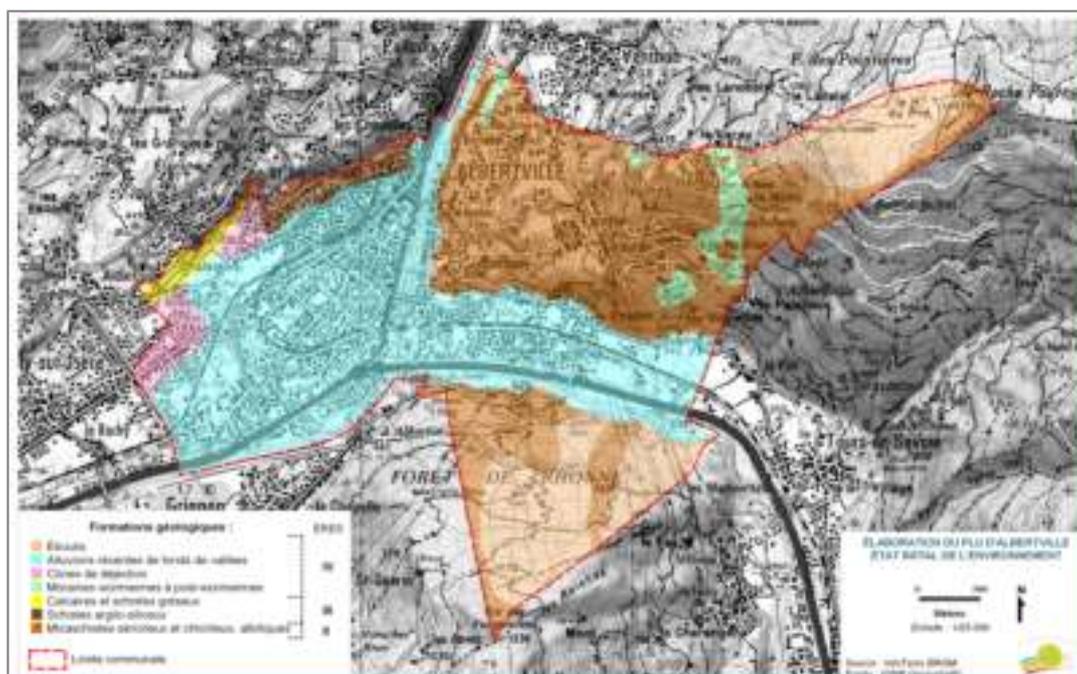
Albertville marque la séparation tectonique entre :

- ◆ La zone subalpine, constituée par les massifs subalpins au Nord-ouest (les Bauges, les Bornes), le sillon subalpin correspondant à une déchirure initiale de la couverture sédimentaire des massifs cristallins externes, agrandie par les glaciers et partiellement comblée par des alluvions de l'Isère en aval d'Albertville
- ◆ Les massifs cristallins externes, moitié nord de la chaîne de Belledonne et extrémité sud du massif du Mont Blanc : Grand Arc et Beaufortin.

Quatre grandes familles de sols se répartissent sur le territoire d'Albertville :

- ◆ Le quaternaire représenté par des alluvions torrentielles, des moraines et les éboulis. Ces sols constituent la majeure partie du territoire communal du confluent de l'Isère et de l'Arly.
- ◆ Le liais en contrefort du massif des Bauges entre Albertville et Ugine ;
- ◆ Les séries « satinées » sur les massifs cristallins du Grand Arc et du Beaufortin, constitués de roches métamorphiques : édinites, micaschistes variés, cipolins, prasinites, arkoses et rhyolite ;
- ◆ Le dogger calcaire argileux alternant avec des marnes schisteuses, que l'on trouve au-dessus de Gilly en direction d'Ugine ou au Sud-ouest en direction de la vallée de l'Arc.

### Carte n°1. Contexte géologique



Selon le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (1996) :  
 « Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. »

Les renseignements issus des bases de données BASOL et BASIAS permettent de recenser la liste des sols potentiellement pollués sur un territoire. La base de données BASOL identifie les sites pollués les plus problématiques, et qui nécessitent un traitement particulier à titre préventif ou curatif. La base de données BASIAS recense quant à elle l'ensemble des sites dont l'activité (actuelle ou passée) est « potentiellement » polluante. Il ne s'agit donc en aucun cas de site où la pollution est avérée. Sur la commune d'Albertville, la **base BASIAS ne recense aucun site** industriel potentiellement polluant.

La **base BASOL recense deux sites** pollués :

- ◆ **Ancienne usine à gaz** : Albertville a accueilli une usine fabricant du gaz à partir de la distillation de la houille. Actuellement, le site est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et/ou Gaz de France. Au regard du protocole<sup>4</sup> établi par Gaz de France pour hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...), le site d'Albertville est en classe 3 du protocole. De ce fait, il s'agit d'un site dont la **sensibilité vis-à-vis de l'homme et des eaux souterraines et superficielles est faible**. La zone considérée est, toutefois, **particulièrement sensible**, notamment en raison de l'existence, en aval hydraulique, de captages d'alimentation en eau potable de la commune d'Albertville, d'un captage d'alimentation en eau industrielle à proximité du tribunal de grande instance et de l'utilisation récréative de l'Arly et de l'Isère. L'inspection des installations classées a ainsi demandé à l'exploitant de prévoir des mesures et un dispositif de surveillance ;
- ◆ **Décharge de l'usine d'aluminium Pechiney** : Cette décharge interne, de 2,5 hectares, a été exploitée entre 1981 et 1997. Elle est située sur la rive gauche de l'Arly, dans le prolongement de l'usine. L'étude historique menée en 1998 montre qu'elle a reçu environ 35 000 tonnes de déchets (brasques, déchets industriels banals, boues de décantation). La hauteur du dépôt peut atteindre 5 mètres. Un arrêté préfectoral du 11 juillet 2002 prescrit à la société Aluminium Pechiney la mise en place de dispositions visant à restreindre l'usage futur du site. A en outre été prescrite, par arrêté du 31 mars 2005, la réhabilitation de la décharge au plus tard le 30 avril 2006, dans les conditions prévues par le bureau d'études INGEOS Ingénierie Environnement et Conseil dans son rapport N°D1052-04-001-indB- du 30 juillet 2004. Cette réhabilitation est aujourd'hui effective.

## Grille AFOM

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
-	Deux sites pollués sur le territoire communal.	↗	Des sites réhabilités ou en cours de réhabilitation
		↗	La réglementation de plus en plus stricte doit permettre de contenir l'implantation de nouveaux sites polluants

<sup>4</sup> Cf annexe 1

- \* Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- \* Non dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- \* Vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
- \* Gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable
- \* Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé
- \* Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- \* Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- \* Gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

### ***Comment est défini le « bon état » des eaux ?***

Pour les eaux superficielles, l'évaluation repose sur deux composantes :

- ◆ l'état chimique (au regard du respect de normes de qualité environnementale des eaux concernant 41 substances prioritaires et prioritaires dangereuses) ;
- ◆ l'état écologique, apprécié essentiellement selon des critères biologiques et des critères physicochimiques.

L'état est reconnu "bon" si l'état chimique est bon et si l'état écologique est bon (ou très bon).

Pour les eaux souterraines : le bon état est apprécié en fonction de la qualité chimique et de la quantité d'eau (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).

## La composante aquatique du territoire albertvillois

### 1.Contexte réglementaire et institutionnel

#### La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable.

Elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (douces et côtières) et souterraines. L'objectif général est d'atteindre **d'ici à 2015 le bon état des différents milieux** sur tout le territoire européen. Les grands principes de la DCE sont :

- ◆ une gestion par bassin versant ;
- ◆ la fixation d'objectifs par « masse d'eau » ;
- ◆ une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- ◆ une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- ◆ une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

#### Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse (RMC)

La commune d'Albertville se trouve sur le territoire du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée**.

Le SDAGE est un document de planification décentralisé instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il est élaboré sur le territoire du grand bassin hydrographique du Rhône (partie française), des autres fleuves côtiers méditerranéens et du littoral méditerranéen. Le SDAGE bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 fixe pour une période de 6 ans les **orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau** et intègre les obligations définies par la **directive européenne sur l'eau**, ainsi que les orientations du **Grenelle de l'environnement** pour un bon état des eaux d'ici 2015. Il vise un bon état écologique pour 2015 pour 2/3 des masses d'eaux superficielles dont 82% pour les masses d'eaux souterraines et 61% des cours d'eau.

En particulier :

- ◆ Tout projet d'urbanisation doit être subordonné à la vérification que le réseau de collecte des eaux usées et la station de traitement associée sont en mesure de garantir la collecte et le traitement du projet.
- ◆ Il préconise la limitation du développement dans les secteurs saturés ou sous-équipés en ce qui concerne les rejets ou dans les secteurs en déficit chronique de la ressource en eau.
- ◆ Lorsque la réalisation d'un projet conduit à la disparition d'une surface de zones humides, le SDAGE préconise des mesures compensatoires sur le même bassin versant telles que la création de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel et de la biodiversité ou la remise en état de zones humides existantes à la hauteur d'une valeur guide de 200% de la surface perdue.

Le tableau ci-dessous présente les quatre problématiques majeures identifiées par le SDAGE sur le bassin versant de l'Arly. Un programme de mesures prioritaires est proposé pour la période 2010-2012.

Tableau n°1 Orientations et recommandations du SDAGE pour le bassin versant de l'Arly

Code	>Problèmes Programme de mesures prioritaires SDAGE 2010-15	Priorités
5G01	<b>&gt;Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses</b> Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu)	Prioritaire au titre de la période 2010-15
5A04 5A08 5A50	<b>&gt;Substances dangereuses</b> - Rechercher les sources de pollutions par les substances dangereuses - Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux - Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	Prioritaire au titre de la période 2010-15 : degré 1 - nécessite une action renforcée de réduction des rejets
3C14 3C43	<b>&gt;Dégradation morphologique</b> - Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur - Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	Prioritaire au titre de la période 2010-15
3C09 3C32	<b>&gt;Transport sédimentaire</b> - Mettre en œuvre des modalités de gestion physique du cours d'eau - Réaliser un programme de recharge sédimentaire	Prioritaire au titre de la période 2010-15
3C13	<b>&gt;Altération de la continuité biologique</b> Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	Devant faire l'objet d'actions préparatoires pour le plan de gestion ultérieur
6A03	<b>&gt;Menace sur la biodiversité</b> Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	Prioritaire au titre de la période 2010-15
3A01 3A31 3C01	<b>&gt;Déséquilibre quantitatif</b> - Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes - Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements - Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs d'étiage	Devant faire l'objet d'actions préparatoires pour le plan de gestion ultérieur

### Les contrats de rivière

Un contrat de rivière, de bassin ou de baie, est un instrument d'intervention à l'échelle de bassin versant.

Comme le SAGE, lors de l'élaboration de ce document, des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau sont définis afin d'adopter un programme d'intervention multithématique sur 5 ans (travaux ou études nécessaires pour atteindre ces objectifs, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.). Contrairement au SAGE, les objectifs du contrat de rivière n'ont pas de portée juridique, mais constituent un engagement contractuel entre les signataires.

L'élaboration et l'adoption du document sont de la compétence d'un comité de rivière, rassemblant de multiples intérêts autour du projet et représentatifs des enjeux du territoire.

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales (conseil général, conseil régional, communes, syndicats intercommunaux ...).

Deux contrats de rivière concernent le territoire :

- ◆ **le contrat portant sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise** a été signé en juin 2010. Il est animé par l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise. Le territoire comprend les 43 communes de l'APT, ainsi que 7 communes de la Basse Tarentaise (Cevins, Rognaix, Saint Paul sur Isère, Essert-Blay, La Bâthie, Tours en Savoie et Albertville). Le programme d'actions comprend différents volets portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau, la mise en valeur des cours d'eau, la gestion des risques et de la ressource en eau, la communication, la coordination et le suivi ;
- ◆ **le contrat de rivière Arly-Doron-Chaise** est en cours d'instruction (septembre 2011). Le volet A du contrat vise à lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé. Le volet B vise à préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques. Le volet C vise à tendre vers l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir. Le volet D porte sur la gestion concertée, l'information et la sensibilisation, vers une gestion durable de l'eau du territoire.

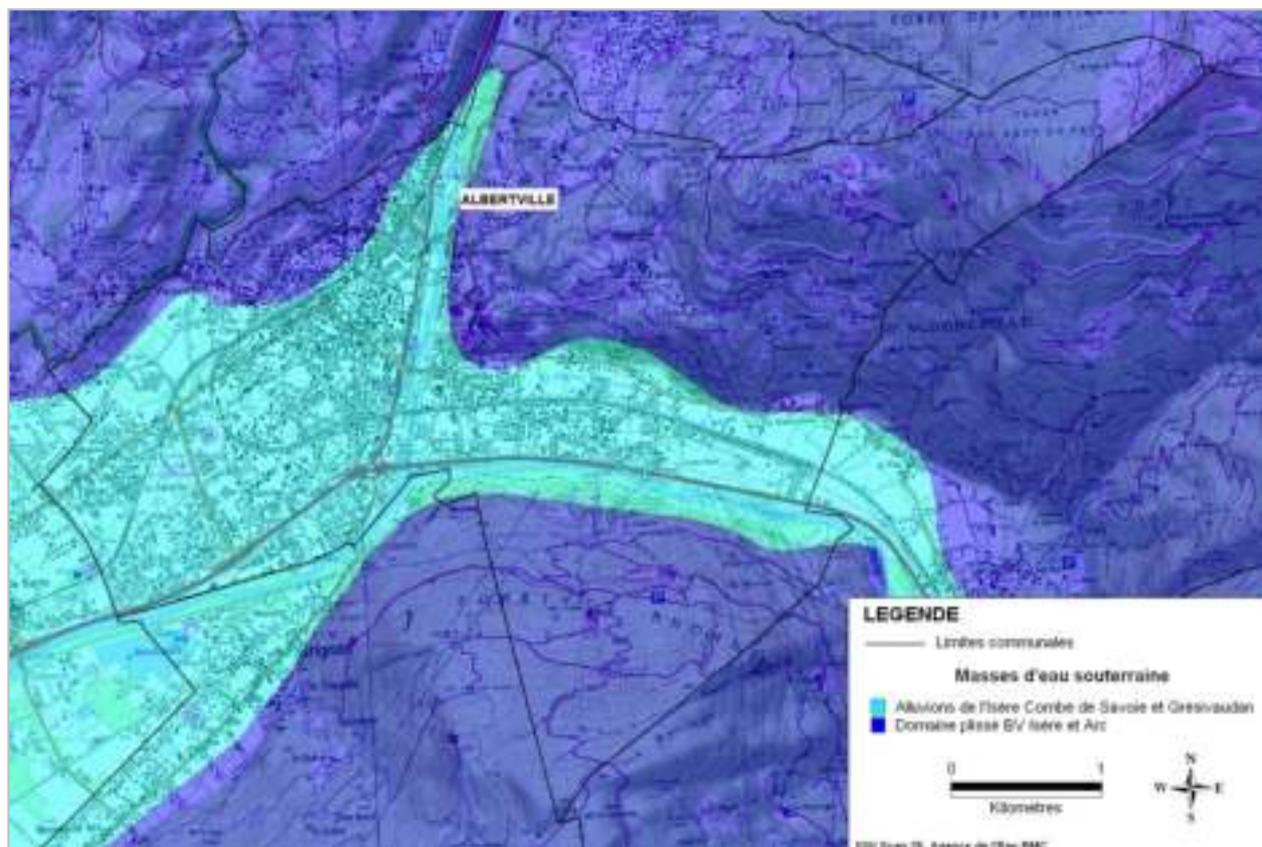
## La ressource en eaux souterraines

Les eaux souterraines proviennent de l'infiltration de l'eau issue des précipitations et des cours d'eau. Cette eau s'insinue par gravité dans les pores, les microfissures et fissures des roches, jusqu'à rencontrer une couche imperméable. Là, elle s'accumule, remplissant le moindre vide et formant ainsi un réservoir d'eau souterraine. En revanche dans les aquifères karstiques<sup>5</sup>, les eaux s'engouffrent rapidement dans le sous-sol pour rejoindre des conduits et galeries de drainage souterrain structurés de la même manière que les réseaux hydrographiques de surface. Les eaux cheminent en sous-sol, parfois pendant des dizaines voire des centaines de kilomètres, avant de ressortir à l'air libre, alimentant une source, un cours d'eau ou la mer.

Les eaux souterraines représentent une ressource majeure pour la satisfaction des besoins humains, et en particulier l'alimentation en eau potable. Les eaux souterraines ont également un rôle important dans le fonctionnement des milieux naturels superficiels : soutien des débits des cours d'eau, en particulier en période d'étiage, et maintien de zones humides dépendantes. Suivant le niveau de la ligne d'eau, et les saisons, la nappe alimente le cours d'eau ou est alimentée par celui-ci notamment lors des inondations.

D'après le SDAGE, la commune d'Albertville est concernée par **deux masses d'eau souterraine distinctes**. La fiche descriptive détaillée de chacune de ces masses d'eau est reportée en annexe 2.

### Carte n°1. Les masses d'eau souterraines sur la commune d'Albertville



<sup>5</sup> Issus du karst, structure géomorphologique résultant de l'érosion hydrochimique et hydraulique de formations de roches carbonatées, principalement de formations calcaires.

### **Alluvions de l'Isère, Combe de Savoie et Grésivaudan + Breda (code FR DG 314)**

Cette masse d'eau, de type pluvial, couvre une superficie totale de 215 km<sup>2</sup> entièrement à l'affleurement.

Géographiquement, elle correspond à la vallée de l'Isère, entre Moutiers et Grenoble. Elle est limitée au Nord-ouest par la partie méridionale et orientale des Bauges, à l'Est par la chaîne de Belledonne, et au Sud-est par le massif de la Chartreuse.

La vallée correspond à une dépression approfondie par l'érosion des grands glaciers quaternaires qui a généré localement des surcreusements dans le substratum marno-calcaires et des épaisseurs de remplissage conséquentes (matériaux d'origine glacio-lacustre, fluvio-glaciaires et fluviatile). La lithologie dominante de la masse d'eau est les alluvions.

Quatre sous-entités aquifères peuvent être définies, de l'aval à l'amont, dont :

- ◆ **la Combe de Savoie** (vallée de l'Isère entre Albertville et Pontcharra) caractérisée par un remplissage constitué, de haut en bas, de limons argileux, sables et graviers, sables et argiles sableuses (alluvions anciennes), graviers et graviers argileux (alluvions anciennes et/ou moraines), silt et argiles (alluvions glacio-lacustres) ;
- ◆ **la vallée de l'Isère entre Albertville et Moutiers** : l'épaisseur du remplissage alluvial est peu connue, mais on peut supposer qu'il est important puisqu'il a succédé à une intense activité glaciaire.

L'essentiel de l'alimentation de la nappe se fait par les rivières (Isère) et par les versants, à la faveur de placages colluviaux ou de cônes de déjection de torrents.

Les exutoires principaux sont l'Isère et la masse d'eau dénommée « Alluvions de l'Y grenoblois ».

Plusieurs cours d'eau sont en relation avec la masse d'eau : l'Isère, le Chiriac, le Nant Bruyant, le Salin, le Breda, le Gelon, le Gargot, l'Arly et les Rus de Trise, de la Coche, des Adrets, de Laval, de Vorz, de Craponoz, de la Combe de Lancey, et du Doménon.

Par ailleurs, plusieurs plans d'eau sont également en relation avec la masse d'eau, dont les lacs de Sainte-Hélène, du Bois Français, du Bassin de Cheylas et des étangs de Sainte-Marie-d'Alloix, et quelques gravières.

La nappe est majoritairement libre, localement captive. Son écoulement s'effectue dans l'axe de la vallée, courbe, en direction du Sud. Les fluctuations annuelles et interannuelles sont faibles par rapport à l'épaisseur de l'aquifère, 1 à 2 m.

La masse d'eau dispose d'une couverture argileuse limoneuse assez constante et régulière mais dont l'épaisseur est faible, n'assurant pas une protection totale vis-à-vis des pollutions directes par infiltration. Le risque de dégradations est d'autant plus important que :

- ◆ la vallée de l'Isère est un domaine de cultures céréalières (maïs principalement) et de prairies associées à quelques cultures maraîchères. Dans le secteur de la Combe de Savoie, l'occupation des sols est surtout marquée par l'importance des vergers et des vignes. Actuellement on n'observe aucun surplus agricole notable pouvant entraîner un excédent de nitrates ou de pesticides. Néanmoins, les zones où la culture du maïs (plaine du Grésivaudan) est prédominante sont à surveiller ;
- ◆ dans la vallée de l'Isère, il existe des secteurs fortement industrialisés et urbanisés (Albertville, Pontcharra, Crolles, Domène ...) induisant ainsi de nombreuses sources avérées ou potentielles de pollution pour la masse d'eau. De plus, on observe de nombreux sites de gravières (parfois utilisées comme décharges) et de STEP induisant eux aussi des impacts potentiels préoccupants sur cette masse d'eau.

La profondeur de la nappe varie entre 2 et 5 m. Une auto-régulation longitudinale s'opère entre la nappe et l'Isère, l'ancien lit de la rivière pouvant jouer un rôle essentiel. Les suivis quantitatifs ne montrent aucune variation inter-annuelle de la piézométrie, ce qui traduit un bilan équilibré.

La masse d'eau fait par ailleurs l'objet de prélèvements AEP<sup>6</sup>, industriels ou pour l'irrigation. On dénombre 16 captages AEP, dont le puits de Conflans, sur la commune d'Albertville, 42 captages industriels, et une vingtaine de captages pour l'irrigation. D'après l'Agence de l'Eau, ces pressions sont stables.

**Tableau n°1 Volumes prélevés en 2001 sur la masse d'eau « Alluvions de l'Isère, Combe de Savoie et Grésivaudan + Breda », répartis par usage (données Agence de l'EAU RMC)**

Usage	Volume prélevé (milliers m <sup>3</sup> )
AEP et embouteillage	1 526,1 (11%)
Industriel	12 581,9 (87%)
Irrigation	322,8 (2%)

La capacité de pompage installée dans la vallée est de l'ordre de 1 600 m<sup>3</sup>/h alors que les ressources globales sont estimées à 18 000 m<sup>3</sup>/h. La vallée de l'Isère entre Moutiers et Grenoble présente ainsi des **potentialités exceptionnelles**.

D'un point de vue qualitatif, les eaux souterraines sont de type bicarbonaté-calcique avec une minéralisation généralement élevée, croissant d'amont en aval. Par ailleurs, il est à signaler localement de fortes concentrations en fer, parfois supérieures aux normes en vigueur (zone de Cruet). Vis-à-vis des **nitrate**s, la **qualité des eaux est très bonne**. Concernant les **pesticides**, la plaine du Grésivaudan, présente une **qualité moyenne** tandis que la Combe de Savoie présente une **très bonne qualité**.

**Le risque NABE<sup>7</sup> de la masse d'eau est faible, cette dernière devant *a priori* atteindre le Bon Etat en 2015 d'un point de vue qualitatif comme quantitatif. A noter que cette masse d'eau est identifiée comme "ressource stratégique" (masse d'eau n° 6314) dans le SDAGE.**

#### **Domaine plissé Bassin versant Isère et Arc**

Cette masse d'eau de type plissé couvre une superficie de 5 151 km<sup>2</sup>, entièrement à l'affleurement, depuis le bassin versant de l'Arve au Nord, la ligne de crête des aiguilles des Glaciers au col du Lautaret à l'Est, le bassin versant de la Romanche au Sud, et la plaine alluviale de l'Isère, et les massifs des Aravis à l'Ouest. Elle peut-être subdivisée en deux entités.

- ◆ Le secteur Maurienne – Tarentaise – Vanoise, limité à l'Ouest par les massifs de Belledonne, Lauzière et Beaufortin. D'un point de vue hydrogéologique, les milieux poreux (alluvions glaciaires et/ou modernes) abritent des aquifères assez productifs qui constituent des ressources intéressantes pour les stations de sports d'hiver. Les milieux discontinus sont constitués de milieux fissurés et de milieux karstifiés ;
- ◆ Le secteur Belledone – Lauzière – Beaufortain est limité à l'Ouest par le mont des Aravis et le sillon subalpin qu'emprunte l'Isère, à l'Est, par la ligne de crête de la frontière italienne, la Vanoise et la Tarentaise. Géologiquement, cette zone est constituée de formations cristallophylliennes qui présentent une conductivité hydraulique non négligeable. Les sources ont localement des débits d'étiage assez élevés ; leur régime est très variable en fonction des saisons.

Les réserves en eau de l'aquifère sont exclusivement renouvelées par les précipitations sur l'impluvium (précipitation efficace annuelle de 1 200 mm).

<sup>6</sup> Alimentation en Eau Potable (AEP)

<sup>7</sup> Risque de Non Atteinte du Bon Etat (NABE) en 2015

La couverture est constituée d'une fine couche de terre végétale discontinue (environ 40 % de la masse d'eau). **La vulnérabilité est, de fait, très forte à l'échelle de la masse d'eau.**

La masse d'eau est drainée par une vingtaine de cours d'eau dont l'Isère et ses affluents de rive gauche (l'Arc, l'Arly, le Doron ...). La masse d'eau alimente indirectement par l'intermédiaire des cours d'eau de nombreux plans d'eau dans les vallées : 16 masses d'eau superficielles et 6 plans d'eau sont ainsi en relation avec cette masse d'eau. Les exutoires souterrains sont mal identifiés ou inconnus.

**L'environnement agricole, dominé par les forêts et pâtures, n'exerce qu'une très faible pression polluante sur la masse d'eau.** Les secteurs susceptibles de subir des pollutions agricoles se localisent à proximité immédiate des rares cultures céréalières (maïs, blé) qui se localisent essentiellement à l'aval des vallées.

Actuellement, le taux de pollution chimique est pratiquement nul : seuls quatre sites faiblement pollués sont répertoriés sur l'ensemble de la masse d'eau. Les principales pollutions sont d'origine bactérienne en lien avec la présence humaine permanente, notamment sur les bordures des massifs, avec la pression touristique dans certaines vallées (stations de sport d'hiver).

La ressource est essentiellement utilisée pour l'alimentation en eau potable, avec des prélèvements AEP en hausse (Agence de l'eau). Actuellement, toutes les sources importantes dont la qualité des eaux permet d'alimenter les populations sont captées (au moins 400 captages). Les agglomérations des vallées de l'Isère et de l'Arc, souvent dépourvues d'un aquifère alluvial propre à l'AEP, et les stations de sports d'hivers sont les principaux utilisateurs de cette ressource.

Les prélèvements pour l'irrigation sont stables tandis que ceux à vocation industrielle sont en baisse.

**Tableau n°1 Volumes prélevés en 2001 répartis par usage (données Agence de l'EAU RMC)**

Usage	Volume prélevé (milliers m <sup>3</sup> )
AEP et embouteillage	40 742,2 (86,5%)
Industriel	4 205,3 (8,5%)
Irrigation	80,8

L'exploitation gravitaire des aquifères, qui prédomine, limite l'utilisation de la ressource en eau souterraine aux débits d'étiage des émergences, qui peuvent être assez faibles en période d'étiage.

D'un point de vue qualitatif, les eaux sont, globalement, moyennement minéralisées. Celles qui sont excessivement ou insuffisamment minéralisées sont de qualité chimique médiocre, voire mauvaise. Dans l'ensemble :

- ◆ Les teneurs en nitrates sont inférieures à 10mg/l : **qualité globale très bonne** ;
- ◆ Les teneurs en pesticides sont inférieurs aux seuils de quantification : **qualité globale très bonne.**
- ◆ la **présence locale d'hydrocarbures et de métaux** est observée dans les eaux souterraines au niveau de certains sites industriels.

2.

## → Les eaux superficielles

D'après le SDAGE Rhône Méditerranée, la commune d'Albertville est située dans le bassin versant de l'Isère, lui-même divisé en deux bassins, amont et aval, et concerné par trois sous bassins versants<sup>8</sup>.

### Le bassin versant de l'Isère en Tarentaise

L'Isère prend sa source au pied de la Grande Aiguille Rousse (3 480 m) et parcourt environ 90 km jusqu'à sa confluence avec l'Arly, à Albertville (330 m). Elle se jette dans le Rhône à quelques kilomètres au Nord de Valence après un parcours total de 286,1 km.

D'une superficie de 1 885 km<sup>2</sup>, son bassin versant de l'Isère borde l'Italie, de Bourg-Saint-Maurice à Val d'Isère et englobe une partie des massifs de la Vanoise, du Beaufortain, de la Lauzière et du Mont-Blanc.

L'Isère à Albertville présente un régime globalement pluvio-nival, caractérisé par les plus forts débits lors de la fonte des neiges (en mai, juin, juillet) et des débits d'étiages en hiver (de décembre à février). Le débit moyen mensuel de fréquence quinquennale sèche de l'Isère à Moûtiers est de 11 m<sup>3</sup>/s. Le module inter-annuel de l'Isère à Moûtiers est de 28 m<sup>3</sup>/s. **Les crues sont en général longues, avec des volumes écoulés importants.** Les débits au niveau d'Albertville peuvent être très forts (crue centennale estimé à 720 m<sup>3</sup>/s). Les événements les plus importants entraînent, à travers une déstabilisation des versants, un important transport solide avec, parfois, des désordres au niveau de zones à enjeux (cf. § sur les risques).

**D'un point de vue physico-chimique**, sur la commune d'Albertville, l'Isère présente une « **bonne** » à « **très bonne** » **qualité de ses eaux**, notamment pour les nitrates ou la prolifération de végétaux. Les rejets d'eaux usées domestiques, peu ou mal traitées sont sources de dégradations ponctuelles liées aux matières azotées et phosphorées, ainsi qu'à la matière organique et oxydable. Elles résultent de la forte affluence touristique dans les stations de sports d'hivers qui coïncide avec l'étiage hivernal (janvier-février) de la plupart des cours d'eau. Au niveau de la commune d'Albertville, la qualité de l'eau pour ces paramètres et néanmoins jugée bonne à très bonne.

**La qualité biologique apparaît comme fortement dégradée** sur l'ensemble du bassin. En cause, la détérioration des habitats aquatiques, liée ponctuellement à une dégradation de la qualité physico-chimique. De nombreuses zones de rejets et dépôts de déchets ont, par ailleurs, été constatées en bordure de cours d'eau, notamment au niveau des villes, villages et lieux touristiques.

Au niveau d'Albertville, le bassin versant de l'Isère (comme l'Arly) est affecté par la **pollution diffuse liée aux produits phytosanitaires** qui a justifié qu'elle soit répertoriée comme prioritaire par la Cellule régionale d'observation et de prévention des pollutions par les pesticides (CROPPP). Mise en place en 1991 par le Préfet de région, la CROPPP est chargée de coordonner les actions régionales dans le domaine de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires. Le zonage CROPPP constitue un élément d'expertise pour la définition des zones éligibles aux aides européennes (FEADER) et nationales dans le cadre des dispositifs du Plan de développement rural hexagonal (plan végétal environnement, mesures agro-environnementales). Il a permis un classement des zones d'actions prioritaires en Rhône-Alpes en 2002, puis a été actualisé en 2008. Il constitue, pour les services de l'Etat et les établissements publics, un outil d'expertise pour la définition des zones éligibles aux aides européennes (FEADER) et nationales dans le cadre des dispositifs du Plan de développement rural hexagonal.

La pollution par les **nitrates** n'est pas significative sur le bassin versant.

**Le peuplement piscicole de l'Isère est altéré à très altéré.** Très fragile, il est extrêmement réactif à la moindre variation des conditions de milieu. Les espèces d'accompagnement (chabot, loche, franche, blageon) se sont raréfiées de façon alarmante. L'espèce repère du contexte (Truite fario) est également nettement sous-abondante au regard de la référence ; elle présente des structures

<sup>8</sup> Le bassin versant est la surface d'alimentation d'un cours d'eau : toutes les eaux qu'il réceptionne (pluie, neige...) convergent vers le même point. Un bassin versant contient autant de sous-bassins que le cours d'eau a d'affluents.

populationnelles déséquilibrées (problèmes en terme de recrutement, rareté de juvéniles et des adultes en lien avec la capacité d'accueil et la fonctionnalité du milieu). Certains affluents conservent une forte valeur piscicole ou un potentiel important : leurs secteurs aval sont susceptibles de constituer, dans de nombreux cas, des espaces d'enjeux majeurs pour le peuplement piscicole de l'Isère (espaces refuges, de ponte et de nurserie).

Outre certains problèmes de qualité d'eau, la modification et la dégradation profondes de la dimension physique (régime influencé, endiguement) de l'Isère sur ce contexte se révèlent, sur de nombreux points, limitantes, voire rédhibitoires, pour le bon état de santé du peuplement piscicole (perte de fonctionnalité et incision du lit, déconnection des affluents, amplification des amplitudes thermiques journalières comme saisonnières ...).

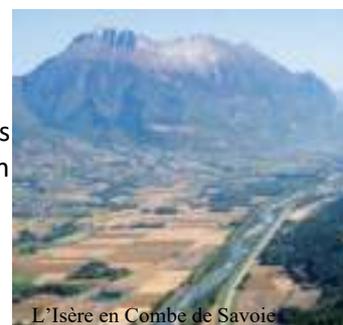
Les conséquences sont nombreuses : thermie hivernale défavorable pour la ponte et le développement des truites, diminution de la dimension trophique de l'habitat, perte de la fonctionnalité et de l'attractivité du milieu, diminution de la capacité d'accueil, perte du degré de connectivité du milieu comme de ses emboîtements latéraux.

### **Le sous bassin versant de la Combe de Savoie**

Ce sous-bassin versant appartient au bassin versant de l'Isère Aval.

L'Isère en Combe de Savoie présente un régime pluvio-nival moins tumultueux que dans le bassin de l'Isère en Tarentaise. La pente y est en effet plus douce.

*Se référer aux caractéristiques de l'Isère précisées ci-dessus.*



L'Isère en Combe de Savoie

### **Le bassin versant de l'Arly**

La commune d'Albertville est située pour partie dans le sous-bassin versant du Val d'Arly, lui-même appartenant au bassin versant de l'Arly. Situé au cœur des deux Savoies, ce dernier regroupe 26 communes autour de deux grands pôles urbains : Ugine (7 000 habitants) et Albertville (17 000 habitants), carrefour entre la Combe de Savoie, la Tarentaise, le Beaufortain et le Val d'Arly.



L'usage de l'eau y est historiquement ancré au cœur du développement économique, avec l'usage de la force motrice de l'eau dès le 18<sup>ème</sup> siècle, le développement pionnier de l'électrométallurgie en fond de vallée au début du 20<sup>ème</sup> siècle, l'essor de l'hydroélectricité dans le Beaufortain et le Val d'Arly à partir de 1940, l'accroissement de la capacité d'accueil touristique en station et le développement de l'enneigement des domaines skiables, plus récemment.

D'une superficie de 645 km<sup>2</sup>, le bassin versant de l'Arly se divise en trois sous bassins aux fortes identités, avec près de 300 km de cours d'eau :

- ◆ L'Arly qui draine le Val d'Arly et le bassin albertvillois (267km<sup>2</sup>) ;
- ◆ le Doron de Beaufort qui draine le Beaufortain (275 km<sup>2</sup>) ;
- ◆ la Chaise qui draine une partie du Pays de Faverges (104 km<sup>2</sup>).

Affluent de l'Isère, l'Arly se caractérise par un **régime hydrologique de type nival** à influence pluviale. Les crues printanières (avril à juin), associées à la fonte des neiges et les crues estivales consécutives aux épisodes orageux sont susceptibles de générer un transport solide important et des laves torrentielles sur certains affluents. Depuis les cinquante dernières années, deux crues majeures ont touché le bassin : 1968 et janvier 2004 estimées à 180 et 200 m<sup>3</sup>/s sur l'Arly à Ugine (crue d'occurrence trentennale).

Les étiages estivaux (septembre-octobre) et hivernaux (janvier-février) des rivières sont globalement assez sévères et les débits de références représentent 10 à 30% du débit moyen annuel. Compte tenu des aménagements hydroélectriques du bassin de l'Arly et du Doron, un linéaire de cours d'eau est soumis au débit réservé.

Le bassin versant de l'Arly est typique des bassins alpins dont la majorité de la superficie concerne la « moyenne montagne », entre 500 et 2 500m d'altitude.

Trois grands types hydromorphologiques se distinguent :

- ◆ les secteurs amont en tête de bassin versant avec les affluents torrentiels (pente >5%)
- ◆ les secteurs médians avec le secteur des gorges dans l'Arly et des secteurs alluviaux sur le Doron et la Chaise (pente comprise entre 1 et 5%)
- ◆ les secteurs aval de la plaine alluviale (pente <1% sur l'Arly et la Chaise).

#### **La qualité physico chimique des cours d'eau du bassin versant est globalement bonne.**

La pression exercée est principalement d'origine domestique. Une pollution par les substances dangereuses affecte ponctuellement certains tronçons de cours d'eau bien identifiées : l'Arly à l'aval d'Ugine et la Chaise à l'aval de la ZA des Bavelins. Cette dégradation de la qualité des eaux peut impacter certaines activités, telles que la pêche, et limiter les vellétés de développement de sports d'eaux vives à l'amont de Flumet et, dans une moindre mesure, entre Ugine et Albertville.

Comme pour l'Isère, le bassin versant de l'Arly est classé en zones prioritaires pesticides **CROPPP** pour leurs eaux souterraines.

La pollution par les **nitrate**s n'est pas significative sur le bassin versant.

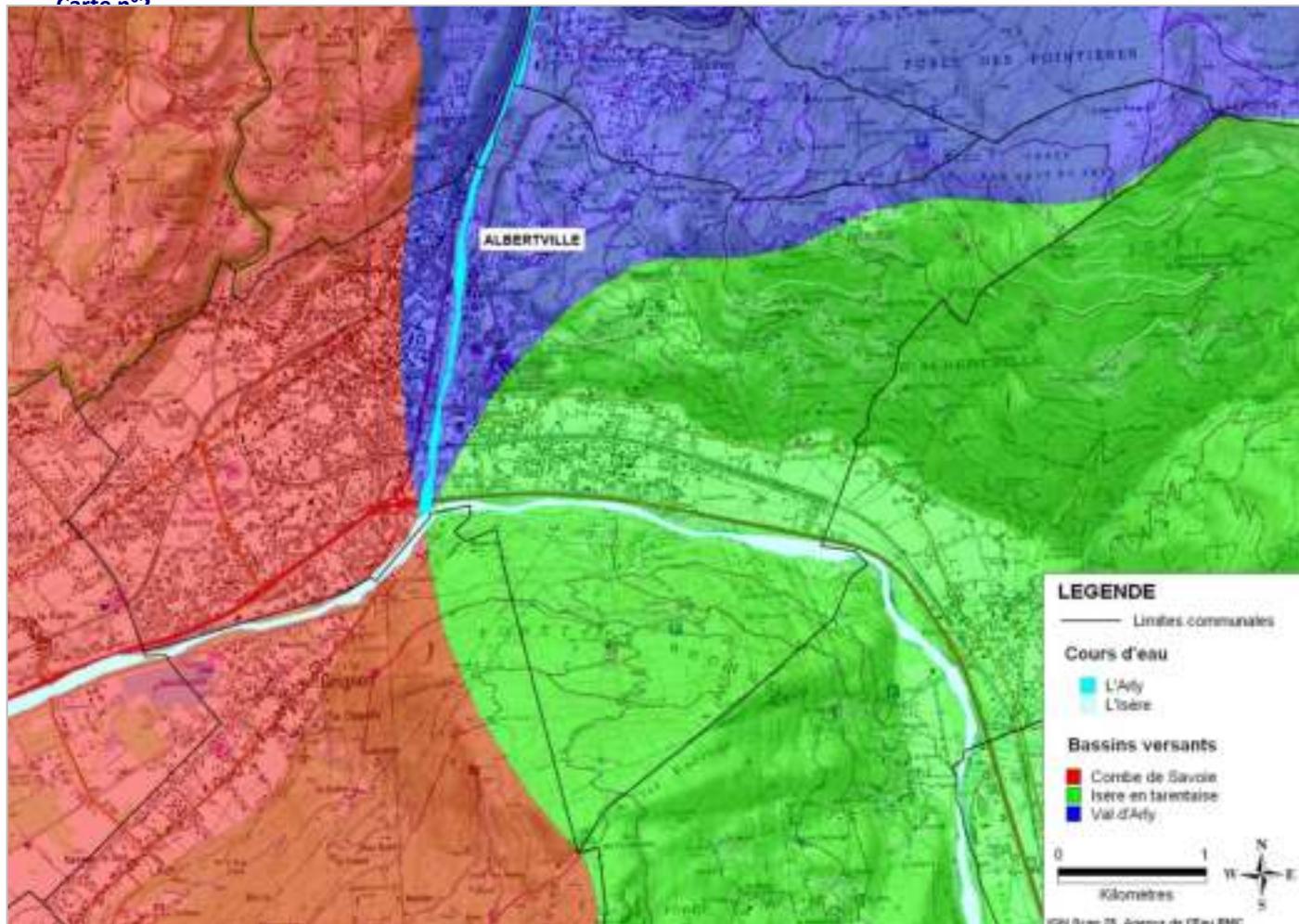
**Des problèmes de diversification et de stratification des boisements de berges** sont présents sur les secteurs de plaine aval et dans les zones urbanisées (dépôts tout venant, protections de berges, industries, rejets ponctuels ...) sur le Doron, l'Arly et la Chaise. Une déprise globale de l'entretien par les propriétaires riverains, des cours d'eau non domaniaux est constatée.

**Des espèces exotiques envahissantes** sont rencontrées sur le bassin versant, notamment sur les bords de l'Arly entre Ugine et Albertville. Les deux espèces invasives les plus rencontrées sont la Renouée du Japon et le Buddleia.

**D'un point de vue quantitatif, le manque de connaissance des régimes hydrologiques** sur les sous bassin de l'Arly et du Doron est avéré. Les données disponibles ne permettent ni d'évaluer l'impact des usages, ni d'évaluer des débits biologiques nécessaires au maintien du bon fonctionnement des cours d'eau.

Carte n°1. Réseau hydrographique superficiel et bassins versant sur la commune d'Albertville

Carte n°1



## Grille AFOM

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Les masses d'eaux souterraines présentent un bon état qualitatif à l'exception de quelques rares pollutions d'origine industrielle ou domestique	=	La vulnérabilité des masses d'eau aux pollutions due à des caractéristiques géomorphologiques doit être prise en compte
+	Les eaux souterraines permettent de subvenir aux besoins quantitatifs	↗	La connaissance de l'état quantitatif doit permettre une meilleure gestion de la ressource
+	Les eaux superficielles présentent un bon état qualitatif	↗	La mise en place et l'application de mesures et d'actions (SDAGE et contrat de rivière) doivent permettre de maintenir le bon état qualitatif.

- Un potentiel écologique médiocre de l'Isère lié à la dégradation de la qualité biologique dégradée

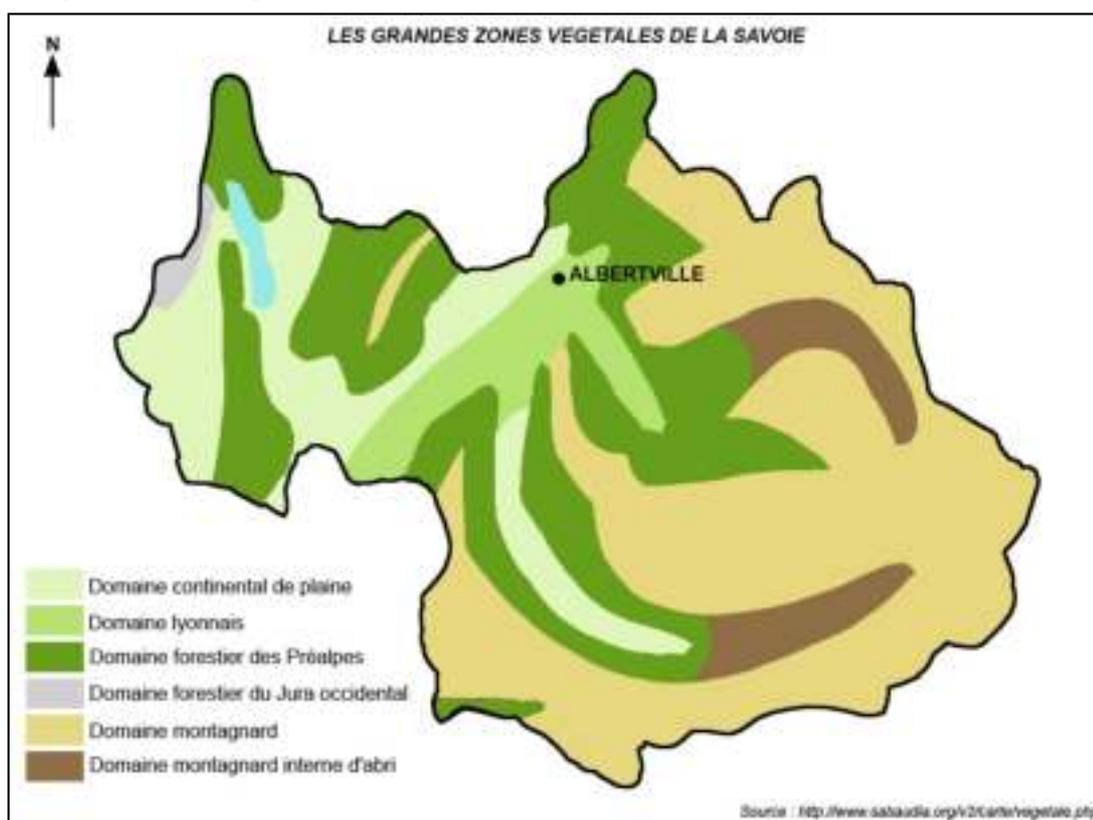
## Ressources naturelles de grand intérêt patrimonial

### Les espaces naturels existants sur le territoire

Albertville est à la croisée de trois grandes zones végétales :

- ◆ Domaine lyonnais avec chêne pubescent
- ◆ Domaine continental de plaine avec chêne pédonculé
- ◆ Domaine forestier des Préalpes avec conifères et hêtres.

Carte n°1. Les grandes zones végétales de la Savoie



#### 1. La prédominance des boisements

Le versant Beaufortain est boisé, hormis les zones agricoles (vignes et pâturages) et les zones urbanisées installées sur les replats. La forêt est composée essentiellement de feuillus (chênes, châtaigniers, prunus ...) et de résineux mêlés (épicéas).

La forêt communale d'Albertville, d'une surface totale de 308 ha, est divisée entre la forêt de Rhonne (233 ha) et la forêt du Haut du Pré (75 ha). Elle fait l'objet d'un aménagement forestier sanctionné par arrêté préfectoral en date du 21 mai 2002 pour une durée de 16 ans (2001-2016).

L'aménagement, géré par l'ONF, porte sur :

- ◆ l'aspect forestier (214.63 ha) : il fixe l'orientation générale en fonction de ses spécificités locales, des données nationales, de développement de la filière bois ;
- ◆ les aspects de valorisation touristique (93,27 ha) : ils concernent les circuits, les sentiers botaniques et les équipements.

La forêt d'Albertville est essentiellement composée de hêtraies-sapinière-pessières de montage. En forêt de Rhonne, la diversité forestière est renforcée par le mélange feuillus/résineux et la présence remarquable d'un peuplement de mélèzes. Elle constitue un espace de loisirs été/hiver très apprécié pour la pratique d'activités sportives de pleine nature.

## 2. La valorisation du patrimoine naturel

Albertville a mis en place plusieurs sentiers de découverte du patrimoine naturel de la commune :

- ◆ La forêt de Rhonne : six itinéraires pédestres ont été prévus dans cette forêt : le sentier « apprendre la forêt », le Col des Fontanettes, le circuit des Charbonnettes, le circuit des 1000 défis, la boucle de Grignon et la boucle d'Esserts-Blay. A cela s'ajoute un itinéraire VTT et footing « l'échappée verte » et une variante VTT au circuit du col des Fontanettes.
- ◆ Les Hauts de Conflans : partant du cœur de la cité médiévale, les sentiers traversent de nombreux hameaux toujours habités et offrent de somptueux points de vue. Trois circuits sont prévus au niveau de difficulté variable.
- ◆ Le Haut du Pré : l'itinéraire serpente dans la forêt communale d'Albertville et offre de nombreux points de vue sur la ville et la Combe de Savoie, la Tarentaise, le Val d'Arly et le Beaufortain. Du sommet de la Roche Pourrie, la vue est dégagée sur le massif de la Vanoise, le Grésivaudan, les Aravis et le Mont Blanc.
- ◆ Itinéraire « Préférence » : ce sentier traverse des pâturages et des forêts en offrant des vues panoramiques sur les vallées environnantes.

## Des milieux naturels riches inventoriés et protégés

La commune abrite plusieurs sites naturels dont la grande richesse écologique est reconnue au travers de protections ou dans le cadre d'inventaires institutionnels.

### 1. Sites faisant l'objet de mesures de protection

#### Le réseau Natura 2000

Ce réseau européen rassemble des sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale. En la matière, les deux textes de l'Union européenne les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La directive « Habitats » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leurs habitats. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

**La commune d'Albertville n'est concernée par aucun site Natura 2000.**

### 2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant des habitats pour des espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel. Les types de ZNIEFF :

- ◆ les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- ◆ les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. Ces ZNIEFF constituent une zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont certaines exigeant un large domaine vital. Par ailleurs, les connections existant avec d'autres massifs voisins (Mont-Blanc, Vanoise, Aravis, Belledonne, Chartreuse, Bauges ...) permettent les échanges entre populations.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

### **3 ZNIEFF de type II et 1 ZNIEFF de type I concernent le territoire d'Albertville.**

*Les fiches détaillées de chacune des ZNIEFF figurent en annexe 3.*

#### **La ZNIEFF de type I « Ecosystème alluvial de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan » (38190005)**

Ce site occupe un peu plus de 2% de la surface totale de la commune d'Albertville.

La plaine de l'Isère présente une richesse faunistique et floristique très importante, dans la basse vallée de la Tarentaise et la Combe de Savoie, elle est caractérisée par la présence de "bas-marais" (marais tout ou partie alimentés par la nappe phréatique), prairies humides et bois riverains aux intérêts écologiques forts. On note ici la présence discrète du Castor d'Europe, quasiment disparu du territoire français au début du vingtième siècle, qui a reconquis nombre des cours d'eau français, notamment l'Isère jusqu'en amont d'Albertville, grâce à une forte protection et un programme efficace de réintroduction.



*Castor européen*



*Triton crêté*

Parmi les poissons de la rivière, la présence de la Lamproie de Planer, seule lamproie française vivant en permanence dans des eaux douces, est très intéressante car elle est indicatrice des eaux vives et non polluées.

Les amphibiens profitent de la juxtaposition d'étangs, plaines inondables, bois humides et bancs de graviers pour se reproduire. Parmi les espèces remarquables fréquentant le site figure le Triton crêté dont les populations sont en forte régression au niveau européen du fait des menaces

pesant sur les zones humides (drainage, mise en culture, pollution ...).

Parmi les oiseaux, on remarque la présence du Faucon hobereau, en forte régression en France suite à la disparition des gros insectes du fait de l'usage d'insecticides. Des populations de Rousserolle turdoïde, menacée par la régression des grandes roselières, de Chevalier guignette affectionnant les bancs de graviers colonisés par une végétation pionnière, et de Pie grièche écorcheur en régression en Europe à la suite des opérations de remembrement viennent appuyer l'intérêt faunistique du site.



*Faucon hobereau*

En ce qui concerne la flore, la végétation des bords de cours d'eau est toujours très diversifiée. Fleurissant vers Pentecôte, d'une couleur très contrastée (d'un rouge-violet foncé avec la partie centrale blanche et non maculée), l'Orchis des marais est aujourd'hui très rare à cause du drainage ou de la mise en culture de ses anciennes stations. Le Peucedan des marais, quant à lui, est une grande ombellifère qui peut atteindre un mètre de haut ; il est caractéristique de ces milieux humides<sup>9</sup>.

### **La ZNIEFF de type II « Beaufortain » (7309)**

Ce site occupe un peu plus de 26% de la surface du territoire communal.

Outre la qualité de ses paysages et de son architecture rurale traditionnelle, le Beaufortain conserve un grand intérêt naturaliste, notamment dans les domaines botanique, ornithologique et entomologique. Les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (tourbières, forêts, landes sommitales, lacs ...). Au cœur des Alpes occidentales, c'est un véritable carrefour biogéographique, marquant la limite d'extension (méridionale, occidentale, ou septentrionale selon les cas) de nombreuses espèces dont certaines ne sont connues, en France, que dans ce seul massif.

Parmi les échantillons de flore les plus remarquables, figurent plusieurs androsaces, des joncs et laïches caractéristiques des gazons arctico-alpins, le Botryche simple, des saxifrages, la Stemmacanthe rhapsodique ...

L'entomofaune, très riche, compte diverses espèces endémiques<sup>10</sup>.

Le Beaufortain conserve par ailleurs des biotopes (milieux) très propices aux ongulés (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Chamois ...), aux galliformes ou aux grands rapaces de montagne.

### **La ZNIEFF de type II « Massifs de la Lauzière et du Grand Arc » (7312)**



*Lande à Rhododendrons*

Ce site occupe un peu plus de 5% de la surface totale de la commune d'Albertville.

Cet ensemble montagneux forme une entité bien individualisée, restant peu perturbée par les activités humaines et les grands aménagements, et conservant un caractère très naturel.

Le Grand-Arc, fortement boisé, abrite une flore et une faune de montagne très riches, associées au grand développement des landes à Rhododendron, des brousses à Aulne vert et des landes sommitales ; il compte en outre plusieurs zones humides de grand intérêt.

<sup>9</sup> Les descriptions des sites sont issues des données de la DREAL Rhône-Alpes.

<sup>10</sup> Dont la présence naturelle d'un groupe biologique exclusivement dans une région géographique délimitée

La dimension sauvage est également présente à la Lauzière, le relief permettant un étagement de la végétation, depuis la chênaie pubescente jusqu'à l'étage alpin, en passant par les forêts de ravins ...

Parmi les éléments de grand intérêt, citons en matière de flore des espèces alpines (androsaces, Clématite et Ancolie des Alpes, Chardon bleu, Stemmacanthe rhapsodique ...) et un beau cortège de plantes caractéristiques des zones humides d'altitude (Lycopode inondé, Swertie vivace, Scirpe de Hudson ...).

En matière de faune, les galliformes de montagne sont très bien représentés, ainsi que l'entomofaune (libellules, papillons Damier de la succise, Petit Apollon, Solitaire ...).



### **La ZNIEFF de type II « Zone fonctionnelle de la rivière Isère » (3819)**

Ce site occupe un peu plus de 2 % de la surface totale de la commune. Il intègre l'ensemble fonctionnel formé par le cours moyen de l'Isère, ses annexes fluviales et les zones humides voisines.

A l'amont d'Albertville, le visage de l'Isère est celui d'une rivière de montagne, fortement aménagée (hydroélectricité) et sollicitée (alimentation en eau et assainissement des stations ou villages de montagne, sports d'eaux vives). Ce tronçon a fait l'objet d'efforts conséquents de restauration et la qualité des eaux a connu récemment une réelle amélioration.

Entre Albertville et Grenoble, l'Isère développe dans le sillon alpin (Grésivaudan) une vallée alluviale conservation des reliques de milieux humides, marais, forêt alluviale remarquables. Son profil a été néanmoins affecté par d'anciennes et très importantes extractions de granulats en lit mineur. L'hydroélectricité, par contre, n'est pas exploitée.



Les nombreux marais subsistant à proximité de la rivière, ainsi que certains milieux proprement fluviaux présentent une flore palustre ou aquatique riche et diversifiée (Rossolis à longues feuilles, Epipactis du Rhône, Nivéole d'été, Samole de Valerand, Petite Massette ...).

Une avifaune intéressante fréquente aussi ces milieux en période de reproduction (ardéidés, fauvettes paludicoles, pies-grièches ...), mais aussi en migration.

La faune demeure extrêmement diversifiée tant en ce qui concerne les mammifères (Castor d'Europe, nombreux chiroptères ...) que les insectes (Grand Capricorne, papillon Cuivré des marais, très grande richesse en libellules), les reptiles (Couleuvre d'Esculape ...) ou les poissons (Epinoche, Lamproie de Planer, Ombre commun ...).



Le site est concerné par une importante nappe phréatique, recelant elle-même une faune spécifique à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Dont des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella ...).

L'ensemble exerce tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt géomorphologique majeur (morpho-dynamique fluviale).

### 3. Le Parc Naturel Régional (PNR) du massif des Bauges

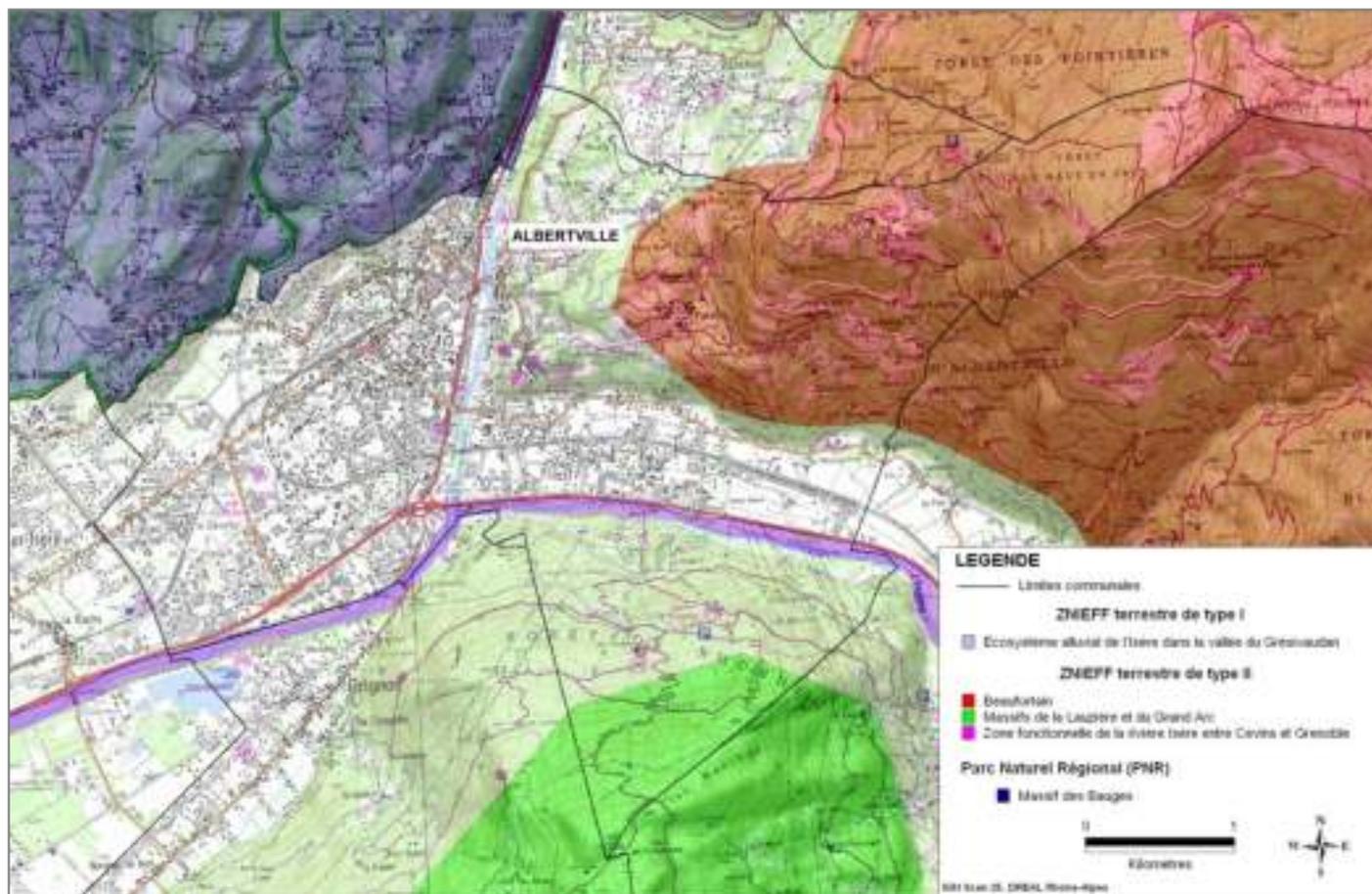
Les PNR sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

**Le PNR du Massif des Bauges concerne 64 communes. Il occupe 0,01% du territoire d'Albertville.**

Il a été créé le 7 décembre 1995. Il regroupe 64 communes dont 46 en Savoie et 18 en Haute-Savoie. S'y ajoutent 6 villes portes, points de passage importants pour y accéder, soit au total 60 000 habitants pour une superficie de 90 000 hectares. La commune d'Albertville est la porte d'entrée Est du parc.

Le massif des Bauges présente une richesse écologique exceptionnelle. Le massif présente une grande diversité géographique et naturelle, constitué de petits pays : la Combe de Savoie viticole, la Haute Combe de Savoie et le vallon de Tamié, le pays du lac d'Annecy et du Laudon, les hauts de l'Albanais, le plateau de la Leysse et le cœur des Bauges.

Carte n°1. Inventaires patrimoniaux et zones de protection sur la commune d'Albertville



#### 4. Les Zones humides

L'Article 2 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, codifié à l'article L 211-1 du Code de l'Environnement donne une définition des zones humides : « on entend par zone humide, les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Depuis la Loi sur l'Eau de 1992, la législation s'est considérablement renforcée en faveur de la protection et de la gestion des zones humides. Les zones humides jouent un rôle fondamental pour la conservation de la biodiversité et contribuent à la qualité de la ressource en eau.

Face à la disparition de la moitié des zones humides en France, en 30 ans, différentes mesures ont été prises pour enrayer leur disparition à l'échelon national dans le Plan d'Actions Zones Humides et au niveau bassin dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse. Ce dernier préconise de :

- maintenir la surface en zones humides à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ;

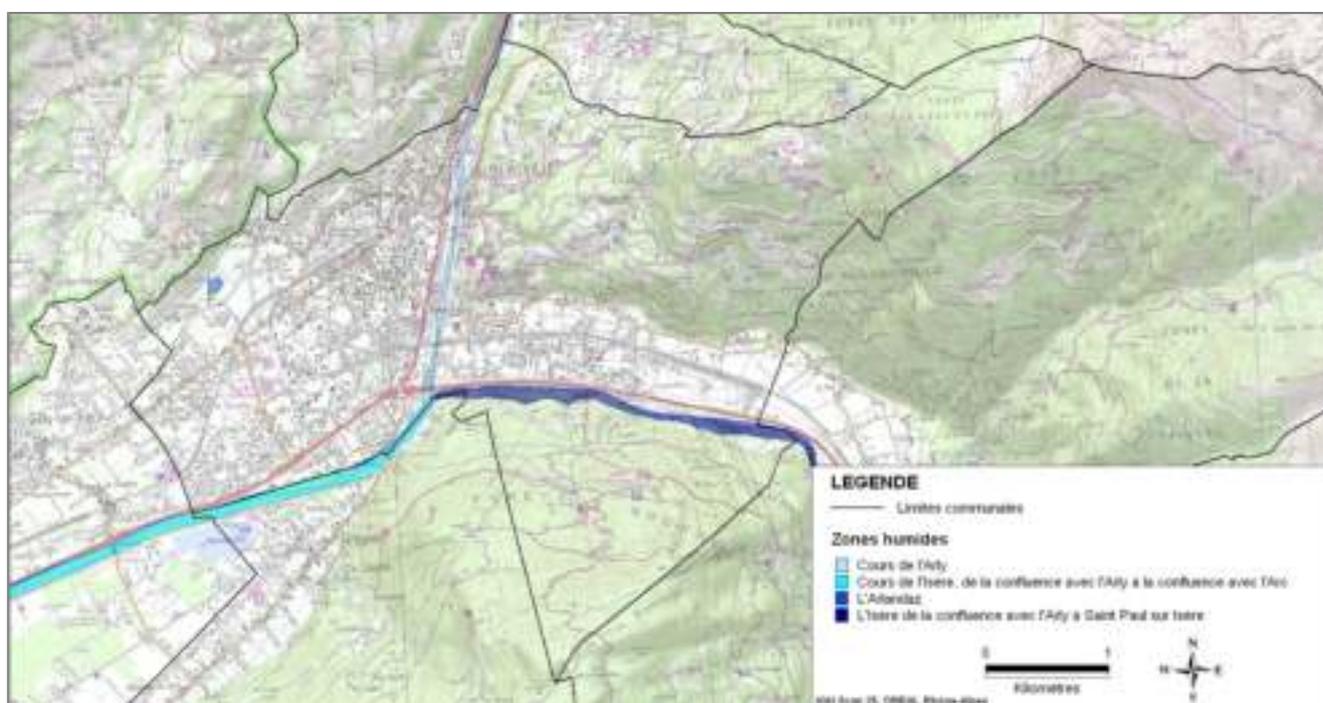
- ne pas dégrader les zones humides et leur bassin d'alimentation, y compris celles de petite taille n'ayant pas forcément fait l'objet d'inventaire, et/ou sans statut de protection réglementaire.

Le SCoT dispose quant à lui que « Concernant les zones humides, comme prévu dans le SDAGE (disposition 6-B-6), les documents locaux d'urbanisme définiront des affectations des sols qui respectent l'objectif de non dégradation des zones humides présentes sur le secteur concerné.

En Savoie, un inventaire des Zones humides et de leurs espaces fonctionnels a été entrepris au niveau départemental, dans le cadre d'une « charte pour les zones humides » du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse. Cet inventaire a été réalisé par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie pour le compte du Conseil Général de la Savoie, selon la méthode de l'Agence de l'Eau. L'ensemble de l'inventaire est à ce jour terminé sur le département, avec plus de 4 000 zones humides couvrant 15 000 ha.

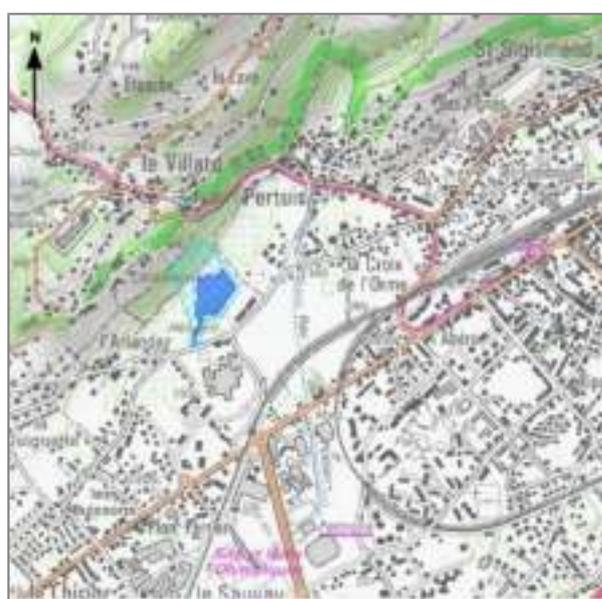
Sur le territoire d'Albertville, quatre zones humides ont été recensées.

**Carte n°1. Les zones humides sur le territoire communal**

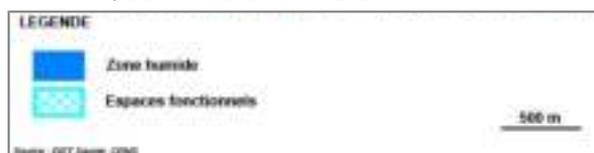


**La zone humide de l'Arlandaz**

**Carte n°2. La zone humide de l'Arlandaz**



D'une superficie de 1,4 ha, la zone humide de l'Arlandaz est constituée de groupements à Reine des prés, de bois marécageux à Aulnes et Saules et de formations à grandes Laïches. Les habitats non dégradés de cette zone en font un intérêt patrimonial majeur.



### La zone humide du cours de l'Arly

La zone humide du cours de l'Arly, d'une superficie totale de près de 40 ha, recouvre une superficie de 11 ha du territoire communal. On y distingue 3 principaux types de milieux : le cours de la rivière, les formations riveraines de saules et les bancs de graviers des cours d'eau.

La zone humide constitue un habitat pour les populations animales et végétales et assure un rôle majeur dans les connexions biologiques.

Ce site présente un intérêt patrimonial majeur, pour les habitats qu'il abrite, peu représentés à l'échelle du bassin versant et pour sa mosaïque de milieux et d'habitats, en constante évolution. Il abrite par ailleurs de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial, dont le Castor d'Europe, le Chevalier guignette, le petit gravelot et le Harle bièvre. **Elle assure également une fonction d'épuration, un soutien naturel d'étiage et une expansion naturelle des crues.**

Enfin, outre son intérêt paysager, la zone constitue également un réservoir pour l'alimentation en eau potable.

### La zone humide du cours de l'Isère, de la confluence de l'Arly à la confluence avec l'Arc

D'une superficie totale de 200 ha, cette zone humide concerne 12 ha du territoire communal. Elle présente exactement les mêmes caractéristiques que la zone humide du cours de l'Arly.

### La zone humide de l'Isère de la confluence de l'Arly à Saint Paul sur Isère

Ce site couvre 79 ha au total, dont 27 ha sur Albertville. On y distingue 3 principaux types de milieux : le cours de la rivière, les formations riveraines de saules et les bancs de graviers des cours d'eau.

Elle abrite de nombreuses populations animales et végétales. Au titre des espèces animales protégées on peut citer le Chevalier guignette, le petit Gravelot, le Cincle plongeur, le Martin-pêcheur d'Europe, le Héron cendré, Harle bièvre, Castor d'Europe. Parmi les espèces animales d'intérêt patrimonial européen figure le Castor d'Europe. Cette zone sert de champ d'expansion naturelle des crues. Elle a également plusieurs valeurs socio-économiques, il permet une production hydro-électrique et il est un réservoir pour l'alimentation en eau potable. Par ailleurs ce site présente un intérêt paysager fort ainsi qu'un potentiel pour les activités de loisirs comme la pêche.

## Les corridors biologiques

### 1.Éléments de contexte

#### ***La Trame Verte et Bleue***

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire instauré par le Grenelle II de l'Environnement qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer,... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

#### ***Les continuités écologiques***

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue sera ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

En France, un certain nombre d'initiatives locales ont été lancées, avant le Grenelle de l'Environnement, pour créer ou restaurer le « maillage ou réseau écologique ». Depuis 2007, la « Trame verte et bleue » fait partie des grands projets nationaux portés par le ministère.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite "Loi Grenelle I" instaure dans le droit français la création de la Trame verte et bleue, d'ici à 2012, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Loi Grenelle II", propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique co-élaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État (donc les PLU) doivent prendre en compte les schémas régionaux.

Le dispositif législatif de la Trame Verte et Bleue est issu de la loi Grenelle II article plusieurs niveaux d'approche territoriale :

- Au niveau national : un document cadre intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » présente les choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ainsi qu'un guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers dans ce domaine ;
- Au niveau régional, les Régions et la DREAL élaborent conjointement des Schémas régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), qui prennent en compte les orientations nationales, particulièrement en ce qui concerne les critères de cohérence. Ils visent la cohérence de l'ensemble des politiques publiques de préservation des milieux naturels. Par ailleurs, les SRCE s'inscrivent en cohérence avec le plan d'action national en faveur des zones humides 2010-2012 et le plan d'action national pour la restauration de la continuité des cours d'eau. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil régional en date du 19/06/2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014.
- Au niveau communal et/ou intercommunal : les collectivités territoriales et l'État prennent en compte les SRCE dans leurs documents de planification, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme, et dans leurs projets.

Les Trames Vertes et Bleues des différents niveaux territoriaux s'articulent, chacune apporte une réponse aux enjeux de son territoire en matière de biodiversité et contribue à répondre aux enjeux des niveaux supérieurs. A chaque échelle correspondent une trame écologique, des enjeux, un mode d'action, des outils, un réseau d'acteurs, une gouvernance.

### **L'action en Rhône-Alpes**

Différentes actions ont déjà été mises en place sur la thématique « la trame verte et bleue » afin de préserver la très grande biodiversité de Rhône-Alpes :

- prise en compte du SRCE et de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme : Directive territoriale d'aménagement (DTA), plan local d'urbanisme (PLU) ;

- publication par le Conseil Régional, en 2009, de son Réseau Ecologique Rhône-Alpes (RERA), préfigurateur du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) acté par le Grenelle Environnement.

### Les enjeux régionaux

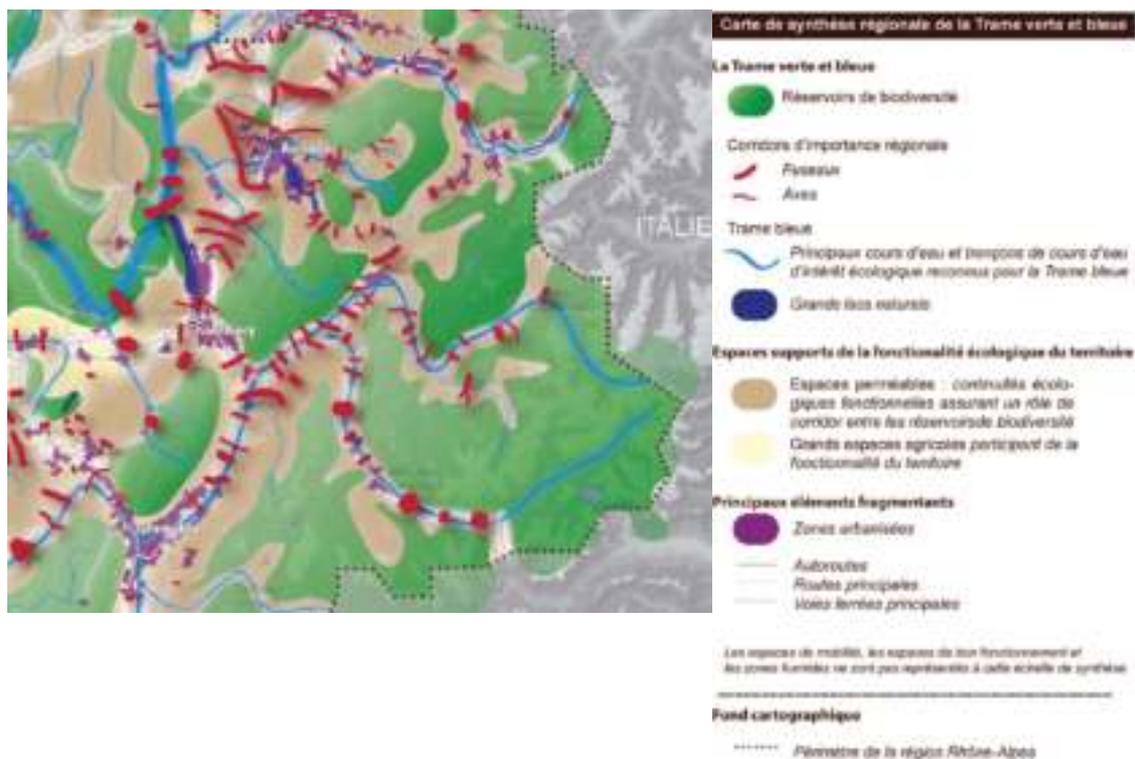
Conformément aux lois « Grenelle », le SRCE identifie la trame verte et bleue régionale composée de réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui les relient et définit les emprises et les mesures associées. La TVB est un outil d'aménagement durable du territoire destiné à former un réseau écologique cohérent en conciliant les enjeux écologiques et l'aménagement du territoire et les activités humaines. Il est établi pour une durée de 6 ans et doit être "pris en compte" par les documents d'urbanisme de rang inférieur dans un délai de trois ans après son adoption finale.

La connexité écologique a été renforcée. En effet, ce schéma a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologiques du territoire. Elle identifie les continuités écologiques à préserver et à remettre en bon état qu'elles soient terrestres ou aquatiques et humides pour :

- favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- préparer l'adaptation au changement climatique et préserver les services rendus par la biodiversité.

Le diagnostic préalable (février 2012) réalisé dans le cadre de l'élaboration du SRCE de Rhône-Alpes, répertorie 6 enjeux régionaux pour la TVB en lien direct avec l'aménagement du territoire :

- L'étalement urbain et l'artificialisation des sols, en lien avec les quelques 7 500 ha artificialisés : entre 2000 et 2006, particulièrement marqué sur les espaces en périphérie des agglomérations (étalement urbain) et dans les vallées (conflits d'usage);
- L'impact des infrastructures (terrestres linéaires et aménagements des cours d'eau) sur la fragmentation et le fonctionnement de la trame verte et bleue ;
- La mise en valeur et la préservation des espaces d'interface (espaces naturels péri-urbains, lisières forestières ...) essentiels à la bonne fonctionnalité des continuités écologiques, peu mis en valeur ou soumis à des conflits d'usages
- L'abandon des terres agricoles les moins productives conduisant à la fermeture des milieux ouverts ;
- La banalisation des structures écopaysagères agricoles et forestières alors que la diversité et la fonctionnalité de la biodiversité dépendent de l'hétérogénéité des paysages établie sur la base d'une mosaïque de milieux ;
- L'accompagnement du développement des énergies renouvelables, afin de concilier la localisation de ces projets avec les enjeux de préservation des continuités écologiques.



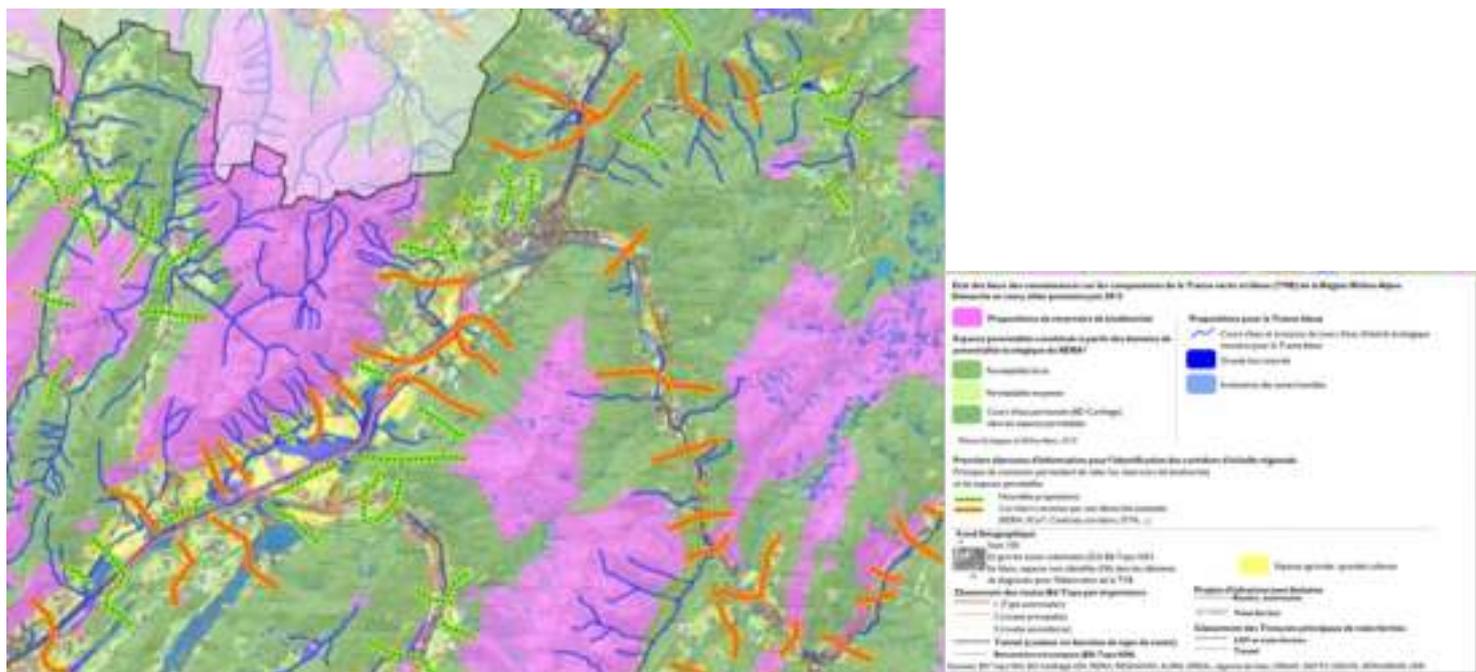
Source : S.R.C.E

S'y ajoutent 2 enjeux transversaux, à savoir l'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques publiques et leur gouvernance ainsi que le changement climatique qui pourrait engendrer à la fois une redistribution géographique et une transformation de la composition des communautés végétales et animales.

Dans le cadre du SRCE, des cartes de travail ont été élaborées, en partenariat avec les acteurs locaux, afin de compléter les corridors repérés dans le cadre du RERA (flèches orange) par de nouvelles (flèches vertes).

#### Extrait de l'état des lieux du SDCE

L'extrait ci-dessous illustre la présence de corridors au nord, à l'est et au sud d'Albertville, entre des espaces de perméabilité forte correspondant aux espaces boisés et prairiaux qui dominent sur les versants. Ils sont complétés par de nouvelles connectivités, qui correspondent aux coulées vertes boisées reliant les versants au nord d'Albertville à la plaine agricole. Situés en limite de commune, ils participent de son intégration dans un réseau plus vaste.



La trame verte et bleue, précisée à l'article L371-1 du Code de l'environnement, a pour objectif "d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

En Savoie, 50% du département est couvert par les réservoirs de biodiversité. La moyenne régionale est de 25%.

Les composantes de la trame verte et bleue doivent être prise en compte dans l'élaboration du PLU à toutes les étapes afin d'éviter que cette trame ne soit pas dégradée de manière irréversible par des projets d'urbanisation et d'artificialisation des sols.

Par son orientation 7, le SRCE de Rhône-Alpes vise à renforcer et à faire émerger des secteurs prioritaires pour conduire des actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Barberaz est concerné à la marge par l'objectif 7.2 qui consiste à faire émerger de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles (vallée de l'Isère d'Albertville à Montmélian et vallée de la Tarentaise)

### **Les enjeux du SCoT**

Les crêtes de l'étage alpin constituent des obstacles que la faune des étages inférieurs ne franchit pas. Le cloisonnement est conforté, dans la vallée de l'Isère et dans la partie basse de la vallée de l'Arly, par les infrastructures linéaires (RN 90, RN 212) et par l'urbanisation.

- Le premier enjeu de la planification est d'assurer la perméabilité des espaces de vallées et de coteaux aux flux biologiques entre les grands réservoirs de biodiversités. Le corridor le plus important se situe à l'Ouest d'Ugine : il permet de contourner l'agglomération d'Albertville Ugine.

- La fragmentation des milieux naturels terrestres, aquatiques et humides dans les espaces d'aménagements diffus (urbanisation diffuse, aménagements de la montagne) constitue également un enjeu fort.

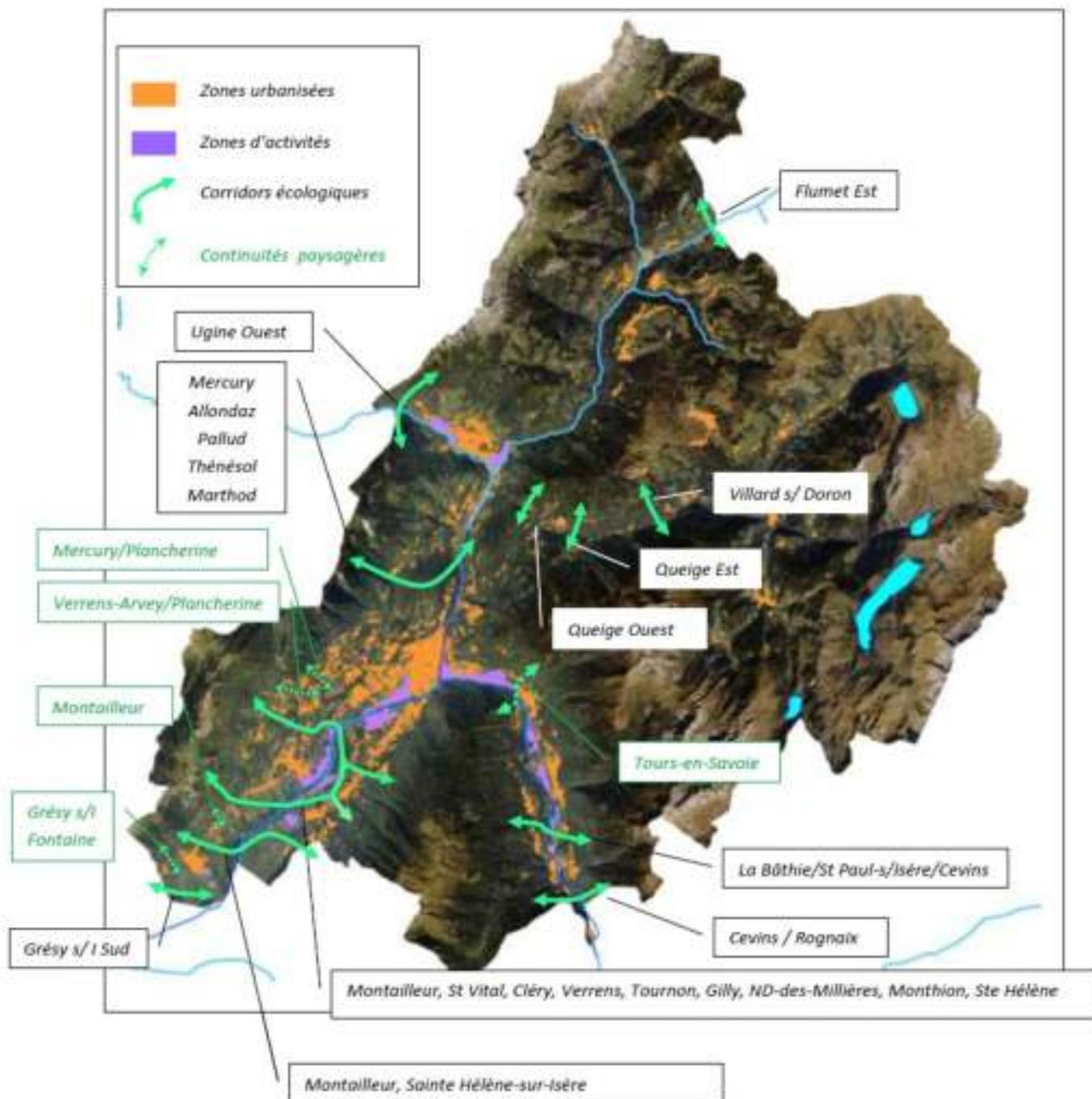
Le Scot d'Arlyère reconnaît l'intérêt écologique des espaces naturels remarquables et des différents éléments qui permettent d'améliorer la biodiversité en permettant les échanges écologiques entre les «cœurs de biodiversité». Il identifie douze corridors biologiques à préserver pour relier entre eux les cœurs de Massifs et les zones humides et milieux alluviaux de plaine, dont quatre, correspondant à des « espaces de liberté des cours d'eaux ou forêts alluviales ou milieux humides » ont été identifiés comme stratégiques dans le cadre du Contrat de Rivière Arly.

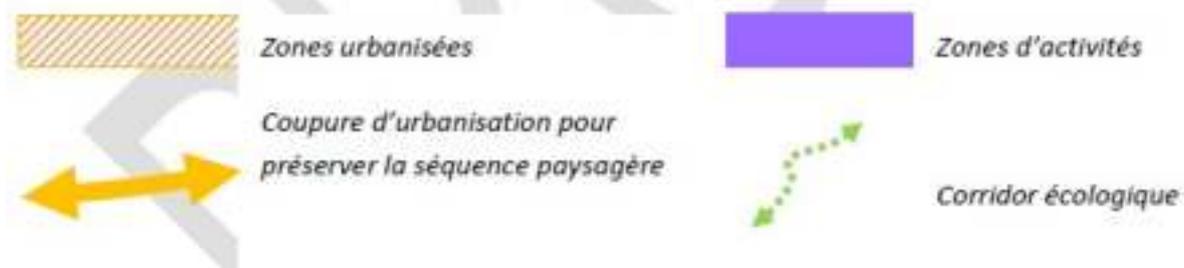
Pour tous les secteurs concernés par le maintien d'un corridor écologique, le DOG précise les secteurs à préserver, avec l'objectif d'empêcher l'urbanisation linéaire le long des voies et de maintenir les espaces souvent agricoles qui constituent des séquences vertes entre les bourgs et les hameaux. Dans ces corridors, à titre exceptionnel, seule une extension urbaine très limitée et ponctuelle pourra être autorisée sous condition. Les documents d'urbanisme locaux devront :

- inscrire les coupures d'urbanisation correspondant à chacun des espaces identifiés sur la carte de situation des corridors écologiques et préciseront les coupures d'urbanisation strictes (positionnées perpendiculairement aux axes routiers pour arrêter l'urbanisation linéaire) et des prescriptions particulières afin d'assurer la pérennité de la continuité identifiée,
- représenter et caractériser l'armature écologique (trame verte et bleue) de leur territoire, intégrant notamment les corridors et continums écologiques identifiés au SCoT et les conclusions d'un inventaire réalisé à l'échelle communale ;
- éviter, et sinon réduire ou compenser, les incidences négatives de leur développement (fragmentation, fréquentation, rejets, bruits, ...), des développements et qu'ils permettent notamment des extensions d'urbanisation sur l'armature écologique de leur territoire, y compris sur la dynamique écologique de ces espaces de «nature ordinaire».

### Corridors écologiques et coupures paysagères d'urbanisation (SCOT)

Si aucun corridor n'a été identifié sur le territoire d'Albertville, le SCoT en a repéré en limite orientale de la commune, entre Tours en Savoie et Esserts-Blays.





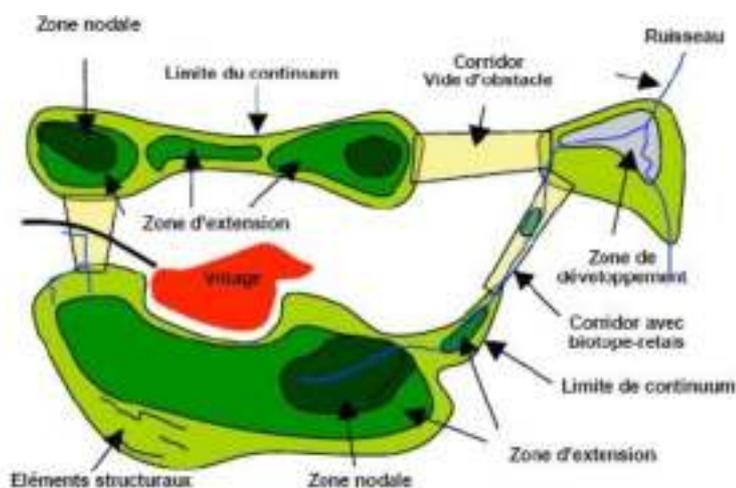
**Corridors écologiques et coupures paysagères d'urbanisation : zoom sur le secteur de Tours en Savoie (SCOT)**

### Les composantes de la trame verte et bleue à l'échelle d'Albertville

L'objectif de la TVB est de connecter entre eux :

- **les réservoirs de biodiversité** (espaces à forte valeur patrimoniale) désignant «les espaces naturels et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité », au sens de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- par **des corridors biologiques** qui correspondent aux voies de déplacement empruntées par la faune et la flore et permettent leur dispersion et leur migration ;
- la trame bleue constituée par les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux en très bon état écologique.

### Schéma d'un réseau écologique



Source : DREAL

**Zones nodales ou réservoirs biologiques** : zones noyaux, milieux naturels de bonne qualité, sources de biodiversité

**Zones d'extension** : zones de moindre qualité que les zones nodales mais correspondant au même type générique de milieu

**Continuums**: ensemble de milieux favorables à un groupe écologique composé d'éléments continus (zone nodale + zone d'extension + marges complémentaires)

**Corridors**: espace libre d'obstacle offrant des possibilités d'échanges entre les zones nodales ou les zones de développement

**Zones de développement**: ensemble de milieux transformés ou dégradés mais qui restent potentiellement favorables à un ou plusieurs groupes écologiques

## 2. Une approche par grands continuums<sup>11</sup>

La méthodologie choisie pour caractériser les continuités écologiques est basée sur une approche simplifiée par espèces, c'est-à-dire par grands types d'habitats. Elle est décrite en annexe 4.

Sept continuums majeurs ont ainsi été caractérisés, chacun d'entre eux ayant été élaboré en visant une ou plusieurs espèces emblématiques du territoire, que l'on qualifie d'espèces indicatrices. Chacune est associée à un cortège d'espèce, soit d'autres espèces parfois plus difficiles à identifier, mais qui vivent et évoluent dans le même type d'habitats que les espèces indicatrices précitées.

**Pour le territoire d'Albertville, 7 types de continuums ont été retenus :**

- ◆ Zones agricoles extensives de l'étage collinéen
- ◆ Zones agricoles extensives de l'étage montagnard
- ◆ Zones boisées de l'étage collinéen
- ◆ Zones boisées de l'étage montagnard
- ◆ Milieux aquatiques et humides
- ◆ Milieux ouverts à l'étage subalpin-alpin
- ◆ Milieux fermés à l'étage subalpin-alpin

Ces différents continuums ont des capacités d'accueil potentielles différentes et peuvent être structurants (équivalents à des zones nodales, avec une forte présence des espèces, grâce à un habitat optimal) ou **attractifs** (de moindre qualité que les zones nodales, mais à relative proximité de

<sup>11</sup> ensemble de milieux favorables à un groupe écologique composé d'éléments continus (zone nodale + zone d'extension + marges complémentaires) cf. illustration 2

ces dernières, où les déplacements sont encore faciles) à **répulsifs** (*a priori* non fréquentés par les espèces, ils représentent un obstacle au déplacement).

L'ensemble des obstacles à la circulation des différentes espèces visées doivent également être pris en compte pour appréhender leurs éventuels effets de coupure, potentiels et/ou avérés.

La juxtaposition du continuum global et des « cœurs de nature » (ZNIEFF) permet de dessiner la pré-TVb à partir de l'identification des corridors majeurs.

A l'échelle d'Albertville, la dominance des surfaces anthropisées dans la plaine constitue un obstacle important pour le déplacement d'espèces. Les routes constituent également des « barrières » qui accentuent la très faible perméabilité de ces surfaces. Au sein de cette entité, le maintien, voire le confortement d'îlots végétalisés, parcs et alignements arborés constitue un enjeu important en termes de « trame verte urbaine », mais aussi comme espaces relais au sein des milieux artificialisés.

On notera toutefois la présence de deux corridors majeurs, liés à l'Arly et l'Isère, qui assurent une connexion entre les espaces remarquables situés en amont et à l'aval, au-delà même des limites communales. A ce titre, conformément aux dispositions du SDAGE, il conviendra de veiller, dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur des berges de l'Arly, de préserver son espace de mobilité qui peut être défini comme « L'espace du lit majeur à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales pour permettre une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres » (SDAGE RMC, Volume 1, Mesures opérationnelles générales § 3.1.3.1). Cette prise en compte est par ailleurs reprise dans le SCoT qui dispose que « Les documents d'urbanisme participeront à la restauration des milieux aquatiques en limitant l'urbanisation aux abords des cours d'eau ».

Deux corridors majeurs sont également identifiés entre les cœurs de nature du Beaufortain, des Bauges et de la Lauzière en prenant appui sur les espaces prairiaux et forestiers qui ponctuent la commune.



## L'espace agricole

### 1. Evolution de l'activité agricole sur le territoire communal

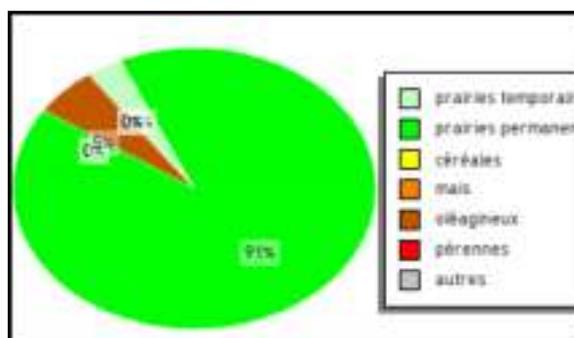
L'espace agricole occupe une faible partie du territoire, un peu moins de 10% de la superficie total soit seulement 1,7 km<sup>2</sup> de la superficie totale de la commune. Moins de 3% de la population familiale active et des salariés permanents de la population active travaillent dans une exploitation agricole (la moyenne départementale étant de 5% d'actifs travaillant en exploitation agricole). En 12 ans, sur la période 1988/2000, le nombre d'exploitations a baissé de plus de 50% sur le territoire communal, en moyenne la baisse est de 41% à l'échelle départementale. La diminution de l'activité agricole sur le territoire s'est essentiellement traduite par une disparition des petites exploitations. Les exploitations professionnelles ont davantage perduré. La Surface Agricole Utilisée de la majorité des exploitations est composée de petites parcelles de moins de 5 hectares. Cette configuration correspond également à l'arboriculture et au maraîchage.

Tableau n°1 Surface Agricole Utilisée (SAU) sur la commune d'Albertville

	2007	2008	2009	2010
<b>Nombre de déclarants :</b>				
avec parcelles sur la commune	8	7	6	7
avec siège sur la commune	4	4	4	5
<b>Surface Agricole Utilisée (SAU)</b>	70 ha	64 ha	64 ha	58 ha
dont :				
prairies temporaires	5 ha	5 ha	0 ha	2 ha
prairies permanentes	62 ha	56 ha	60 ha	51 ha
céréales	1 ha	1 ha	1	0 ha
maïs	3 ha	3 ha	Ha	0 ha
oléagineux	0 ha	0 ha	0 ha	3 ha
cultures pérennes	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha
autre utilisation	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha
gel des terres	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha

Source : PACAGE 2007, 2008, 2009 et 2010

#### Illustration n°1. Répartition 2010 de la Surface Agricole Utilisée sur Albertville



Source : PACAGE 2007, 2008, 2009 et 2010

2.

### → Une agriculture de qualité reconnue

Les produits agricoles de la commune d'Albertville sont potentiellement concernés par plusieurs labels recensés par l'INAO (Institut National de l'origine et de la Qualité) :

- ◆ IGP<sup>12</sup> Allobrogie blanc
- ◆ IGP Allobrogie rosé
- ◆ IGP Allobrogie rouge
- ◆ IGP Comtés Rhodaniens blanc
- ◆ IGP Comtés Rhodaniens rosé
- ◆ IGP Comtés Rhodanien rouge
- ◆ IGP Emmental de Savoie
- ◆ IGP Emmental français est-central
- ◆ IGP Pommes et poires de Savoie
- ◆ IGP Tomme de Savoie
- ◆ AOC – AOP<sup>13</sup> Beaufort
- ◆ AOC Gruyère

### Bilan et perspectives d'évolution

L'agriculture sur le territoire d'Albertville est présente et dynamique, bien que la tendance soit à la diminution du nombre d'exploitation. Les exploitations, essentiellement tournées vers le maraîchage et l'arboriculture, profitent de leur situation périurbaine. La vente directe est un débouché important mais les produits sont peu valorisés.

La plaine de Conflans compte 2 exploitations viables économiquement, qui ont un impact très fort dans le paysage urbain. Elles sont à préserver. De manière générale, la pression foncière est forte sur la commune notamment sur le coteau de Saint Sigismond.

### Grille AFOM

Situation actuelle		Tendance	
+	Les espaces naturels sont des réservoirs de biodiversité et présentent un intérêt paysager qui participe grandement à la qualité du cadre de vie.	↗	Volonté de préservation des espaces naturels.
+	Une ZNIEFF de type I et trois ZNIEFF de type II présentes sur le territoire communal et interaction avec le périmètre du PNR des Bauges	↗	Volonté de préservation des espaces naturels.
-	Des continuités écologiques importantes mais marquées par des obstacles difficilement contournables (RN et voie ferrée)	↗	L'aménagement de passages sécurisés pour la faune devrait permettre de réduire les coupures écologiques
+	Une agriculture de qualité reconnue, 12 labels de qualité présents sur la commune	↗	Volonté de préservation des espaces agricoles
-	Une tendance à la diminution des espaces agricoles et une fragilisation des activités agricoles	↗	Le développement du maraîchage et de l'arboriculture est une opportunité de redynamisation du secteur agricole

<sup>12</sup> IGP : Indication Géographique Protégée

<sup>13</sup> AOC : Appellation d'Origine Contrôlée, AOP : Appellation d'Origine Protégée

# Un territoire soumis à des risques naturels et technologiques majeurs

*Ce chapitre reprend pour partie le diagnostic réalisé lors de l'élaboration du DICRIM de la commune d'Albertville en date de 2008.*

La loi n° 87-565 du 25 juillet 1987 relative à la sécurité civile et à la prévention des risques, par son article 22 est venu compléter le Code de l'urbanisme en insérant dans plusieurs de ses articles la prise en compte des risques naturels (L.121-10, L.122-1, L.123-1, R.123-18,...)

Outre les procédures particulières pouvant conduire à la mise en place des Plans de Prévention des Risques être mise en œuvre, les documents de planification locale doivent prendre en compte les risques naturels et technologiques prévisibles existants sur leur territoire.

Ceux-ci sont d'ordre très divers regroupant à la fois les risques d'origine naturelle (inondation, feux de forêt, mouvements de terrains ...) ou technologique (risque nucléaire, industriel, rupture de barrage ...).

La commune d'Albertville est soumise à 5 risques majeurs dont la périodicité et l'intensité varient.

## **Notion de risques et cadre réglementaire**

La notion de risque s'entend par la superposition dans un même lieu d'un aléa (« occurrence d'un phénomène naturel d'intensité donnée ») et d'un enjeu, à savoir des personnes, activités, moyens, patrimoines ou autres biens et équipements divers, susceptibles d'être affectés par le phénomène. La politique de prévention s'articule autour de trois axes :

- ne pas installer de nouvel enjeu là où existe un aléa;
- ne pas créer d'aléa là où préexistent des enjeux;
- lorsque la superposition aléa-enjeu préexiste, mise en œuvre de protections adaptées quand cela est possible, et information préventive des populations

**Un risque majeur** est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

La loi n°87-565 du 22 juillet 1987 modifiée a institué en France le droit à l'information préventive concernant les risques majeurs. Le décret du 11 octobre 1990, modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004, précise le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à, ainsi que les modalités de leur diffusion. La politique de prévention des risques s'appuie sur :

- **la prévention** : améliorer la connaissance des phénomènes, maîtriser l'urbanisation, agir sur la limitation de l'aléa et la vulnérabilité ;
- **la prévision** : Suivi et surveillance des phénomènes, préparation de la crise , organisation des plans de secours ...

## Les risques naturels à Albertville

La cartographie des risques figure à la fin de cette partie. Le descriptif détaillé des différents types de risques est consigné en annexe 5.

### 1. Le risque inondation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau, qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître, et l'homme, qui s'installe dans la zone inondable.

On distingue les inondations de plaine (par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique, qui se caractérisent par une montée lente des eaux), les crues torrentielles (consécutives à des averses violentes), les inondations par ruissellement pluvial (renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations).

#### Contexte communal

**L'Isère, l'Arly et les nombreux ruisseaux qui parcourent Albertville sont parfois sujets à des crues** qui peuvent provoquer des inondations et causer des dégâts dans les zones habitées.

Pour les ruisseaux (Nant Pottier, Nant Bolet ...) ces inondations sont généralement provoquées par de violents orages.

Pour les cours d'eau plus importants tels que l'Arly et l'Isère, les crues sont plus souvent liées à de longues périodes de pluie et à la fonte des neiges.

#### **Secteurs concernés**

Si les crues de l'Isère et de l'Arly ont, par le passé, pu être dévastatrices, elles le sont beaucoup moins aujourd'hui du fait de l'endiguement de ces rivières et de l'effet des ouvrages hydroélectriques (barrages, dérivations...) situés sur leurs bassins versants.

#### **Derniers évènements en date**

Le 11 juin 2007, suite à un très gros orage (57 mm d'eau, soit la moyenne du mois de juin, en 2 heures), le Nant Bolet a rapidement grossi et emporté avec lui de nombreuses pierres de plusieurs litres qui bouchèrent les passages busés que le ruisseau empruntait habituellement. Ce phénomène, d'une rare intensité, provoqua l'inondation de plusieurs sous-sols, d'habitations dans ce secteur.



*13 janvier 2004, Crue de l'Arly au pont Mirantin. Période de crue estimée : 10 ans.*

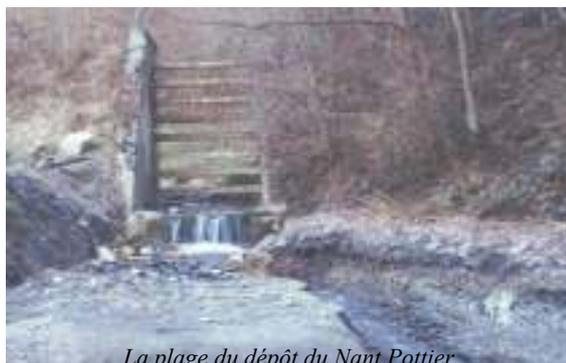
#### Mesures de prévention

##### **Les travaux de protection**

Après les importants ouvrages d'endiguement installés au bord des rivières principales (Arly et Isère) dès l'époque sarde, un certain nombre d'ouvrages de protection furent mis en place afin de prévenir les risques de débordement des cours d'eau d'Albertville.

En 1990, une plage de dépôt a été aménagée sur le Nant Pottier, en amont du lieu-dit « Perthuis », afin de stopper les matériaux charriés par le torrent en crue. Cet ouvrage, réalisé en prévision des Jeux Olympiques, a permis de sécuriser le secteur de la patinoire sous laquelle le Nant Pottier est canalisé.

En 2007, suite aux évènements du mois de juin sur le Nant Bolet, la ville a procédé à la pose d'une nouvelle grille pour piéger les pierres transportées en cas de crue en amont du secteur habité.



*La plage du dépôt du Nant Pottier*



*La nouvelle grille sur le Nant Bolet*

### ***L'entretien des ouvrages et des berges***

Les services communaux procèdent régulièrement à l'entretien et au curage des ouvrages de rétention des matériaux afin de garantir leur efficacité. De même, les abords des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcle lors des crues.

### ***A savoir***

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains, est nécessaire et obligatoire (art. L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.

### ***La prise en compte des risques dans l'aménagement***

#### **Le Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRi)**

En Combe de Savoie, un Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRi) a été prescrit en 2003. Le PPRi a tout d'abord été approuvé par anticipation en juillet 2008, le rendant ainsi opposable avant une approbation définitive. Après quatre révisions successives, il a définitivement été approuvé par arrêté préfectoral du 19 février 2013.

#### **Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)**

Le PIZ, réalisé en 2005 et mis à jour en 2012, est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et notamment dans le PLU. Dans les zones soumises aux risques naturels, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de mesures de protection individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.

2.

## → Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) tels que les tassements, les affaissements, les glissements de terrain, le retrait-gonflement d'argiles ... ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour) comme les effondrements de cavités souterraines, les chutes de blocs, les coulées boueuses et torrentielles ...

### Contexte communal

La colline de Saint Sigismond, et notamment le secteur des Molettes, sont concernés par le risque de **glissements de terrain**. En effet, les circulations d'eau, la pente, l'épaisseur du sol et sa nature argileuse font de ce site une zone propice à l'apparition de glissements de terrain. Ces phénomènes ont en particulier pu être conservés lors de travaux de terrassement.

La montée Saint Sébastien, qui mène à Conflans, est la zone la plus concernée par les **chutes de rochers**. Dans la nuit du 15 au 16 février 1990, à la suite de pluies importantes, un bloc de 4 à 5 m<sup>3</sup> s'est détaché de la paroi qui domine l'emplacement actuel de la Résidence Saint-Sébastien. Le bloc a été stoppé, après avoir percuté la chaussée, contre le muret bordant la route et n'a pu atteindre la zone d'habitation en contrebas.

### Mesures de prévention

La prévention passe par la connaissance du phénomène créant le risque. La cartographie réalisée dans le PIZ répond à cet objectif et préconise la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger des risques : études préalables, limitation de l'extension des habitations situées en zone à risque, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...

### Ouvrages de protection

Au printemps 1993, après avoir fait expertiser le site, la commune a entrepris la pose d'une série de filets de protection pour sécuriser la route et la résidence Saint-Sébastien. En 1998, 15 mètres de filets pare-pierres furent également installés pour sécuriser le cheminement piétonnier sur le Chemin des Chèvres.



*Montée Saint Sébastien, les filets  
15 ans après leur pose*

## 3. Le risque séisme

Un séisme provient d'une rupture brutale des roches. Il se traduit en surface par une vibration du sol. La faille active est la zone où se génère la rupture. Cette rupture peut se propager jusqu'à la surface du sol, on parle alors de « rupture en surface ».

En surface, un tremblement de terre peut dégrader ou détruire des bâtiments, produire des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles. Il peut aussi provoquer des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches ou des raz-de-marée.

Faisant suite au Plan Séisme qui s'est étalé sur une période de 6 ans entre 2005 et 2010, le Ministère en chargé de l'écologie a rendu publique le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011. Les différentes zones correspondent à la codification suivante :

- ◆ Zone 1 = Sismicité très faible
- ◆ Zone 2 = Faible sismicité
- ◆ Zone 3 = Sismicité modérée
- ◆ Zone 4 = Sismicité moyenne
- ◆ Zone 5 = Sismicité forte

### **Contexte communal**

La commune d'Albertville est soumise au risque séisme, elle est classée en **zone de sismicité 4**. La commune n'est concernée par aucun PPRn Séisme.

Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 une semaine plus tard. Un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle a été pris le 09/12/1996, pour cet épisode.

### **Mesures de prévention**

#### ***Prévision***

Une prévision qui permettrait de connaître à l'avance la date, le lieu et la magnitude d'un séisme n'est actuellement pas possible.

Une méthode statistique développée par les sismologues russes est basée sur le relevé de la sismicité historique d'un secteur donné et sur des calculs de probabilités suivant l'hypothèse que les futurs grands séismes de la péninsule du Kamtchatka auront lieu dans les zones qui n'auraient pas subi de séismes depuis au moins un siècle (théorie des lacunes sismiques). Appliquée en Californie, elle a donné des résultats encourageants.

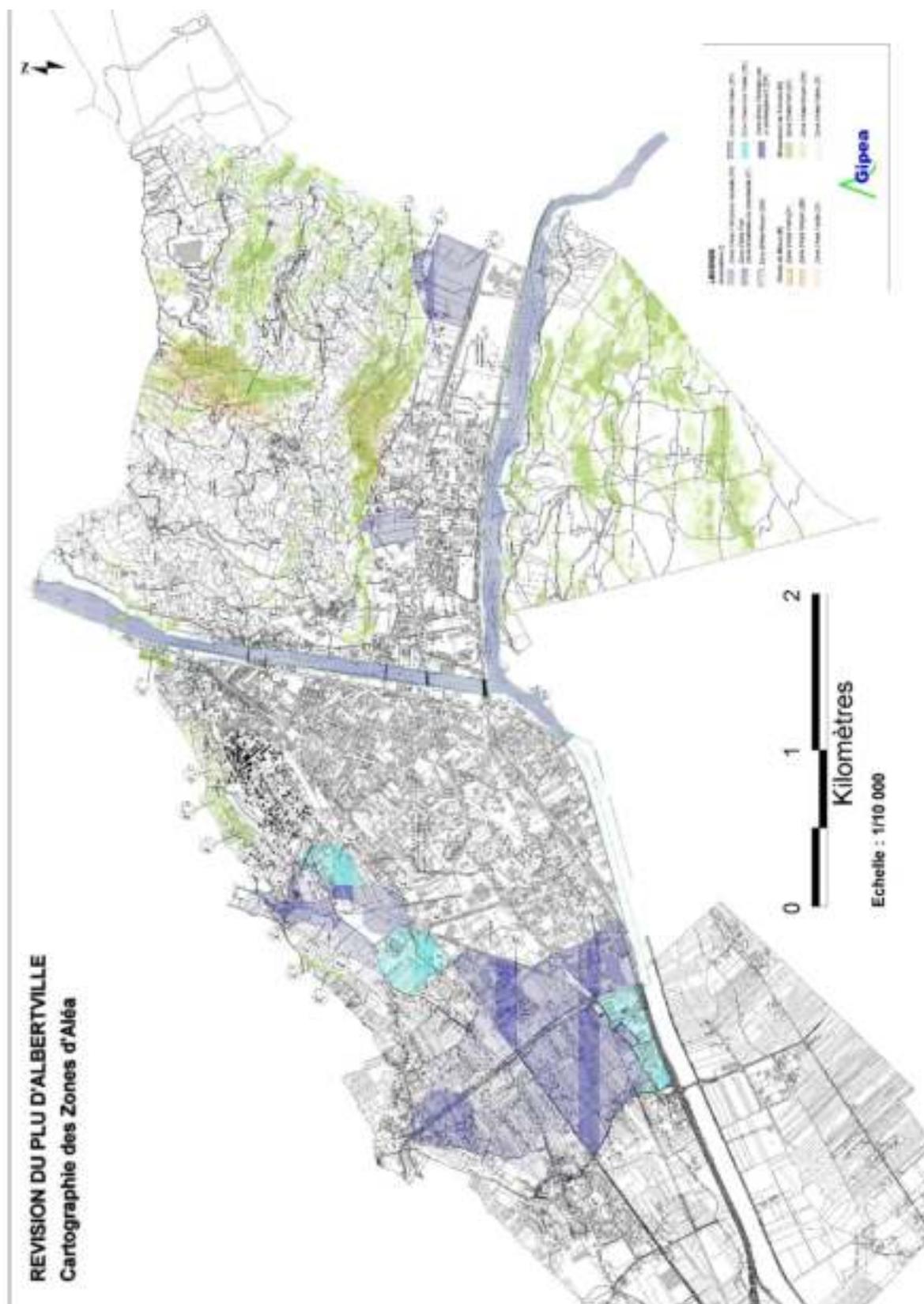
Actuellement, de vastes programmes de recherche sont menés dans des pays comme le Japon, les Etats-Unis, la Chine, Taiwan... pour capter et mesurer les petites déformations du sol, au voisinage des failles, et d'autres paramètres physiques (anomalies magnétiques, chimiques, électriques).

#### ***Prévention / Protection***

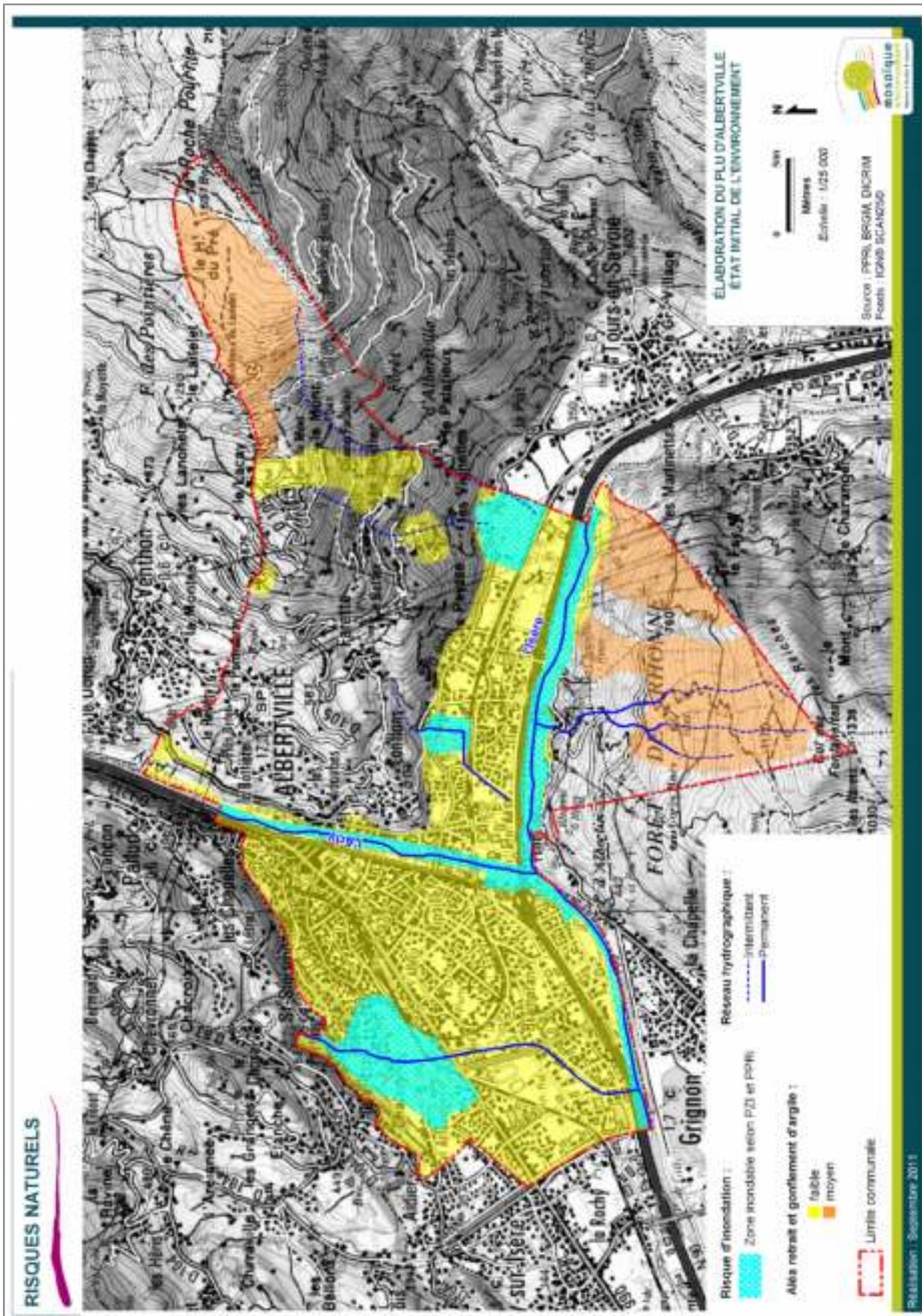
La prévention consiste à minimiser les effets d'un séisme sur les aménagements par l'application de certaines mesures dont les règles de la construction parasismique. L'objectif principal de la réglementation parasismique est la sauvegarde d'un maximum de vies humaines pour une secousse dont le niveau d'agression est fixé pour chaque zone de sismicité. La construction peut alors subir des dommages importants, voire irréparables, mais elle ne doit pas s'effondrer sur ses occupants. En cas de secousse plus modérée, l'application de ces règles doit aussi permettre de limiter les destructions et donc les pertes économiques.

La prévention concerne aussi l'organisation des secours (d'autant plus importante que la majorité des constructions existantes n'est pas parasismique) et l'information du public, des administratifs et des responsables politiques, voire leur formation aux conduites à tenir en cas de séisme, tant sur le plan individuel que collectif.

Carte n°1. Aléas sur la commune d'Albertville



Carte n°2. Risques naturels à Albertville



## Les risques technologiques à Albertville

### 1. Le risque rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié.

Le risque rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes peuvent être diverses :

- ◆ Techniques : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations;
- ◆ Naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage);
- ◆ Humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Les enjeux sont d'ordre humain, économique et environnemental.

La commune d'Albertville est concernée par le risque de rupture de barrage. 3 barrages (La Girotte, Tignes, Roselend) concernés par un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

### Les outils de prévision, prévention et protection mis en place

#### ***De la conception à la première mise en eau***

En France, la conception et la surveillance des ouvrages de plus de 20 m de hauteur font l'objet d'une réglementation et d'un contrôle par l'Administration.

Une étude de site précède la réalisation de l'ouvrage. Elle prend en compte la géologie, l'hydrogéologie (écoulement de l'eau souterraine) et l'hydrologie (pluviométrie, débit des rivières). Des études similaires sont également réalisées sur les rives du futur lac, afin de vérifier que les variations de niveaux des eaux ne seront pas susceptibles de déclencher des éboulements, des glissements de terrain ou des infiltrations pouvant contourner les berges.

Une analyse des mesures de pluie et de débit du bassin versant amont permet de dimensionner les aménagements pour évacuer l'eau si la retenue est pleine, sans dommage pour l'ouvrage et sans aggravation de la crue à l'aval.

#### ***La surveillance constante de l'ouvrage***

L'ouvrage fait l'objet :

- ◆ de fréquentes inspections visuelles,
- ◆ des mesures sur le barrage et ses appuis (mesure de déplacement, de fissures, de tassements, mesures de pression d'eau et de débits de fuites, ...)
- ◆ un examen approfondi des parties immergées lors de vidanges ou de visites subaquatiques effectuées tous les 10 ans.

#### ***Le dispositif d'alerte***

La réglementation française a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Particulier d'Intervention (anciennement Plan d'Alerte) en vue de mieux protéger les populations vivant en aval des grands barrages.

Le dispositif d'alerte s'adresse à l'autorité préfectorale. Le préfet est alerté par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique directe, contrôlée en permanence, entre le local de surveillance et la préfecture du département où l'ouvrage est implanté, doublée d'un circuit téléphonique par le réseau commuté.

Un système d'alerte est également prévu pour prévenir les populations.

## 2. Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité ...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Les conséquences possibles sont de trois ordres et peuvent être associées :

- ◆ une explosion qui peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;
- ◆ un incendie : 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de tels produits (solides, liquides ou gazeux) engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;
- ◆ un dégagement de nuage toxique qui, se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, peut être dangereux par inhalation, ingestion directe ou indirecte, consommation de produits contaminés, par contact ... Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

Sur Albertville, le risque TMD est de 2 types :

- **risque TMD par voie routière**, RN 90 et RN 1212
- **risque TMD par canalisation de Gaz** (DN150 mm) exploitée par GRT GAZ - 2 canalisations sur Albertville : Antenne d'Albertville et Antenne d'Ugine (Zone de *non aeficandi* et *non plantandi* de 5 m)

### Les outils de prévision, prévention et protection mis en place

Le risque de TMD est très réglementé, ainsi plusieurs mesures de prévention ont été mise en place à plusieurs niveaux :

- Formation des conducteurs,
- Organisation des secours en cas d'accident,
- Test de résistance des contenants (wagon, citerne, ...),
- Visite et vérification des installations par les services de l'État, information préventive.
- Règle de construction des ouvrages de canalisation,
- Contrôle et surveillance des axes de transports.

## Les autres risques

Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières, etc.

### 5 ICPE sont identifiées sur Albertville :

- Anselme Martin – Réparation automobiles – Chemin du coq, Soumis au régime ICPE à Autorisation pour la rubrique stockage métaux (286)
- Communauté de Communes CoRAL – Tour aéroréfrigérant – situé Av. de Winnendem,
- Dubourgeat Entreprises – Charpente bois- situé rue Louis Armand, ZI Chiriac, Soumis au régime ICPE à Autorisation pour la rubrique mise en œuvre de produits de préservation du bois et dérivés (2415)
- Société Albertvilloise de récupération – ferrailleur – situé chemin de Californie, Soumis au régime ICPE à Autorisation pour la rubrique stockage métaux (286)
- EDF atelier – usinage- situé à la Pachaudière, soumis à autorisation. Soumis au régime ICPE à Autorisation pour la rubrique travail mécanique des métaux et alliages (2560)

Source : *site installationsclassees.developpement-durable.gouv.f*



# Un cadre de vie partagé entre situation exceptionnelle et activités nuisantes

## Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le SRCAE Rhône Alpes a été approuvé par arrêté préfectoral le 24 avril 2014. Il a été créé par la loi Grenelle II, le SRCAE est un document à portée stratégique visant à définir à moyen et long terme les objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de maîtrise de la demande énergétique et de développement des énergies renouvelables, réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, et d'adaptation au changement climatique. Le SRCAE, élaboré conjointement par le préfet et le Président du Conseil régional est un document stratégique permettant de renforcer la cohérence de l'action territoriale en lui donnant un cadre. Il décline à l'échelle de la région les objectifs nationaux et internationaux de la France dans le domaine de l'air, de l'énergie et du climat en prenant en compte les potentialités de la région et met en cohérence les politiques et les actions sur les problématiques de l'air, du climat et de l'énergie, traitée auparavant de manière distincte dans des documents séparés. Il est nécessaire de prendre en compte de manière conjointe les trois enjeux de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de production et de consommation énergétique. Cette approche intégrée des trois thématiques le climat, l'air et l'énergie est rendue possible par le cadre du SRCAE.

Il n'a pas vocation à comporter des mesures ou des actions. Les mesures ou actions conséquentes relèvent des collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants via notamment les PCET.

La commune d'Albertville n'est pas dans l'obligation d'élaborer un PCET. Cependant, dans le cadre de la démarche d'élaboration de son PLU, elle se doit de prendre en compte la thématique Énergie-Climat. Le PLU devra prendre en compte le PCET élaboré à plus grande échelle, qui couvre la commune.

Le SRCAE, élaboré conjointement par le préfet et le Président du Conseil régional est un document stratégique permettant de renforcer la cohérence de l'action territoriale en lui donnant un cadre. Il décline à l'échelle de la région les objectifs nationaux et internationaux de la France dans le domaine de l'air, de l'énergie et du climat en prenant en compte les potentialités de la région et met en cohérence les politiques et les actions sur les problématiques de l'air, du climat et de l'énergie, traitée auparavant de manière distincte dans des documents séparés. Il est nécessaire de prendre en compte de manière conjointe les trois enjeux de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de production et de consommation énergétique. Cette approche intégrée des trois thématiques le climat, l'air et l'énergie est rendue possible par le cadre du SRCAE.

L'intégration des dimensions relatives au climat, à l'énergie et à la préservation de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement du territoire constitue un enjeu majeur pour la région Rhône-Alpes marquée par une armature urbaine forte.

Le schéma propose des orientations sectorielles pour:

Bâtiment, résidentiel et tertiaire:

OBJECTIFS	GES 2020/1990	Conso. énergie finale 2020/2005	NOx 2015/2007	PM10 2015/2007
Résidentiel	-34%	-33%	0	-37%
Tertiaire	-32%	-27%	-29%	-46%
Urba/Transport	-27%	-27%	-48%	-39%
Industrie	-28%	-31%	-27%	-7%
Agriculture	-20%	-20%	-7%	-5%

- La rénovation du parc bâti est placée au cœur de la stratégie énergétique régionale.
- Les constructions devront être manière exemplaire.
- Les dimensions air et climat seront intégrées pleinement dans l'aménagement du territoire.
- La mobilité de demain devra préserver la qualité de l'air.
- Le transport de marchandise sera optimiser en encourageant les schémas logistiques les moins polluants et les plus sobres.
- Les nouvelles technologies du transport seront encouragées.
- Les économies d'énergie seront réalisées dans les différents secteurs industriels.
- Les émissions polluantes du secteurs industriel devront être maîtrisées.
- L'organisation de l'activité industrielle sur le territoire devra être repensée.
- Une agriculture proche des territoires, une agriculture et une sylviculture responsables seront promues et tournées vers l'avenir.

La commune est répertoriée comme commune sensible à la qualité de l'air par le SRCAE. Ceci implique que les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à des actions portant sur le climat en cas d'effets antagonistes. Ainsi, si vous amenez de nouvelles émissions de particules sur le territoire vous devrez faire la démonstration que vous compensez ces émissions par ailleurs et sur le même territoire.

## 1. Contexte climatique

Le climat d'Albertville est de type montagnard, froid et humide, en raison de la présence du Massif alpin, avec un nombre de jours avec neige important et un facteur d'insolation supérieur à la moyenne nationale.

Illustration n°1. Données climatiques d'Albertville (Moyenne sur 10 ans)

Ville	Ensoleillement [h]	Pluie [mm]	Neige [j]	Orage [j]	Brouillard [j]
Albertville	2295 h/an	792 mm/an	27 j/an	16 j/an	19 j/an
Moyenne nationale	1973 h/an	770 mm/an	14 j/an	22 j/an	40 j/an

La température descend en dessous de zéro degré, 122 jours par an.

La présence de nombreuses zones humides est à l'origine de nappes de brouillard.

Les vents dominants sont en provenance du Sud-Ouest.

La rudesse du climat nécessite un nombre de degrés-jours de chauffage moyen : **2633 degré-jours à Albertville** (2347 degré-jours à Lyon 2060 à Valence, 2580 à Lille).

Illustration n°2. Données d'irradiation solaire (Sources : Site PVGIS)

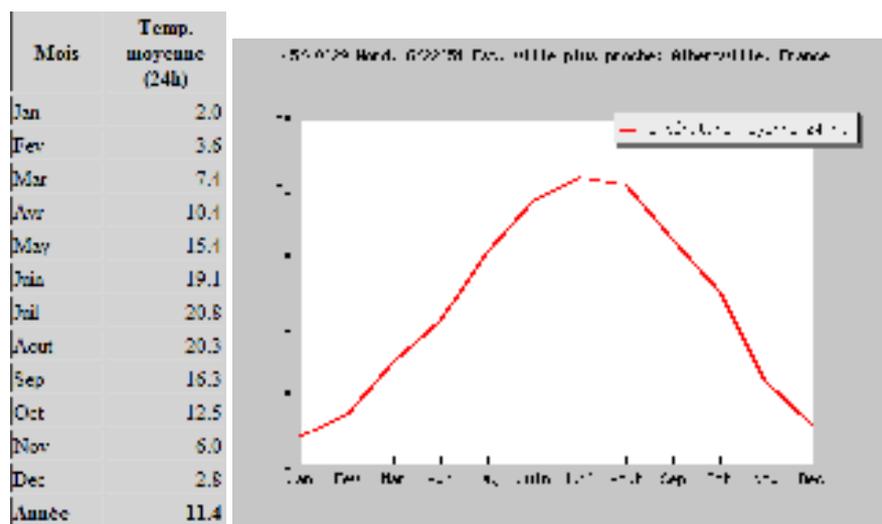
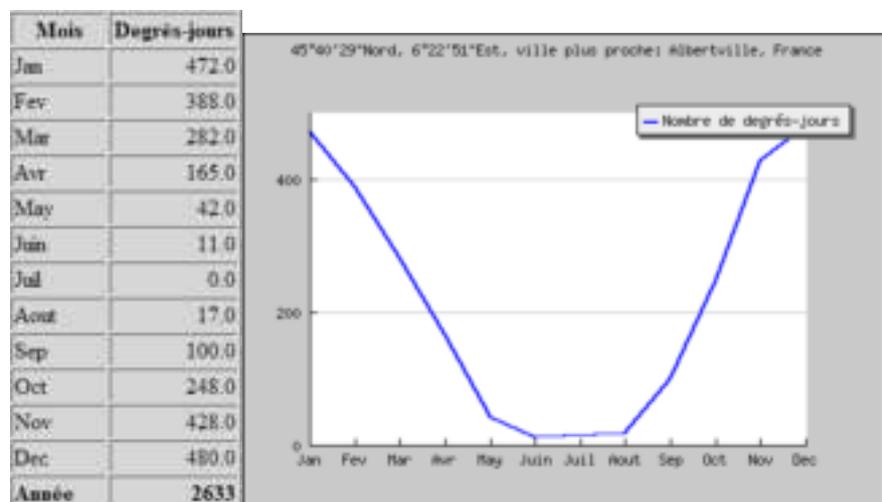


Illustration n°3. Nombre de degrés-jour de chauffage par mois



Les parties de plaine situées au pied des extrémités de contreforts de massifs (Beaufortin et Grand Arc) sont relativement défavorisées en période hivernale du fait d'un ensoleillement limité dû aux reliefs qui créent une ombre portée.

La zone la mieux exposée se situe dans la partie nord de la plaine d'Albertville en raison de son éloignement par rapport aux reliefs.

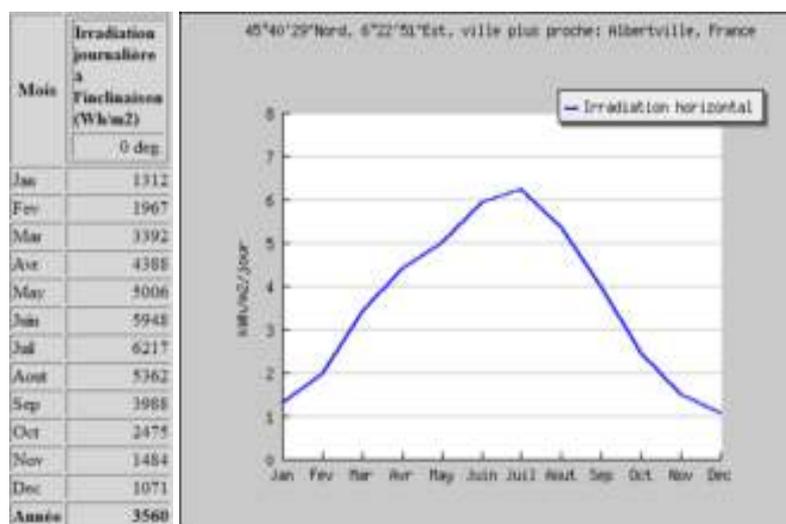
Ces données permettent une exposition relativement importante des parcelles à l'énergie solaire et offrent de grandes possibilités d'orientation du bâti.

## L'énergie

L'estimation de la production d'électricité fait apparaître un potentiel en Photovoltaïque (PV) et Eau Chaud Sanitaire (ECS) sur le territoire.

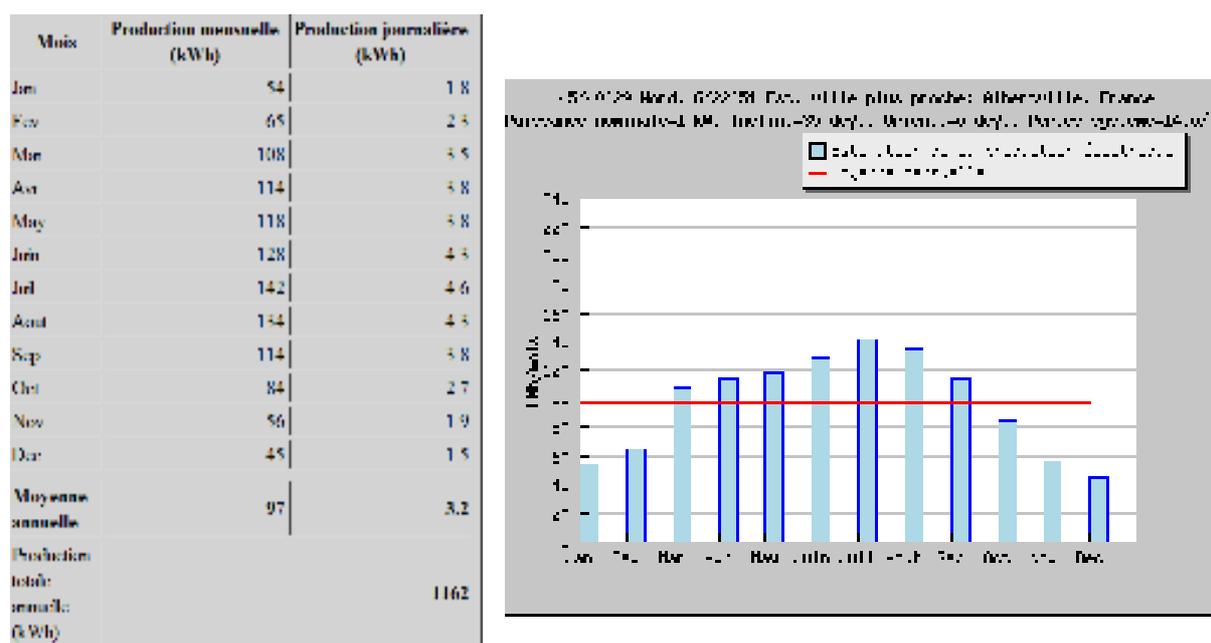
La commune bénéficie d'une irradiation solaire intéressante avec **3560 Wh/m<sup>2</sup>/an** pour un angle optimal (2347 à Lyon, 3600 à Dijon et 4935 à Marseille).

**Illustration n°4. Irradiation journalière (WH/m<sup>2</sup>) à l'inclinaison optimale (PVGIS données irradiation solaire)**



La production d'électricité PV potentielle sur une année est de **1162 KWh** (1114 KWh à Lyon, 1374 KWh à Marseille).

**Illustration n°5. Estimation de la production d'électricité photovoltaïque**



Il existe sur le territoire une filière bois intéressante (un fournisseur granulés bois à Albertville, plusieurs à proximité).

Le potentiel mobilisable en bois énergie encore non valorisé reste important en Savoie (source ASDER)

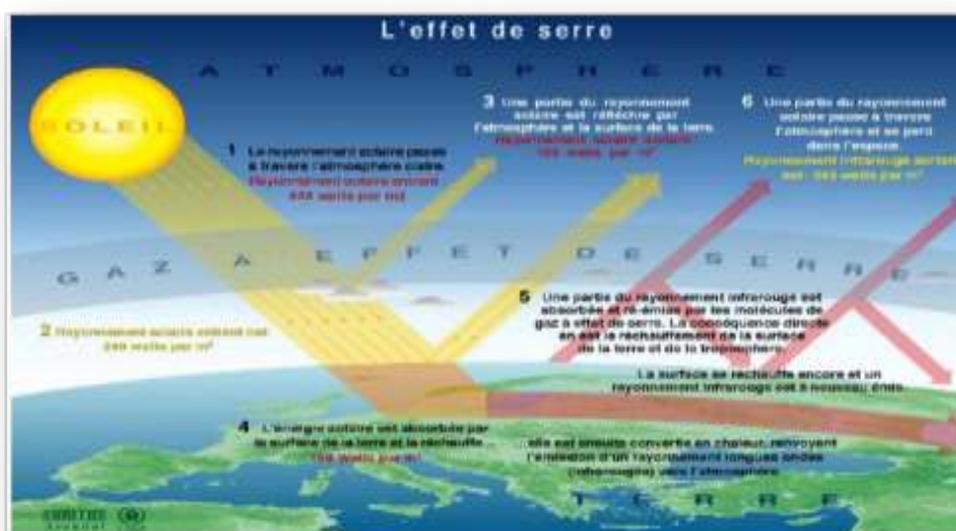
**Un bon potentiel pour l'énergie solaire et le bois énergie (filère organisée).**

## 2. Gaz à effet de serre

L'atmosphère est principalement composée d'oxygène (21 %) et d'azote (78 %), gaz qui laissent passer les rayonnements visibles et infrarouges. D'autres molécules absorbent quant à elles une partie des rayonnements infrarouges : ce sont les gaz à effet de serre (GES). Les GES sont nécessaires à la vie sur terre. Ils empêchent, en effet, certains rayonnements solaires d'être renvoyés de la Terre vers l'espace, ce qui participe au maintien d'une température moyenne terrestre de 15 °C. Sans eux, la température moyenne serait de - 18 °C.

Une très grande partie de ces gaz ont une origine naturelle : la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et l'ozone (O<sub>3</sub>).

Cependant les activités humaines émettent en forte quantité ces gaz naturellement présents. A ceux-là, viennent s'ajouter des gaz à effet de serre « strictement » anthropiques dont les principales familles sont les chlorofluorocarbures, le perfluorométhane (CF<sub>4</sub>) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). La convention de Rio, adoptée le 9 mai 1992, vise à stabiliser les concentrations de GES à un niveau qui évite toute **perturbation anthropique** dangereuse du système climatique. L'application chiffrée de cet objectif a été traduite dans le protocole de Kyoto en décembre 1997. L'engagement de l'Europe consiste à réduire de 8 % les émissions de GES en 2010 par rapport aux émissions en 1990. La France doit maintenir ses émissions au niveau de celles de 1990 en 2050.



Source : site internet agirr.org ; GIEC.

## 3.

## → Bilan Carbone

Albertville s'est engagée dans une démarche de maîtrise de ses émissions de gaz à effets de serre (GES).

La commune a fait réaliser le bilan carbone de l'activité des services municipaux pour l'année 2007 par le cabinet Effet de levier. L'étude s'est appuyée sur une importante collecte de données numériques permettant de quantifier les flux d'énergie, de personnes et de matières générés par la Ville. Chacun de ces flux génère des émissions de CO2.

Les résultats de l'étude ont révélés trois sources d'impact majeur : les consommations directes d'énergies (chauffage et éclairage public), la construction des bâtiments (immobilisations), les déplacements de personnes. Ces trois postes majeurs représentent 85% du Bilan Carbone des services municipaux.

Cependant, aucune mesure concrète n'a été prise pour réduire les émissions de GES.

### 4. Le développement des énergies renouvelables sur la commune

#### Potentiel de la commune d'Albertville

De par un niveau d'ensoleillement important malgré les effets de masque que peut jouer le relief au niveau des parties de plaine situées au extrémités de contreforts de massifs, la commune dispose d'un potentiel important pour les l'énergie solaire.

Par ailleurs, la très bonne organisation de la filière bois-énergie dans la région est également un atout qui pourrait permettre à la commune d'Albertville de développer ce mode d'énergie.

#### Une volonté guidée par le SCOT Arlysère ...

La commune d'Albertville fait partie du périmètre du SCOT Arlysère, dont le Maire est le Président. Le SCOT fixe parmi ses principaux objectifs, la maîtrise de l'énergie. Le SCOT présente deux grands ensembles de mesures en matières d'énergie et de climat, soient celles qui contribuent à la lutte contre le changement climatique par les économies d'énergies, ou celles qui visent à développer les énergies renouvelables.

La maîtrise des déplacements automobiles, recherchée au travers de :

- ◆ la maîtrise de l'urbanisation et de l'étalement urbaine
- ◆ du développement d'une offre d'éco mobilité : transports collectifs, intermodalité et liaisons douces

Des recommandations sur les formes urbaines et la promotion d'un habitat plus économe en énergie :

- ◆ La réhabilitation du patrimoine bâti dans une optique d'amélioration du bilan thermique des bâtiments : à ce titre, une étude pré opérationnelle d'Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat et de la Thermiques des Bâtiments (OPAHTB) a été engagée en avril 2010 dans la lignée des différentes OPAH menées sur le territoire.

- ◆ Le DOG<sup>14</sup> mentionne plusieurs recommandations particulières :
  - La mise en place d'un travail d'information et de sensibilisation, de communication et de conseil en faveur de l'éco-construction et de l'architecture de qualité.
  - Une assistance technique aux communes pour réussir la généralisation de l'éco-construction pour tous les équipements publics.
  - Une assistance technique aux communes en liaison avec les Communautés de Communes et les partenaires concernés pour généraliser progressivement les techniques de l'éco-construction dans les projets privés.
  - La mise en place d'un programme Bois-énergie pour mettre en perspectives les possibilités de réalisation de réseaux de chaleurs « pour les sites d'équipement, cœurs de bourg, villages d'entreprises,... ».

### ... qui ne se traduit encore pas aucune action concrète

Actuellement, aucun projet n'est en cours sur la commune d'Albertville. Néanmoins, l'impulsion donnée par le SCOT Arlysère est susceptible d'inciter la commune à développer son potentiel dans ce domaine.

#### Grille AFOM

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Un potentiel important pour l'énergie solaire et le bois énergie.	⇒	Le contexte actuel de sensibilisation aux EnR et l'impulsion donné par le SCOT Arlysère dans ce domaine est susceptible de faire évoluer positivement l'état des lieux.
-	Aucun projet ou action de développement des EnR sur la commune		

## La qualité de l'air à l'échelle du territoire

Les activités humaines sont génératrices de nombreux polluants atmosphériques qui dégradent fortement la qualité de l'air que nous respirons, provoquant des incidences sur la santé humaine et l'environnement. Parmi les pollutions incriminées nous retrouvons celles issues de l'industrie, du transport (routier et non routier), du résidentiel et du tertiaire ainsi que celles issues de la production et de l'acheminement d'énergie.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit, en tant que document de planification, identifier les sources de polluants atmosphériques responsables de la dégradation de la qualité de l'air, afin d'anticiper dans les modes d'aménagement qu'il proposera et d'influer positivement par son projet de développement sur la qualité de l'air ambiant. L'État Initial de l'Environnement (EIE) doit ainsi caractériser la qualité de l'air de la commune d'Albertville, permettant d'évaluer l'influence du PLU sur cette composante de l'environnement, en identifiant et hiérarchisant clairement les causes de la dégradation de la qualité de l'air du territoire.

### 1. Généralités sur l'air et les polluants atmosphériques

L'air n'est jamais totalement pur. Le diazote (N<sub>2</sub>) et le dioxygène (O<sub>2</sub>) représentent environ 99 % de sa composition. Dans le pourcentage restant, se trouve une grande variété de composés plus ou moins agressifs pour l'homme ou son environnement.

Les polluants sont libérés dans l'air par :

<sup>14</sup> Document d'Orientations Générales

- ◆ des sources naturelles : volcans, océans, végétation, animaux...
- ◆ des sources liées aux activités humaines : industrie, transport, chauffage...

Il existe 2 catégories de polluants :

- ◆ ceux qui sont émis directement par une source, comme le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ) ou le monoxyde d'azote ( $\text{NO}$ ) ; ce sont des polluants dits **primaires**.
- ◆ ceux qui ne sont pas émis directement par une source mais qui sont le résultat d'une transformation chimique des polluants primaires émis dans l'air. Il s'agit des polluants **secondaires**. C'est le cas de l'ozone ( $\text{O}_3$ ) qui résulte, sous l'action du rayonnement solaire, de la transformation chimique des oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ) et des Composés Organiques Volatils (ou COV) ; on parle des précurseurs de l'ozone.

Les particules en suspension (PM) et PM10 lorsque le diamètre est inférieur à 10 micromètres sont d'origine anthropique et/ou naturelle.

Des particules d'origine naturelle mesurées en haute et moyenne altitude proviennent principalement d'éruptions volcaniques et de l'érosion éolienne naturelle. Les incendies et feux de forêts en sont une autre source.

Des particules d'origine anthropique proviennent notamment des émissions du trafic routier, des activités industrielles et artisanales, du chauffage des maisons et bâtiments, de l'agriculture...

Le transport et la transformation chimique des polluants dépendent des paramètres suivants :

- ◆ source du polluant (hauteur de rejet, débit, température...),
- ◆ conditions météorologiques et climatiques (rayonnement solaire, température, turbulence, vitesse et direction du vent...),
- ◆ topographie.

Ces paramètres ont une incidence importante sur les niveaux de pollution observés au sol. Les conditions météorologiques et climatiques varient fortement en fonction des saisons, expliquant certaines fluctuations des concentrations saisonnières des polluants primaires et secondaires.

La concentration des polluants dans l'air ambiant ou immission est variable :

- ◆ concentrations maximales à proximité des sources,
- ◆ concentrations en baisse avec la distance car dilution des polluants dans l'air.

L'évaluation de la qualité de l'air repose sur une comparaison des concentrations de polluants mesurés dans l'air ambiant avec des valeurs réglementaires de référence. Ces valeurs sont des indicateurs représentatifs soit d'une pollution dite de fond, soit de pointes de pollution.

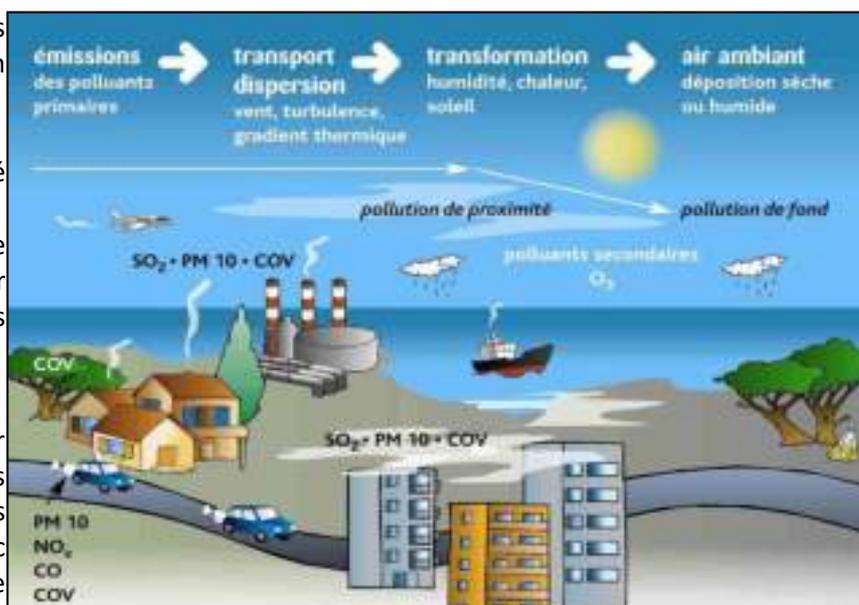


Figure 1 : Cycle de la pollution atmosphérique (source Airfobep)

La pollution de fond correspond à des niveaux de polluants dans l'air sur des périodes de temps relativement longues et s'exprime généralement par des concentrations moyennées sur une année. Il s'agit des niveaux de pollution auxquels la population est exposée le plus longtemps et auxquels il est attribué l'impact sanitaire le plus important.

La pollution de pointe reflète des variations de concentrations de polluants sur des périodes de temps courtes et s'exprime généralement par des concentrations moyennées sur la journée ou l'heure.

#### Qualification de l'air sur la commune d'Albertville

ATMO Rhône-Alpes est l'organisme responsable de l'étude et de la surveillance de la qualité de l'Air en région Rhône-Alpes. Maillon local du réseau national ATMO, qui regroupe toutes les associations agréées par le ministère en charge de l'environnement pour mesurer la qualité de l'air en France, Air-APS (Air de l'Ain et des Pays de Savoie) veille sur l'air de trois départements : l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie.

Conduite tout au long de l'année, la mission d'Air-APS se décline en différentes activités :

- ◆ Mesurer et surveiller grâce à l'implantation de stations de mesure ou par modélisation ;
- ◆ Etudier pour comprendre et connaître les phénomènes liés à la pollution ;
- ◆ Informer la population en continu de la qualité de l'air qu'elle respire ;
- ◆ Sensibiliser en effectuant des séances d'informations pour rendre chacun responsable de ses comportements ;
- ◆ Alerter en cas de pics de pollution.

La qualité de l'air de la commune d'Albertville est donc mesurée et surveillée par Air-APS.

Une station de mesure permanente est installée sur la commune d'Albertville. Elle permet de mesurer trois paramètres : le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'Ozone (O<sub>3</sub>) et les poussières en suspension (PM<sub>10</sub>).

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de ces mesures pour les trois dernières années.

**Tableau n°1 Qualité de l'air à Albertville entre 2009 et 2011**

Nombre de dépassements par année	2011 (en cours)	2010	2009
PM <sub>10</sub> <i>Nombre de dépassement du seuil 50µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière (valeur limite fixée à 35 dépassements)</i>	20	8	17
NO <sub>2</sub> <i>Nombre de dépassement du seuil 200µg/m<sup>3</sup> correspondant au niveau d'information (valeur limite fixée à 18 dépassements)</i>	0	0	0
O <sub>3</sub> <i>Nombre de dépassement du seuil 180µg/m<sup>3</sup> correspondant au niveau d'information et de recommandations</i>	0	0	0

Source : Air-APS

On observe que les dépassements concernent uniquement la pollution aux poussières en suspension. Cette pollution connaît une augmentation très importante depuis 2010. La persistance de conditions hivernales, froides et stables, favorise l'accumulation des particules en suspension sur le territoire communal.

L'exposition de la commune à cette pollution mise en évidence par l'étude portant sur Gilly et ses environs et publiée à l'automne 2010 par Air-APS a conduit les élus à lancer une étude sur la qualité de l'air sur le bassin d'Albertville. Cette étude réalisée sur toute l'année 2011 et une partie de 2012, vise à connaître la qualité de l'air, identifier les principales sources de pollution, cartographier l'étendue des pollutions éventuelles, afin de déboucher sur un plan d'actions destiné à prévenir tout risque de pollution inacceptable. Cette étude est menée par l'association l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie (Air APS), en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités locales. Les campagnes de mesures menées de manière saisonnières tout au long de l'année 2011 ont montré que, parmi les polluants surveillés, les composés organiques cancérigènes et les poussières fines pouvaient avoir des concentrations préoccupantes pendant les épisodes d'inversion de température automnaux et hivernaux et qui piègent les polluants en fond de vallée. Toutefois, contrairement à d'autres vallées alpines, les concentrations de ces 2 polluants ne dépassent pas les seuils réglementaires tolérés sur l'année (22 jours de dépassement pour les PM10 en 2011 contre 35 autorisés par an).

Source AIR APS Etude sur le bassin d'Albertville, 2011

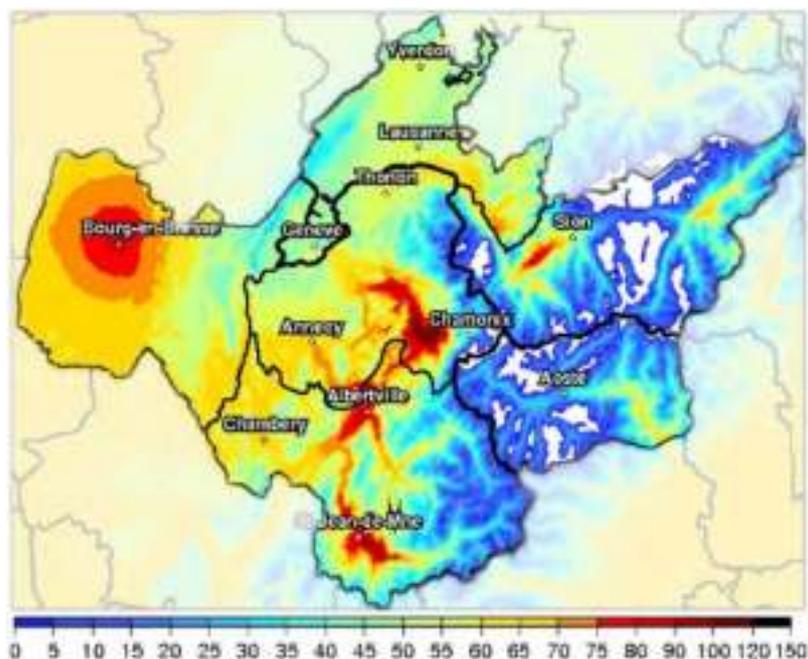


Après enquête, l'étude a également montré que **21% des foyers pratiquaient le brulage des déchets verts en plein air, malgré l'interdiction de cette pratique**. De plus, ces feux de déchets verts interviennent très souvent à l'automne par temps sec, dans des conditions particulièrement propices à la concentration des polluants en fond de vallée.

D'autre part, les zones industrielles de Frontenex et Terre Neuve (Gilly) ont été identifiées comme abritant des sources de poussières fines. Les services de la DREAL confirment que les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), telle que la société Savoie Pan / Alpin Pellet, sont régulièrement contrôlées et répondent aux normes qui leur sont imposées.

La fin de l'étude sera consacrée à un travail plus approfondi dans l'identification de ces sources de pollution et des moyens de les réduire sur les différents sites industriels. Une réunion publique de restitution finale de l'étude et des propositions d'actions retenues pour améliorer la qualité de l'air se déroulera au printemps 2012.

**Illustration n°1. Cartographie de la qualité de l'air le 9/01/2009 en PM10 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$**



## 2.Grille AFOM

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
-	Un dispositif de mesures de la qualité de l'air efficace et performant	↗	Le réseau Air-APS en charge de la surveillance de la qualité de l'air et la mobilisation des élus doivent permettre de maintenir ce niveau d'information
-	Territoire fortement soumis à la pollution aux particules en suspension	↗	La réactivité des élus et la réalisation d'une étude sur l'année 2011 devrait permettre de prendre des mesures pour réduire cette pollution
		↘	Augmentation des activités humaines favorisant la pollution
+	Aucun dépassement réglementaire enregistré pour les autres polluants.	↘	Augmentation des activités humaines favorisant la pollution

## L'ambiance sonore sur le territoire albertvillois

Le bruit est perçu comme la principale source de nuisance de leur environnement pour près de 40% des français. La sensibilité à cette pollution, qui apparaît comme très suggestive, peut provoquer des conséquences importantes sur la santé humaine (troubles du sommeil, stress ...).

Tableau n°1 Exemple de barème de sensibilité lié aux niveaux sonores

Possibilité de conversation	Sensation auditive	Niveaux sonores en dBA	Sources de bruit
	Seuil de l'audibilité	0	
À voix chuchotée	Très calme	15	Bruissement dans les feuilles
	Calme	25	Conversation à voix calme
À voix normale	Assez calme	40	Bureau
À voix assez forte	Bruits courants	60	Conversation normale, Bateau à moteur
		65	Circulation importante
	Bruyant mais supportable	70	Circulation très importante
Difficile	Pénible à entendre	85	Circulation intense à 1 mètre
		95	
Obligation de crier		100	Marteau piqueur à 5 mètres
		110	Atelier de chaudronnerie
Impossible	Seuil de douleur	120	Moteurs d'avion à quelques mètres
	Lésions irréversibles	130	Explosion violente

### 1. Les différentes sources de bruit sur la commune

Sur la commune d'Albertville, les nuisances dues au bruit émanent essentiellement des diverses infrastructures qui traversent la commune : la RN 212, la RN 90, la RD 925, la RD 990 et plusieurs tronçons de routes communales.

Le bruit de la circulation, qu'elle soit routière ou ferroviaire, est un phénomène essentiellement fluctuant. La mesure instantanée (au passage d'un camion par exemple), ne suffit pas pour caractériser le niveau d'exposition des riverains.

Les enquêtes et études menées ces vingt dernières années dans différents pays ont montré que c'est le cumul d'énergie sonore reçue par un individu qui est l'indicateur le plus représentatif des effets du bruit sur l'homme et, en particulier, de la gêne issue du bruit de trafic. Ce cumul est traduit par le niveau énergétique équivalent noté **LAeq**.

Il peut être caractérisé par une valeur sur un temps donné qui répond à la définition suivante : « le niveau équivalent LAeq d'un bruit variable est égal au niveau d'un bruit constant qui aurait été produit avec la même énergie que le bruit perçu pendant la même période. Il représente l'énergie acoustique moyenne perçue pendant la durée d'observation ». (Norme NF S 31-110 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement – Grandeurs fondamentales et méthodes générales d'évaluation »).

Le LAeq s'exprime en dB (A). En France, ce sont les périodes (6h – 22h) et (22h – 6h) qui ont été adoptées comme référence pour le calcul du LAeq : on parle de niveaux diurne et nocturne. Le classement des voies en fonction de leur niveau sonore de référence est résumé dans le tableau ci-après.

**Tableau n°2 Classement des infrastructures au titre de la loi Bruit**

Niveau sonore de référence en dB(A)	Niveau sonore de référence en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	de Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	Catégorie 1	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	Catégorie 2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	Catégorie 3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	Catégorie 4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	Catégorie 5	10 m

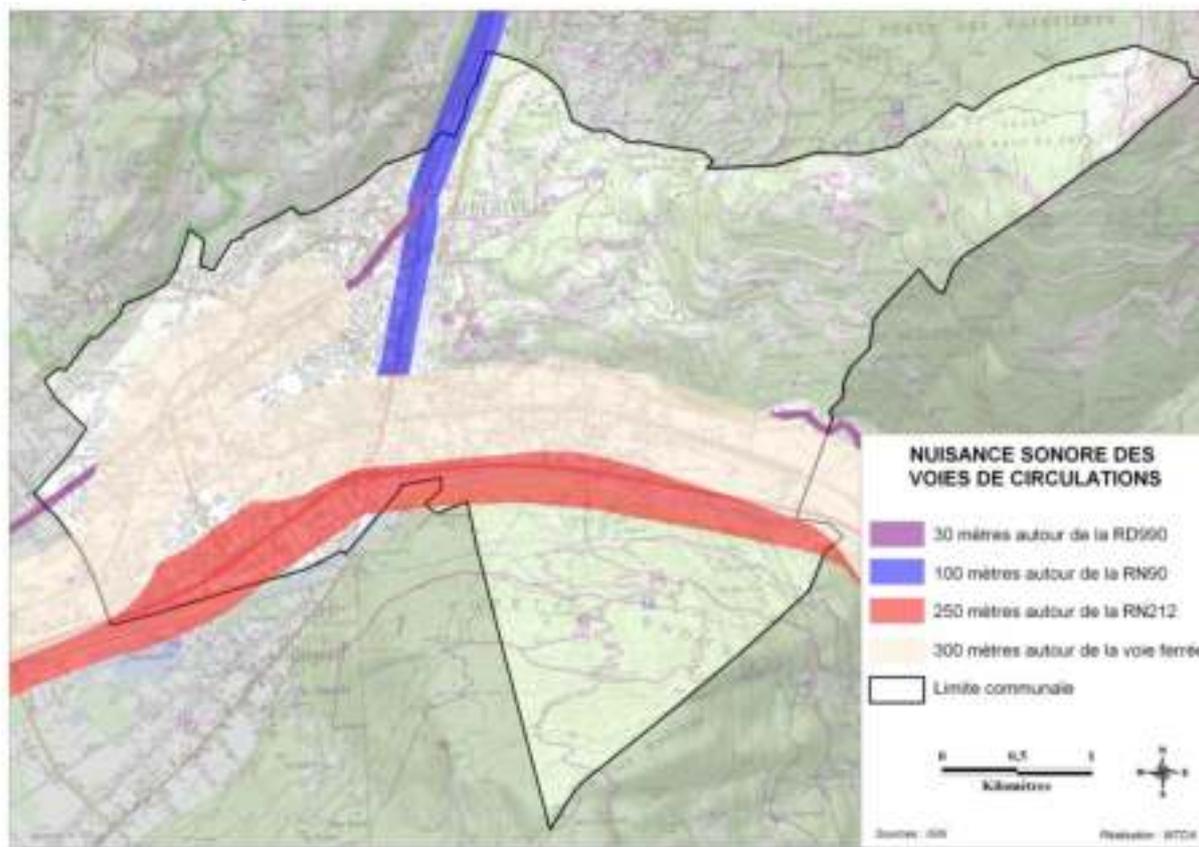
Sur le territoire communal, on considère ainsi :

- Deux tronçons de la RN 90, classée en catégorie 2, générant une bande de protection de 250 m de largeur
- Six tronçons de la RD 212 classée en catégorie 3, générant une bande de protection de 100 m de largeur
- Deux tronçons au voisinage de la RD 925, l'un classé en catégorie 3, générant une bande de protection de 100 m de largeur, et l'autre classé en catégorie 4, générant une bande de protection de 30 m de largeur
- Trois tronçons au voisinage de la RD 990, classés en catégorie 4, générant une bande de protection de 30 m de largeur
- ◆ Plusieurs tronçons de diverses Routes Communales :
  - 7 classés en catégorie 3, générant une bande de protection de 100 m de largeur
  - 12 classés en catégorie 4, générant une bande de protection de 30 m de largeur
  - 3 classés en catégorie 5, générant une bande de protection de 10 m de largeur.

Tableau n°1 Infrastructures bruyantes recensées sur la commune d'Albertville, incluant les nouveaux tronçons routiers annexés à l'arrêté préfectoral modificatif (source : DDT Savoie)

Commune : Albertville		Délimitation des tronçons routiers bruyants			Classement		
Infra.	Num.	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Cat.	Largeur	
3 - RN	212	RN 212-1-Route d'Ugine	limite Pallud (PR24+300)	rue Mugnier (PR24+760)	3	100	
	212	RN 212-2-Quai des Allobroges	Rue Mugnier (PR24+760)	Port des Adoubes	3	100	
	212	RN 212-3-Cours Hôtel de Ville	Quai des Allobroges	Ave des Chasseurs Alpains	3	100	
	212	RN 212-4-Av Chasseurs Alpains	Cours de l'Hôtel de Ville	Avenue Jean Jaurès	3	100	
	212	RN 212-5-Av Chasseurs Alpains	Avenue Jean Jaurès	Sortie agglo (PR25+1430)	3	100	
	212	RN 212-Albertville-6	Sortie agglo (PR25+1430)	Carrefour RN 90 (PR25+1570)	3	100	
	90	RN 90-Albertville-1	limite Gilly (PR22+050)	carrefour RN 212 (PR23+980)	2	250	
90	RN 90-Albertville-2	carrefour RN 212 (PR23+980)	limite Tours (PR27+000)	2	250		
4 - RD	925	RD 925 - Albertville 1bis	Place Charles Albert	Agglomération	4	30	
	925	RD 925 - Albertville 2	Agglomération Albertville	Verthon	3	100	
	990	RD 990 - Av Charles de Gaulle-1	Place de la Gare	Avenue de Winnenden	4	30	
	990	RD 990 - Av Charles de Gaulle-2	Avenue de Winnenden	Chemin de la Charrette	4	30	
	990	RD 990 - Route de Tours	Carrefour avenue de Tarentaise	Carrefour chemin des Salines	4	30	
5 - RC		Av de Tarentaise	Pont des Adoubes	Ave du 8 Mai 1945	4	30	
		Av des XVI Jeux Olympiques	Carrefour giratoire RN 90	Avenue de Winnenden	4	30	
		Av du 8 Mai 1945	Ave de Tarentaise	Ave des Chasseurs Alpains	4	30	
		Av Jean Jaurès - 1	Place de la Gare	Carrefour rue Dteur Mathias	4	30	
		Av Jean Jaurès - 2	Carrefour rue Dteur Mathias	Fin rue U (rue Clémenceau)	3	100	
		Av Jean Jaurès - 3	Fin rue U (rue Clémenceau)	RN 212 - Av Chasseurs Alpains	4	30	
		Av Joseph Fontanet	Rue Commandant Dubois	Ave des XVI Jeux Olympiques	5	10	
		Av Victor Hugo	Rue Felix Chautemps	Place de la Gare	4	30	
		Pt Charles Albert	Place Charles Albert	Place Charles Albert	3	100	
		Pt commandant Bulle	Sous Préfecture	Rue de la République	4	30	
		Pont des Adoubes	Cours de l'Hôtel de Ville	Place Charles Albert	4	30	
	5 - RC		Rue Commandant Dubois	Av Joseph Fontanet	Rue Docteur J.B. Mathias	5	10
			Rue de la République - 1	Place Commandant Bulle	Carrefour rue Président Coty	3	100
		Rue de la République - 2	Carrefour rue Président Coty	Carrefour rue Pargoud	3	100	
		Rue de la République - 3	Carrefour rue Pargoud	Carrefour rue Gambetta	3	100	
		Rue Docteur J.B. Mathias	Avenue Jean Jaurès	Place Cdt Bulle	4	30	
		Rue Félix Chautemps - 1	Rue Docteur J.B. Mathias	Début rue en U (Lycée)	4	30	
		Rue Félix Chautemps - 2	Début rue en U (Lycée)	Rue J. Porraz (Fin rue en U)	3	100	
		Rue Félix Chautemps - 3	Rue Jacques Porraz	RN 212 (av. Chasseurs Alpains)	4	30	
		Rue Gambetta	Rue de la République	Place de l'Eglise	3	100	
		Rue Pasteur	RN 90	Ave Jean Jaurès	5	10	
	Rue Président Coty	Place de l'Eglise	Rue de la République	4	30		

Carte n°1. Voies bruyantes sur la commune d'Albertville



## 2. Grille AFOM

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
-	Forte représentation du bruit routier	↗	Nécessité de mettre en place des mesures d'isolation acoustique, comme l'isolation des façades.
	Un problème relativement sous-estimé		

## L'alimentation en eau potable de la commune d'Albertville

### → Les ressources

L'alimentation en eau potable d'Albertville est principalement assurée par les **forages de la Plaine de Conflans**. Les sources gravitaires du village du Mont et du Fort du Mont desservent les hauteurs de la commune.

Au cours de l'année 2010, 33 prélèvements ont été réalisés pour contrôler les paramètres bactériologiques et 10 concernant les paramètres physico-chimiques. Tous ont montré une conformité de 100%. **Le réseau du Mont** qui connaissait une eau de qualité médiocre vis-à-vis de la bactériologie (teneur excessive en arsenic et contamination bactérienne) est **aujourd'hui 100% conforme**.

La mise en place d'une unité d'ultrafiltration sur cette ressource est en cours et sera terminée courant 2011 permettant ainsi une meilleure maîtrise de la qualité de cette ressource fragile.

**Tableau n°1 Origine des ressources utilisées pour l'AEP (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2010)**

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource	Avancement procédure protection <sup>15</sup>	Prélèvement année 2010 [m <sup>3</sup> ]
Plaine de Conflans	souterraine	40%	1190290
Le mont	surface	40%	1736 (estimation)
Total des prélèvements [m <sup>3</sup> ]			1192026

D'un point de vue quantitatif, des études, parfois suivies de travaux, ont été lancées par les collectivités affectées par un déficit de ressource (aspects quantitatif, qualitatif et de protection de la ressource). La sécurisation et la pérennisation de la ressource en eau représentent un enjeu clé : la recherche d'autres points de production d'eau s'avère donc nécessaire. Les communes d'Albertville, La Bathie, Esserts Blay et Tours en Savoie ont ainsi décidé, en 2004, d'étudier l'implantation d'une nouvelle ressource d'envergure dans la plaine de l'Isère, en s'appuyant sur les résultats issus de la recherche en eau menée par le Conseil général. Un forage de gros diamètre et plusieurs piézomètres ont ainsi été implantés dans la plaine de Coutelle, pour déterminer les capacités de l'aquifère. Les résultats positifs des différents essais ont conduit les élus de la CORAL à lancer, à la suite, la procédure de déclaration d'utilité publique de dérivation et de protection de la nouvelle ressource. Devant l'enjeu que représente la réalisation d'une telle installation pour toutes les communes du bassin, les élus ont souhaité qu'une étude complète soit réalisée pour déterminer au mieux l'organisation et le dimensionnement des ouvrages d'exploitation de cette nouvelle ressource, mais également pour estimer les capacités des collectivités en terme de sécurité d'approvisionnement.

Une étude de synthèse de l'alimentation en eau potable a ainsi été réalisée en 2009 pour le compte du syndicat d'études Arlysère : l'état des lieux indiquait un bilan Besoins-Ressources déficitaire pour les forages de la plaine de Conflans.

Le nouveau forage, réalisé au lieu-dit « Coutelle » à Esserts-Blay, présente une bonne productivité et une vulnérabilité plus faible avec une profondeur d'environ 60 m. Il permettrait notamment de satisfaire les besoins quantitatifs de La Bathie, Esserts-Blay et Albertville. La demande d'exploitation est en cours.

Des scénarios d'aménagement et de raccordement du forage de Coutelle aux réseaux des collectivités comme ont été élaborés et les scénarios techniques de sécurisation de l'alimentation en eau potable ont été étudiés. Le financement des investissements et du fonctionnement des équipements structurants dans le cadre d'une gestion intercommunale a été étudié d'un point de vue économique.

L'étude conclut que, sous réserve de la mise en œuvre de ces solutions, et des programmes d'investissement prévus dans les schémas directeurs en eau potable, le territoire est en mesure d'assurer l'AEP du territoire, pour les différents usages et en prospective (croissance de population intégrée de l'ordre de 39% en équivalent habitants, et 42% en équivalents population touristique, en jour de pointe).

La Co.RAL réalise également un forage au lieu-dit « La Maladière » à Tours-en-Savoie.

#### **Tableau n°2bilans besoins/ressources et disponibilités (étude de synthèse de l'alimentation en eau potable, cabinet MERLIN, Arlysère, 2009)**

<sup>15</sup> Etat d'avancement à indiquer selon le « barème » de l'indicateur [P108.3] : 0 % aucune action – 20 % études environnementales et hydrogéologique en cours – 40 % avis hydrogéologue rendu – 50 % dossier déposé en préfecture – 60 % arrêté préfectoral – 80 % arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) – 100 % arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté



Un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé et un échéancier des travaux à réaliser a été élaboré.

## L'assainissement sur la commune d'Albertville

### 1. La réglementation

Les lignes directrices de la politique d'assainissement française découlent de la Directive Européenne du 21 mai 1991 relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires urbaines transposée par la loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 et actualisée suite à la loi sur l'eau de 2006.

La responsabilité de la commune en matière d'assainissement a considérablement été accrue. Elle est ainsi tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Elle est compétente en matière de gestion des eaux pluviales.

La réglementation, et notamment l'article 2210 du Code général des collectivités territoriales, stipulent que chaque commune doit, après enquête publique fournir :

- ◆ Les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte des eaux ;
- ◆ Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- ◆ Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

### 2. L'assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une station d'épuration traitant les rejets urbains. En général, les stations d'épuration reçoivent à la fois les eaux usées domestiques et les eaux issues des activités.

La directive impose à toutes les agglomérations de plus de 2 000 équivalents - habitants (EH) de mettre en œuvre la collecte et le traitement de leurs eaux usées conformément à des exigences définies par celle-ci. Les agglomérations de moins de 2 000 EH sont également soumises à cette directive lorsqu'elles ont mis en place un assainissement collectif.

Les échéances de la directive dépendent de la taille et du lieu de rejet de chaque agglomération et sont fixées :

- ◆ au 31/12/1998 pour les agglomérations d'assainissement de plus de 10.000 EH en zone sensible;
- ◆ au 31/12/2000 pour les agglomérations de plus de 15 000 EH hors zone sensible 1998 ;
- ◆ au 31/12/2005 pour toutes les agglomérations d'assainissement 2 000 EH à 10 000 EH et celles de 10 000 à 15 000 EH hors zones sensibles 1998 ;
- ◆ au 31/12/2005 pour toutes les agglomérations d'assainissement de moins de 2 000 EH.

**L'assainissement collectif concerne toute la plaine d'Albertville (centre ville et extensions accolées) et la Cité de Conflans.** La collecte s'organise autour de trois bassins versants : Conflans et la plaine de Conflans, le centre d'Albertville.

La commune d'Albertville est raccordée à la **station d'épuration (STEP) de Gilly sur Isère**, gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Albertville (SIARA). Cette STEP, mise en service en 1992 et exploitée par la Lyonnaise des Eaux, a une capacité de 32 000 Equivalents Habitants (EQH). Elle reçoit les eaux usées de 13 communes dont la principale est Albertville (Albertville, Gilly-sur-Isère, Mercury, Pallud, Tournon, Grignon, Monthion, Notre Dame des Millières, Plancherine, Verrens-Arvey, Tours en Savoie, Saint Vital et Frontenex).



à boues activées (Source : ADEME)

Il s'agit d'une station de type « boues activées à aération prolongée ». Ce procédé utilise l'épuration biologique dans le traitement des eaux usées. Les boues de la station d'épuration sont valorisées par compostage, après séchage.

Il apparaît qu'en pointe la capacité nominale de l'unité de dépollution des eaux usées est dépassée pour l'ensemble des paramètres sauf pour l'azote NTK. En moyenne, la capacité nominale de la STEP est performante et conforme.

Le rapport du délégataire fait apparaître que **la station d'épuration apparaît conforme en performance pour l'ensemble des paramètres sur l'année 2010.**

**Tableau n°1 Performance de la STEP de Gilly sur Isère**

	Capacité nominale	Moyenne	Maxi	Mini
<b>Volumes reçus</b>				
Volume journalier (m³)	6 350	4 851	9 462	1 788
<b>Charges reçues (kg/j)</b>				
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	4 530	2 587	4 912	1 050
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène)	1 900	1 081	1 944	461
MES (Matières En Suspension)	2 180	1 264	2 249	360
NTK (Azote Total Kjeldahl)	500	325	498	218
Pt (Phosphore total)	Pas traité	37	49	27

Il est prévu, d'ici 2012, la construction d'une nouvelle installation d'une capacité de 46 000 Equivalent/habitant en lieu et place de l'existante. Les travaux de restructuration du système d'assainissement sont engagés. Les futures installations comporteront : un bâtiment technique de 800 m² abritant bon nombre d'équipements, un bassin biologique de 6 800 m³ aéré complété d'un volume supplémentaire de 2 200 m³ servant de bassin d'orage, deux clarificateurs de 34,5 m de diamètre chacun. D'autres travaux viendront compléter la restructuration globale du système d'assainissement : les travaux du collecteur de transit sur 4 km (les études démarrent), la démolition de l'ancienne station d'épuration, la construction du bâtiment d'exploitation et les travaux d'aménagement finaux du site qui ne pourront avoir lieu qu'à l'Automne-Hiver 2012-2013, la réhabilitation courant 2013 d'un des bassins existants pour le convertir en bassin d'orage afin de traiter la pollution pluviale. A l'issue de l'ensemble de ces travaux, le SIARA respectera les objectifs qui lui ont été fixés dont celui de diminuer de 70 % les rejets directs au milieu naturel en temps de pluie.

### 3.Assainissement non collectif

Par « assainissement non collectif », on entend « *tout système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement* ».

L'assainissement non collectif recouvre :

- ◆ L'ensemble des installations d'assainissement individuel (ou autonome) composées d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol.
- ◆ Les installations liées à des activités de type commercial ou artisanal non raccordés à un réseau public d'assainissement
- ◆ Les lotissements desservis par un réseau et une station d'épuration privés.

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, est à l'origine de la création des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Deux arrêtés ministériels pris en date du 7 septembre 2009 déterminent précisément les missions du SPANC ainsi que les prescriptions applicables en matière d'assainissement non collectif. Ces missions ont été confirmées par la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

**L'assainissement non collectif concerne les Hauts-de-Conflans ainsi que l'habitat épars, habitations éloignées du réseau d'assainissement.** Le recensement et le contrôle de l'ensemble des installations est en cours, il doit être finalisé d'ici le 31 décembre 2012 (*article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales*). Selon le rapport d'activités du SPANC, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif était de 16,16 % au 31/12/2011 à l'échelle des 18 communes membres.

### 4.L'assainissement des eaux pluviales sur la commune

Les réseaux de collecte ou "égouts" ont pour fonction de recueillir les eaux usées de toutes origines, dont les eaux pluviales et de les acheminer vers les stations d'épuration. Ces réseaux sont de deux types :

- ◆ Les réseaux unitaires (les plus anciens) : dans les réseaux unitaires, les eaux usées et les eaux pluviales sont regroupées. Ce système est le plus ancien et il équipe la plupart des centres villes historiques. Il présente l'inconvénient de court-circuiter une partie de la charge polluante de la station d'épuration par temps de pluie. Les à-coups hydrauliques liés aux flux d'eaux pluviales compliquent la bonne gestion de la station d'épuration.
- ◆ Les réseaux séparatifs (les plus récents) : les eaux usées sont captées dans un réseau et les eaux de pluie dans un réseau différent. Par temps de pluie, les eaux usées ne risquent plus d'être court-circuitées et vont toutes en station d'épuration. L'avantage de ce type de réseau est de ne pas introduire de charges de pollution contaminante minérale ou chimique du flux d'eaux pluviales dans la station d'épuration.

Les eaux pluviales ont fait l'objet d'une étude de capacité des réseaux, qui permet de proposer un cadre de solutions à mettre en œuvre au fur et à mesure de l'urbanisation de la ville : reprise du réseau, mise en place de bassins de stockage. Ces travaux devront être réalisés lors des aménagements et constructions induisant une imperméabilisation importante.

Selon le rapport du délégataire 2010, il apparaît sur la base de 150 l/hab/j, que la charge hydraulique moyenne traitée par l'unité de dépollution est en légère augmentation par rapport à celle de 2009 et

s'élève à 32 340 Equivalent/habitant. La capacité hydraulique journalière de la station a été dépassée 40 fois au cours de l'année, soit 11% du temps.

Sur Albertville, deux zones se distinguent selon que l'évacuation se fait par des réseaux unitaires ou des collecteurs pluviaux. **Le centre d'Albertville est concerné par des réseaux unitaires, tandis que les secteurs concernés par un réseau séparatif et quelques secteurs de la plaine de Conflans ou du centre équipés par un réseau pluvial strict.**

### 5.Grille AFOM

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Station d'épuration conforme et performante	↗	La poursuite de la surveillance de la STEP doit permettre de garder le contrôle de la situation
+	Les eaux rejetées en sortie de station sont conformes aux Arrêtés de rejet	↗	La poursuite de la surveillance et le nouveau projet devrait encore renforcer cette situation de conformité.
-	Les réseaux séparatifs sont peu développés sur la commune	↗	La vigilance sur ce point et les travaux engagés ont permis de désengorger le réseau gravitaire
+	L'eau distribuée est 100% conforme aux paramètres physico chimique et biologique	↗	Les mesures de contrôle et de surveillance doivent permettre de maintenir ce niveau de qualité

## La gestion des déchets sur Albertville

La Communauté de Communes de la Région d'Albertville est engagée dans une démarche de gestion durable des déchets. Ainsi, un programme dédié à la mise en place d'une politique environnementale de la gestion des déchets figure dans la Charte communautaire adopté en février 2009. Les objectifs du Grenelle de l'Environnement ont été pris en compte notamment au travers de :

- ◆ la réduction impérative des déchets à la source ;
- ◆ la valorisation des déchets sous toutes les formes en utilisant les technologies existantes ;
- ◆ l'encouragement du compostage individuel ou semi-collectif.

Pour le traitement, la Co.RAL a fait le choix de la mutualisation et de l'optimisation des moyens à l'échelle départementale en rejoignant l'unité de valorisation de Chambéry.

La gestion des déchets a été réorganisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 selon les principes suivants :

- ◆ la Co.RAL a repris en direct l'organisation de la collecte dans son ensemble ;
- ◆ la Co.RAL a adhéré au syndicat Savoie déchets pour le traitement de ses ordures ménagères.

### ***Quelques définitions***

**Déchets ménagers et assimilés** : ce sont les déchets produits par les ménages, y compris les déchets dits "occasionnels" tels que les encombrants, les déchets verts et les déchets de bricolage. Ce sont également les déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service, collectés en mélange avec les déchets des ménages. Ils sont collectés soit par la collecte traditionnelle, la collecte sélective et l'apport volontaire en déchèterie.

**Déchets ménagers au sens strict** : ils représentent les tonnages produits par les ménages exclusivement, issus de la collecte traditionnelle, des collectes sélectives et des apports en déchetterie hors gravats.

**Déchets assimilés aux déchets ménagers** : Déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

### ***Principaux textes réglementaires***

Décret n° 92-377 du 1 avril 1992 portant application, pour les déchets résultant de l'abandon des emballages, de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée (JO du 3/04/92), modifié par le décret n° 99-1169 du 21 décembre 1999 (JO du 30/12/99)

Décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée et relatif notamment aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages (JO du 21/07/94)

Décision de la Commission du 3 mai 2000 (2000/532/CE) (JOCE du 6/09/00) établissant une liste de déchets, modifiée par les décisions de la Commission du 16 janvier 2001 (2001/118/CE) (JOCE du 16/02/01), du 22 janvier 2001 (2001/119/CE)(JOCE du 16/02/01) et du 23 juillet 2001 (2001/573/CE)(JOCE du 28/07/01)

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (JO du 14/05/00)

Circulaire du 28 juin 2001 relative à la gestion des déchets organiques

Circulaire du 17 janvier 2005 relative à la décentralisation des plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) – Bilan planification au 31 décembre 2004 (BOMEDD n° 7 du 15/04/05)

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets (JO du 31/05/05).

## Production de déchets ménagers et assimilés

La Co.RAL donne des données chiffrées précises sur la quantité de déchets recyclables collectés pour la commune d'Albertville en 2010.

**Tableau n°1 Quantité de déchets recyclables collectés pour la commune d'Albertville en 2010**

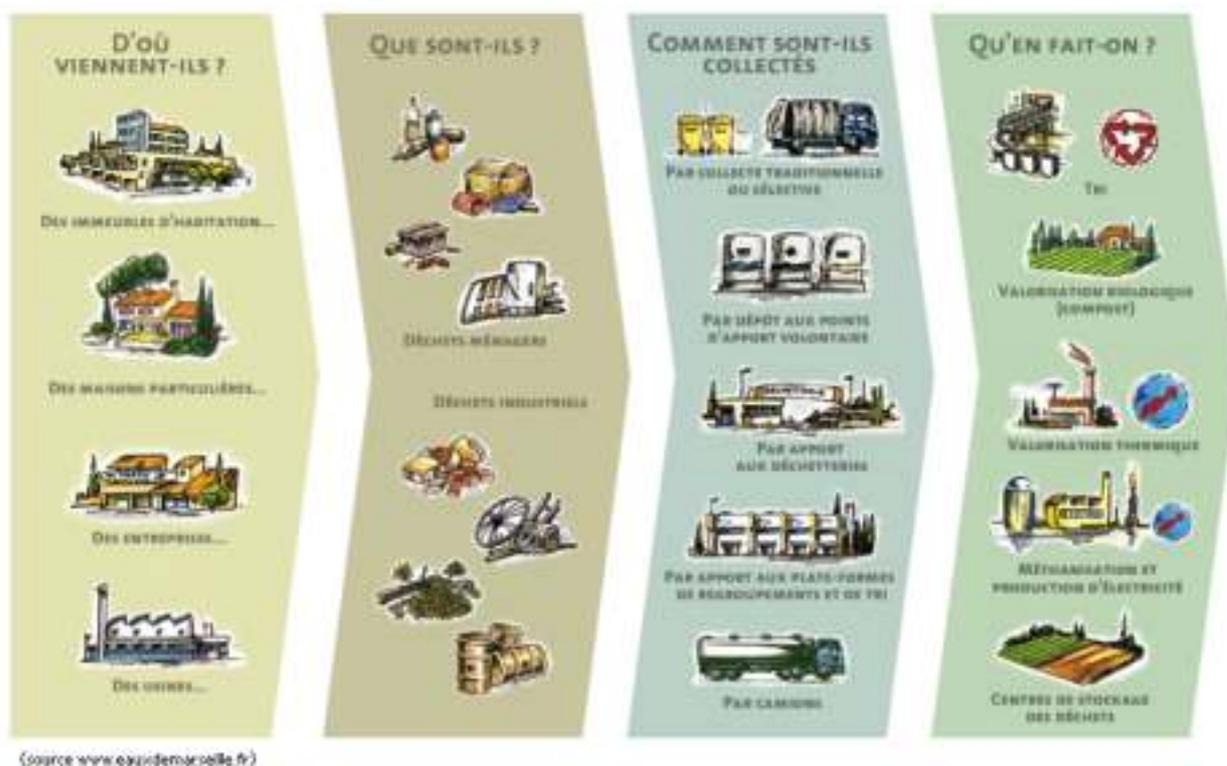
	Volumes collectés en 2010 (kg)	Ratio kg/an/hab
Emballages légers	743 112	41,72
Papier	161 598	9,07
Verre	468 755	26,31
<b>Total</b>	<b>1 373 465</b>	<b>77,1</b>

En 2010, le ratio kg/an/hab des déchets recyclables est de 77,10 kg/an/hab.

La moyenne nationale de production annuelle de déchets ménagers par habitants est estimée à 360 kg. **Avec environ 317 kg/hab/an en 2010, la commune d'Albertville se situe au-dessous de la moyenne nationale.**

### 1. La Filière Déchets

La filière se divise en trois catégories, la collecte, le transport et le traitement. Le schéma ci-dessous présente de manière simple l'ensemble de la filière.



## Collecte

### ***Collecte en porte à porte***

La collecte des ordures ménagères sur la commune s'organise du lundi au vendredi selon les secteurs (la commune d'Albertville étant divisée en quatre secteurs). La collecte est réalisée avec un matériel adapté (bennes à ordures,...). Les déchets collectés sont à la fois les déchets issus des ménages et une partie des déchets assimilés provenant des entreprises, commerçants et artisans. L'intégralité de la population bénéficie donc d'une collecte « en porte à porte », soit dans des bacs individuels, soit collectifs.



La collecte sélective s'effectue en porte à porte du lundi au jeudi selon les secteurs, sauf pour la Cité Médiévale de Conflans où elle se fait à partir de points d'apport volontaire. Sur les hauts d'Albertville et de Conflans, la collecte sélective se fait en porte à porte le mercredi mais également à partir de points d'apport volontaire.

### ***Point d'apport volontaire***

Le verre, le papier et les emballages doivent être déposés dans les points d'apport volontaire (PAV). La commune d'Albertville dispose de 51 points d'apports volontaires répartis sur la commune comme suit : 4 PAV pour le papier, 3 PAV pour les emballages et 44 PAV pour le verre (dont 2 colonnes mobiles).

### ***Déchetterie***

Aucune déchetterie n'est située sur le territoire même d'Albertville. Néanmoins, trois déchetteries sont situées à proximité et sont ouvertes aux habitants de la commune. Il s'agit des déchetteries de Gilly-sur-Isère, d'Ugine et de La Bâthie.

## Transport

L'ensemble des déchets collectés lors de la collecte traditionnelle ou dans les points d'apport volontaires est acheminé ensuite par camions ou par bennes à ordures ménagères (BOM) en vue du traitement.

## Traitement

La commune d'Albertville a intégré l'unité de traitement agrandie et remise aux normes de Chambéry Métropole. C'est le syndicat Savoie Déchets qui gère cette unité. L'unité de Chambéry est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En éliminant les déchets de près de 300 000 savoyards, elle produit de l'énergie, dont une partie sert à alimenter l'usine tandis que le reste est vendu soit sous forme de chaleur au chauffage urbain de Chambéry, soit sous forme d'électricité à EDF.



C'est vers cette unité de traitement que sont envoyées les ordures ménagères.



Le tableau ci-dessous récapitule les différents traitements appliqués aux déchets envoyés en déchetterie.

**Tableau n°1 Traitements appliqués aux déchets envoyés en déchetterie.**

Déchets	Prestataires de collecte	Destination	Valorisation	Taux de valorisation	
Encombrants	Pouget	Société LELLY (38)	Enfouissement CET 2	19,04%	0%
		SIBUET (73)	Valorisation énergétique (cimenterie)		100%
Végétaux	Pouget	SIBUET (73)	Valorisation matière (compost)	100%	
Huile minérale et végétale	Pouget	CHIMIREC (39)	Valorisation énergétique	100%	
Gravats	POUGET (73)	SIBUET (73)	Décharge classe 3	5%	
		Carrière de Marlens	Valorisation par le tri, le broyage, le criblage		
Cartons	POUGET (73)	Centre de tri Gilly sur Isère	Recyclage	99%	
Ferrailles	POUGET (73)	POUGET (73)	Recyclage	99%	
DMS DIS	TRIADIS	TRIADIS Services Beaufort	Valorisation selon catégorie		
Bois et Dérivés	NANTET	FAVERGES (74)/LA PLAGNE 73	Bois non traité/Valorisation énergétique en chaufferies	100%	
		Italie /LURE70 ou TAMBERVILLIERS 88	Bois traité/Valorisation matière en panoteries ou valorisation énergétique en cimenterie		
Textiles usagés	TRI VALLEES	Entreprise DELAET (Belgique)	Vêtements usagés, ameublement, maroquinerie	95%	55%
			Chiffons d'essuyage non coupés		20%
			Effilochage		20%
			Déchets		5%
Piles	COREPILE	St Quentin Fallavier (69)	Traitement et Valorisation de certains composants	70%	
Pneus	GRANULATEX	GRANULATEX (Perrignier 74)	Valorisation en bassins de rétention, drains, remblais légers, soutènements, réhabilitation décharges	100%	
Papiers	NANTET	Emin Leydier à St Vallier (26)	cartons	100%	
		Norsk Skog Golbey (88)	Papiers recyclés		
DASRI	PRIS (Vénissieux)	SITA MOS MEDISITA (Vénissieux)	TRAITEMENT PAR BANALISATION	0%	
DEEE	NANTET/ECOSYSTEME	PAM/GEMHF/ STE SIBUE/ CHAMOIX /GEM F /STE Terecoval / LA CHAMBRE / ECRAN /STE SIBUE OU PRAXY /REEMPLOI EMMAUSS	Ferraille/métaux non ferreux/plastique recyclés/tubes cathodiques + appareils réemployés	80%	

Source : Co.RAL, 2010

**Tableau n°2 Différents traitements appliqués aux déchets issus de la collecte sélective**

Déchets	Prestataires de collecte	Repreneurs	Valorisation
Cartonnettes et papiers de bureaux	NANTET	EPR/RILLIEUX -LA-PAPE	Cartons
Journaux, magazines et prospectus	NANTET	Norsk Skog Golbey (88)	Papiers recyclés
Briques alimentaires	SIBUET	VAL'AURA /DECIME	Papiers cadeaux...
Bouteilles plastiques	SIBUET	EPR/RILLIEUX -LA-PAPE	Vestes polaires, tee shirt, tuyaux, poubelles...
Aluminium	SIBUET	CORNEC SAS Lagny sur Marne	
Acier	SIBUET	VAL'AURA /DECIME	Valorisation par le tri, le broyage, le criblage
verre	VIAL	SAINT-ROMAIN-LE-PUY (oi manufacturing)	100%

Déchets	Prestataires de collecte	Destination	Valorisation	Taux de valorisation
Cartons des commerçants	Régie	POUGET	Tumbach SAS Annecy74	100,00%

Source : Co.RAL, 2010

### ***A savoir***

L'ADEME estime que les déchets putrescibles (restes alimentaires, déchets verts,...) représentent environ 26% du contenu de nos poubelles. Il s'agit d'autant de déchets potentiellement valorisables qui sont incinérés. Le compostage domestique est un moyen efficace de valoriser ces déchets en un compost qui fera un engrais naturel efficace.

### **1.Sensibilisation au tri des déchets**

La Communauté de Communes de la Région d'Albertville est engagée dans une démarche de gestion durable des déchets. A ce titre, plusieurs actions sont en cours afin de sensibiliser la population.

Quatre animateurs du tri travaillent ainsi à la sensibilisation (tri, recyclage, éco-consommation ...) en intervenant à l'occasion d'évènements ou d'animations scolaires.

Par ailleurs, la CoRal a organisé en 2011 une semaine du développement durable, proposant notamment une exposition, une initiation au tri des déchets et une table ronde portant sur la valorisation, le tri et le recyclage des déchets.

Des partages d'expériences sont également organisés entre élus locaux et membre du service déchets des territoires voisins.

## 2.Grille AFOM

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	La quantité annuelle de déchets ménagers sur la commune est de 317 kg/hab en 2009 (moyenne nationale 360 kg/hab)		Une tendance qui devrait se maintenir du fait des campagnes de sensibilisation
+	La quantité de déchets triés annuellement sur la commune est de 77kg/hab/an (moyenne nationale 67kg.hab/an)		Les campagnes de sensibilisation menées par la Co.RAL et le contexte national devraient permettre de maintenir ce très bon ratio.
+	3 déchetteries ouvertes aux habitants d'Albertville	↗	La restructuration de l'unité de traitement de Chambéry permet un traitement des déchets performant.
+	Un réseau de traitement qui fonctionne bien		

## Patrimoine archéologique et architectural

### 1.Sensibilité archéologique sur le territoire communal d'Albertville

Le service régional de l'Archéologie de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) de Rhône-Alpes a réalisé un inventaire des sites archéologiques sur le territoire communal, qui reflète l'état actuel des connaissances mais ne préjuge en rien d'éventuelles nouvelles découvertes archéologiques. Sur le territoire de la commune d'Albertville, la carte archéologique nationale répertorie 21 sites archéologiques datant de l'Age du bronze à l'époque moderne. Le patrimoine archéologique d'Albertville est très mal connu pour les époques antérieures au Moyen Age. Les découvertes fortuites effectuées principalement au 19<sup>ème</sup> siècle sont localisées et décrites très approximativement.

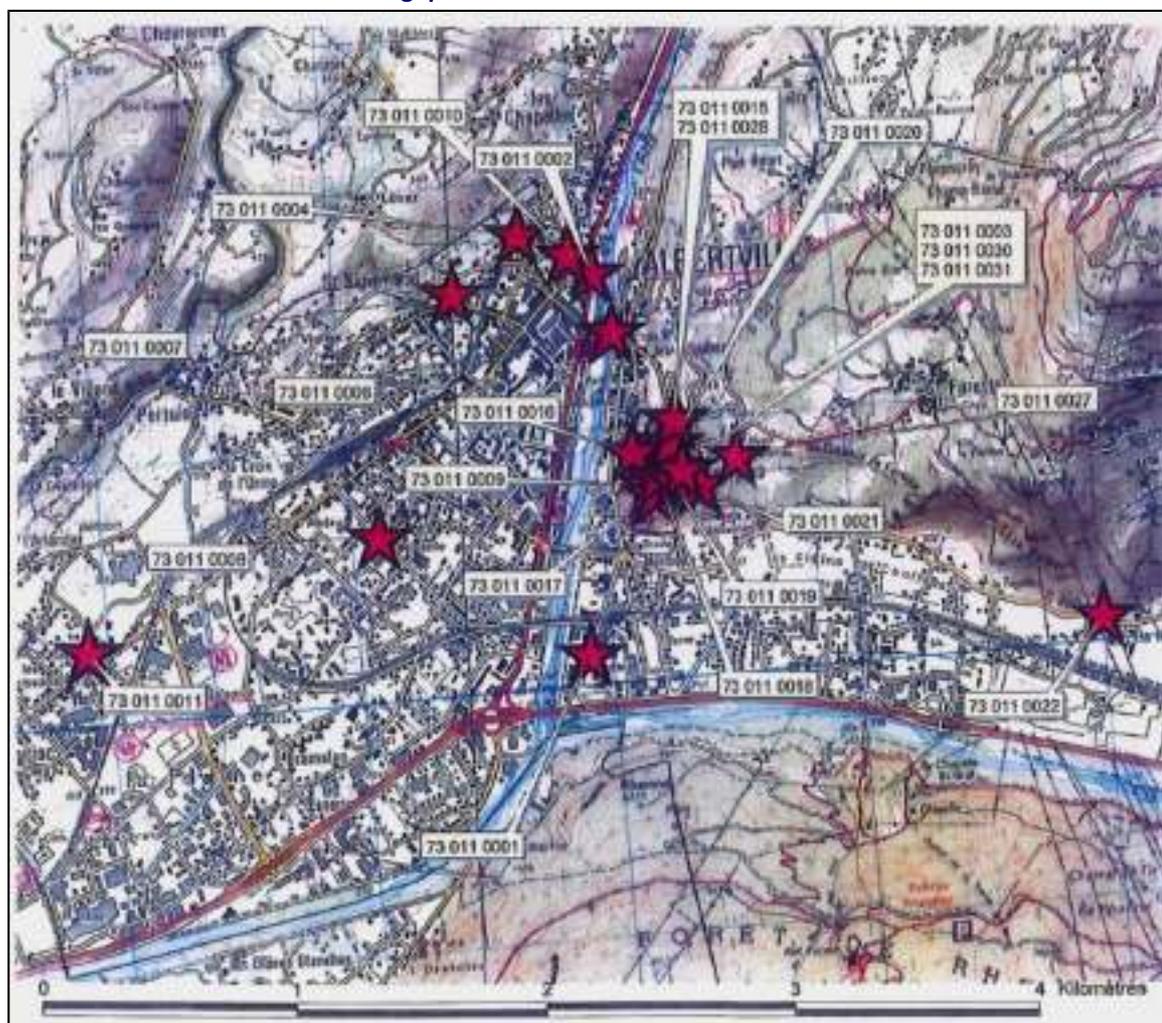
Tableau n°3 Patrimoine archéologique sur la commune

N°	Vestiges	Epoque	Localisation
73 011 0001	dépôt	Age du bronze final	« La fonderie »
73 011 0003	Inscription, fondation, élément de colonne	Haut-empire ?	Conflans
73 011 0004	Colonne	Gallo-romain	Au sommet d'Albertville, rive droite de l'Arly
73 011 0006	Dépôt monétaire	Haut-Empire	Pont des Adoubes
73 011 0007	Stèle, inscription, élément de colonne, puits	Gallo-romain	Emplacement de l'église Saint-Sigismond entre la rue Joseph Suarez et le chemin du paradis
73 011 0008	Elément de colonne	Gallo-Romain	Avenue Jean Moulin
73 011 0009	Enceinte urbaine	Moyen Age – Période récente	Conflans
73 011 0010	Eglise	Moyen Age classique	Saint-Jean
73 011 0011	Colonne	Gallo-romain	Plaine d'Albertville (ancienne carrière de sable)
73 011 0015	Monnaie	Bas-empire	Site d'une ancienne abbaye
73 011 0016	Maison forte	Epoque moderne	Château Manuel
73 011 0017	Tour	Moyen Age classique	Tour Sarrasine, maison forte de la Cour
73 011 0018	Maison forte	Bas Moyen Age	Tour Nasine
73 011 0019	Château fort	Moyen Age classique	Conflans
73 011 0020	Maison, Tour	Bas Moyen Age – Epoque moderne	Maison Ramus
73 011 0021	Maison forte	Bas Moyen Age – Epoque moderne	Château rouge – maison forte du Noyer
73 011 0022	Hôpital	Epoque moderne	La Maladière
73 011 0027	Fort (détruit par François 1 <sup>er</sup> )	Moyen Age	NC
73 011 0028	Ancienne abbaye des Capucins	Epoque moderne	NC
73 011 0030	Eglise Sainte Marie puis Saint-Grat	Moyen Age classique – Epoque moderne	Conflans
73 011 0031	Eglise	Epoque moderne –	Conflans

	Epoque contemporaine	
--	----------------------	--

La commune d'Albertville doit prochainement être concernée par un arrêté préfectoral de zones de présomption de prescription archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction.

### Carte n°1. Localisation des sites archéologiques



Source : DRAC Rhône-Alpes, avril 2011

## Etat du patrimoine architectural et urbain d'Albertville

### Monuments historiques

Les bâtiments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques bénéficient de protections au titre de la loi du 31 décembre 1913 modifiées, relative aux monuments historiques, ainsi que d'autres textes complémentaires régissant notamment les servitudes qu'ils génèrent. La législation des sites date de la loi du 2 mai 1930 qui est la forme définitive d'une première loi votée en 1906. La servitude de protection aux abords entraîne l'obligation d'obtenir une autorisation spéciale pour tout projet susceptible de modifier l'aspect extérieur des abords d'un monument historique.

La commune d'Albertville possède plusieurs bâtiments et éléments remarquables du patrimoine. Ainsi, la commune abrite neuf monuments historiques inscrits et un monument historique classé, tous situés dans la cité de Conflans.

La liste présentée dans le tableau ci-dessous a été réalisée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Rhône-Alpes et complétée en date du 21/09/2011.

**Tableau n°1 Patrimoine remarquable sur la commune**

Monuments historiques inscrits ou classés						
Dénomination	Autres(s) appellation (s)	Période	Date(s)	Emplacement	Dat inscription/classement	Observations
Château Manuel de Locatel	Château de Costaroché	XVI <sup>e</sup> siècle		Conflans	Inscription par arrêté du 8 septembre 1928	
Château Rouge	Maison Forte du Noyer	XIV <sup>e</sup> XVI <sup>e</sup> siècle		Conflans	Inscription par arrêté du 8 septembre 1928	
Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Eglise Saint Grat	XVIII <sup>e</sup> siècle	1701	Conflans	Inscription par arrêté du 3 octobre 1989	Sauf le décor peint de la façade ouest
Fontaine de la Grande Place	Fontaine Garella	XVIII <sup>e</sup> siècle		Conflans	Inscription par arrêté du 8 septembre 1928	
Fontaine de la Grande Rue	Fontaine Anselme	XVIII <sup>e</sup> siècle		Conflans	Inscription par arrêté du 8 septembre 1928	
Maison Rouge	Petit Palais	XIV <sup>e</sup> siècle	1397	Conflans	Classement par arrêté du 7 décembre 1904 et 20 août 1930	
Porte de Savoie		XIV <sup>e</sup> siècle		Conflans	Inscription par arrêté du 8 septembre 1928	
Porte Tarine		XIV <sup>e</sup> siècle		Conflans	Inscription par arrêté du 8 septembre 1928	
Tour Ramus	Maison Sallenove Maison Ramus	XV <sup>e</sup> siècle		Conflans	Inscription par arrêté du 8 septembre 1928	MH : tourelle
Tour Sarrasine		XII <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècle		Conflans	Inscription par arrêté du 8 septembre 1928	

Éléments d'architecture						
Dénomination	Autres(s) appellation (s)	Période	Date(s)	Emplacement	Dat inscription/classement	Observations
Inscription dédicatoire	Plaque commémorative	I <sup>er</sup> siècle, époque gallo-romaine		Bas du mur du clocher de l'église de Saint-Sigismond	Classement par arrêté du 30 septembre 1911	Dédicatoire gravé sur une base carrée
Appui de communion	Barrière de communion	XVII <sup>e</sup> siècle		Eglise de Conflans	Classement par arrêté du 6 mars 1901	

Par ailleurs, 12 éléments de mobilier de l'Eglise de Conflans sont classés ou inscrits ainsi que 17 objets religieux.



*Petit palais de Conflans*

La Maison Rouge ou petit palais de Conflans, datant de 1397, est classée au titre des monuments historiques. Cette bâtisse est construite en brique rouge, ce qui était complètement inhabituel. Elle fut commandée par le trésorier du Comte Vert, Pierre Voisin. En 1714, les Bernardins achètent la Maison Rouge. Elle accueille aujourd'hui le musée ethnographique et d'histoire sur la vie des savoyards d'autrefois, ainsi que le Centre d'études et de Recherches sur la Neige et les Avalanches.



*Tour sarrasine*

La tour sarrasine est le dernier vestige du château des premiers seigneurs de Conflans. Il s'agit d'une tour d'observation et de défense.



*Porte Tarine*

La porte Tarine ouvre sur la vallée de la Tarentaise. Voyageurs et marchandises passaient par cette porte pour se rendre dans les provinces de Savoie et de France.



*Château Manuel de Locatel*

Le château a été construit entre 1579 et Locatel, homme d'armes au service des châteaux a plus une fonction d'habitation

1593, par Jean-Antoine de ducs de Savoie. Ce que de château-fort.



*Château rouge*

Il a été construit au 14<sup>ème</sup> siècle par le secrétaire de Comte Vert, André de Belletruche. Le château est complété par une loggia, une galerie en briques rouges.

La fontaine de la grande place a été construite en 1753, par l'ingénieur piémontais, Garella. La fontaine de la porte de Savoie a été construite en 1711. C'est un riche marchand de Conflans, Philibert Rosset qui la commande à Antoine Anselme, tailleur de pierres.





La porte de Savoie ouvre sur la Combe de Savoie, on l'appelle également la porte de France. Elle était protégée par une très ancienne maison forte, composé d'un corps de logis et d'une tour carrée, dite Nasine.



La tour Ramus date du début du XVème siècle. Coiffée d'un toit pointu à base octogonale, à huit côtés, elle abrite un escalier en vis. C'était la résidence des seigneurs de Sallenôves.



L'Eglise de Conflans a été achevée en 1700. Elle a été bâtie en style baroque.

### Autres monuments

Plusieurs autres bâtiments et ensembles urbains de la commune présentent un intérêt architectural et historique. Cependant, ils ne bénéficient ni d'un classement, ni d'une inscription au titre des Monuments historiques, mais font l'objet d'une protection au titre de l'article L123.1.7° du Code de l'urbanisme. Cette liste doit être étendue dans le nouveau PLU.

Ainsi de nombreux immeubles de Bugnard et de Dénarié marquent la ville de leur empreinte, comme la sous-préfecture d'inspiration classique ou de nombreuses Habitations Bon Marché. L'ancien théâtre rue Gambetta présente une façade insolite, marquée par son fronton stylisé. L'hôtel Million, le presbytère de Saint Sigismond, la rue de la République, le Dôme et la place de l'Europe constituent des éléments architecturaux remarquables dans le paysage urbain

Par ailleurs, de nombreuses maisons traditionnelles sont disséminées dans le tissu urbain. Les maisons traditionnelles conservées en plein centre d'Albertville sont situées dans le quartier de la montée de Jérusalem au Nord. Ces maisons volumineuses sont souvent construites en pierre grise de Grésy. Le jardin attenant est parfois conséquent. D'autres constructions subsistent comme rue Pasteur, rue Suarez ou le long de la route de Tours.

## →Grille AFOM

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Un patrimoine archéologique conséquent : 22 sites archéologiques recensés à ce jour	↗	Une zone de présomption de prescription archéologique doit être définie et devra être prise en compte dans l'aménagement afin de protéger ce patrimoine
+	Une qualité et authenticité architecturale par la présence de 10 monuments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques	↗	Ces éléments bénéficient d'ores et déjà de protection et participe à l'attractivité de la ville
-	De nombreux éléments remarquables du patrimoine bâti ne disposant d'aucune mesure de protection	↗	Ces ensembles sont à préserver comme garant de l'identité locale. L'utilisation généralisée dans el nouveau PLU de l'article l123.1.7° du Code de l'urbanisme pour ces constructions doit permettre de garantir leur protection

# Synthèse du diagnostic

## Les atouts et les faiblesses de la commune d'Albertville

Tableau n°1 Atouts et les faiblesses de la commune d'Albertville

Thème	Atouts	Faiblesses
<b>Patrimoine paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un contexte paysager exceptionnel</li> <li>- Des ouvertures visuelles d'exception</li> <li>- Un patrimoine paysager de grand intérêt, marqué par la présence d'un site inscrit au titre des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains éléments de l'urbanisation de la plaine constituent des points noirs visuels</li> <li>- Les infrastructures routières (RN 212 et RN 90) et la voie ferrée constituent des axes de rupture paysagère et introduisent une perception négative du paysage de la ville</li> </ul>
<b>Qualité des milieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'outils réglementaires de gestion des milieux aquatiques (SDAGE RMC, le contrat de rivière de l'Arly et le contrat de rivière de l'Isère en Tarentaise en cours d'élaboration)</li> <li>- Les deux masses d'eaux souterraines présentent un bon état qualitatif</li> <li>- Les eaux souterraines permettent de subvenir aux besoins et présentent un bon état quantitatif</li> <li>- Les eaux superficielles présentent un bon état qualitatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux sites pollués</li> <li>- Les masses d'eaux souterraines présentent quelques traces de pollution d'origine industrielle et domestique</li> <li>- La vulnérabilité aux pollutions des masses d'eau souterraines due aux caractéristiques géomorphologiques est susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux</li> </ul>
<b>Ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une superficie globale importante d'espaces naturels</li> <li>- Territoire écologiquement riche : 4 ZNIEFF, 3 zones humides, Parc Naturel Régional des Bauges</li> <li>- des milieux naturels remarquables et une trame verte et bleue encore fonctionnelle</li> <li>- Une agriculture de qualité reconnue, 12 labels de qualité présents sur la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une artificialisation croissante et des infrastructures perturbant la fonctionnalité de la trame verte et bleue</li> </ul>
<b>Risques naturels et technologiques majeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PPRi en cours d'élaboration</li> <li>- PIZ réalisé</li> <li>- Nombreuses études réalisées sur le risque inondation</li> <li>- Plusieurs travaux de protection réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque inondation fort</li> <li>- Risque mouvement de terrain élevé</li> <li>- Territoire soumis au risque TMD</li> <li>- Risque séisme (indice 4 – moyen)</li> <li>- Risque rupture de barrage (Tignes, la Girotte et Roselend)</li> <li>- des secteurs urbanisés dans les zones d'aléas</li> </ul>
<b>Cadre de vie et pollutions :</b>  <b>Volet air</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'air marquée par une pollution aux PM10 liée aux conditions géographiques et climatiques et au trafic routier</li> <li>- Pollution photochimique en période estivale</li> </ul>
<b>Cadre de vie et pollutions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une bonne accessibilité de la commune grâce au réseau d'infrastructures et la présence d'une gare</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de voiries à fort trafic source de bruit sur la commune</li> <li>- La voie ferrée constitue une source de nuisance sonore sur le territoire</li> <li>- Un paramètre encore peu pris en compte</li> </ul>

Thème	Atouts	Faiblesses
<b>Volet bruit</b>		et sous-estimé
<b>Cadre de vie et pollutions :</b>  <b>Volet assainissement (AEP, EU et EP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne qualité des eaux potables distribuées</li> <li>- STEP conforme et performante</li> <li>- Les eaux rejetées en sortie de station sont conformes aux arrêtés de rejet</li> </ul>	- des réseaux séparatifs non généralisés
<b>Cadre de vie et pollutions :</b>  <b>Volet déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bonne couverture du territoire pour la collecte des déchets</li> <li>- Une très bonne culture du tri sélectif avec un ratio de 77 kg/hab/an (moyenne nationale 67 kg/hab/an)</li> <li>- Un réseau de traitement des déchets bien organisé</li> <li>- Une production d'ordures ménagères inférieure à la moyenne nationale (317kg/hab/an contre 360 kg/hab/an pour la moyenne nationale)</li> </ul>	
<b>Cadre de vie et pollutions :</b>  <b>Volet énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un potentiel pour l'énergie solaire et le bois énergie</li> <li>- Une dynamique engagée par le SCOT Arlysère</li> </ul>	- Aucun projet abouti sur le territoire communal
<b>Patrimoine archéologique et architectural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité et authenticité architecturale avec la présence de monuments historiques inscrits (9) et classé (1)</li> <li>- Utilisation de l'article L123.1.7° du Code de l'urbanisme pour de nombreuses constructions</li> </ul>	- Sensibilité archéologique mal connue

## Les 30 enjeux majeurs d'un point de vue environnemental

L'identification des atouts et des faiblesses communaux, par thématique, puis par recoupement transversal, a permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux environnementaux sur la commune d'Albertville.

### 1. Qu'est-ce qu'un enjeu environnemental ?

L'enjeu environnemental désigne la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, des qualités de la vie et de santé.

**Définir les enjeux environnementaux pour le territoire d'Albertville, c'est déterminer les biens, les valeurs environnementales, des fonctions du paysage et du vivant, qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader. Disparitions ou dégradations pour lesquelles aucune compensation ne saurait être trouvée.**

Les enjeux doivent servir de guides, borner le processus de développement et d'aménagement du territoire (éléments d'orientation, objectifs recherchés, voies à éviter, et plus particulièrement à moyen et long terme. En fait, les enjeux environnementaux déterminent le niveau d'ambition de la politique environnementale vis-à-vis des autres choix politiques.

L'enjeu environnemental part du constat fait par le diagnostic, qui se termine par une énumération de problèmes (milieux menacés, paysages dégradés, ...) pour arriver à un « projet globale » pouvant orienter/réorienter les choix dans tous les domaines (urbanisme, développement économique, éducation,...).

### 2. Les enjeux identifiés

Les atouts et opportunités se dégageant du diagnostic sont autant d'enjeux dont il faut tirer parti lors de l'élaboration du PLU d'Albertville ; les faiblesses et menaces identifiées dans le diagnostic constituent des enjeux auxquels le PLU doit tenter d'apporter une réponse.

L'importance respective de ces enjeux sera appréciée au regard des principaux objectifs de référence, notamment réglementaire, dans chaque domaine de l'environnement.

Tableau n°2 Enjeux environnementaux

Thèmes	Enjeux identifiés
<b>Patrimoine paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir la qualité paysagère donnée à la ville par le paysage environnant en préservant les ouvertures paysagères</li> <li>- Conserver les points de vue et les points de repère qui permettent une hiérarchisation de l'espace et une lisibilité de celui-ci</li> <li>- Maintenir la richesse et la variété des unités paysagères : versants boisés, coteau agricole urbanisé, plaines urbanisées et hameaux ruraux</li> <li>- Maintenir et conforter la présence et la qualité de la végétation</li> <li>- Protéger la valeur paysagère des Hauts de Conflans, des hameaux ruraux et de la Belle Etoile</li> <li>- Améliorer ou tout au moins s'attacher à ne pas renforcer les axes de rupture paysagère identifiés et les points noirs</li> <li>- Traiter et requalifier les entrées de ville</li> <li>- Préserver les hameaux et leurs caractéristiques architecturales</li> <li>- Requalifier les berges de l'Arly</li> </ul>
<b>Qualité des milieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la qualité des ressources en eau (superficielle et souterraine)</li> <li>- Concilier les différents usages d'une ressource en eau potentiellement rare</li> </ul>
<b>Ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir la superficie d'espaces naturels sur le territoire communal</li> <li>- Assurer la protection de l'ensemble des sites d'intérêt écologique de la commune (terrestre et aquatique)</li> <li>- Maintenir la superficie d'espaces agricoles</li> <li>- Durcir la réglementation pour limiter l'implantation éventuelle d'activités polluantes</li> </ul>
<b>Risques naturels et technologiques majeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les différents risques dans les projets urbains</li> <li>- Maintenir un niveau faible de risque d'accidents de TMD</li> <li>- Renforcer la protection des zones soumises au risque inondation</li> </ul>
<b>Cadre de vie et pollutions Volet air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer les rejets de gaz d'échappement générés par les trafics routiers</li> <li>- Améliorer la prise de conscience sur la qualité de l'air en développant des modes de transports alternatifs à la voiture : vélo et marche à pied</li> </ul>
<b>Cadre de vie et pollutions Volet bruit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les « espaces de calme » existants sur le territoire</li> <li>- Réduire l'exposition aux nuisances sonores liées aux transports terrestres</li> </ul>
<b>Cadre de vie et pollutions Volet assainissement (eau potable, eau usée et eau pluviale)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer la ressource en eau par une utilisation raisonnée des nappes captées</li> <li>- Préserver la qualité de l'eau potable distribuée</li> <li>- Améliorer la gestion des eaux pluviales</li> </ul>
<b>Cadre de vie et pollutions Volet déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter la population au tri sélectif et maintenir, voire améliorer les filières de traitement permettant une gestion durable des déchets et la protection de l'environnement.</li> <li>- Maintenir et améliorer la réception des déchets, leurs transferts et leurs traitements dans les filières adéquates.</li> </ul>
<b>Volet énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les énergies renouvelables en exploitant le potentiel pour l'énergie solaire et le bois énergie</li> </ul>

Thèmes	Enjeux identifiés
<b>Patrimoine archéologique et architectural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver le patrimoine archéologique existant</li> <li>- Mettre en valeur les monuments classés et inscrits et d'intérêt architectural et veiller à la qualité paysagère environnante</li> <li>- Préserver les éléments les plus remarquables et ne bénéficiant d'aucune protection du patrimoine bâti comme garant de l'identité locale</li> </ul>

## Les leviers mobilisables dans le PLU

### 1. Accès à une ressource en eau de qualité et pérenne

Le PLU doit être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE. Il s'agit de prendre en compte le caractère renouvelable, mais non inépuisable des ressources en eau et la nécessaire adéquation, quantitative et qualitative, avec les usages à venir. Le PLU peut intégrer les enjeux liés aux ressources en eau de différentes manières :

- ◆ en préservant les espaces de fonctionnalité des cours d'eau et les zones humides de toute urbanisation et pollutions (classement en zone N, intégration de la trame verte et bleue, marge de recul des constructions vis-à-vis des berges ...) et en imposant des dispositions de constructions dans les zones d'aléas modéré à faible ;
- ◆ en protégeant les forages par une servitude d'utilité publique ou par l'utilisation de protections et de limitations de l'urbanisation;
- ◆ en proposant des dispositifs d'économie et de récupération des eaux pluviales;
- ◆ en prenant en compte le risque d'inondation (cf. chapitre spécifique) : gestion des eaux pluviales (limitation du coefficient d'occupation des sols, limitation des rejets);
- ◆ en dimensionnant un développement en cohérence avec les capacités des ressources utilisées pour l'eau potable.

### 2. Sécurité des biens, des personnes et des activités face aux risques

Une politique de maîtrise des risques sur le long terme implique une bonne gestion de l'usage des sols. La maîtrise de l'urbanisation permet en effet d'assurer la sécurité des personnes riveraines en évitant que de nouvelles personnes soient exposées. La loi du 22 juillet 1987 a introduit dans la loi du 19 juillet 1976 des servitudes d'utilité publique avec indemnisation des propriétaires concernées.

Aussi, la phase d'élaboration du PLU constitue-t-elle un moment privilégié de réflexion permettant de construire un projet de développement contribuant, dans le même temps, à limiter les risques existants et à ne pas en générer d'autres. Cela passe notamment par :

- ◆ une intégration des risques naturels et technologiques dans la planification de l'aménagement du territoire ;
- ◆ le maintien des activités et éléments naturels contribuant à limiter les risques ;
- ◆ l'obligation de mise en œuvre de mesures compensatoires (ex gestion eaux pluviales).

Dans le cadre du PLU, il conviendra de :

- ◆ Ne pas exposer de population nouvelle aux risques grâce à l'intégration de la carte d'aléas dans la réflexion d'aménagement;
- ◆ Maîtriser l'urbanisation sur l'ensemble des zones inondables (et non uniquement les zones urbanisées), notamment dans les secteurs de vallons soumis aux risques d'inondations, et en bas des ruisseaux soumis aux crues torrentielles;
- ◆ Préserver les zones humides de la commune qui permettent de réduire les effets de ruissellement
- ◆ Limiter l'imperméabilisation des sols et traiter la problématique du ruissellement dans les opérations d'urbanisation nouvelle
- ◆ Préserver les boisements sur les pentes pour limiter les risques d'érosion des sols
- ◆ Informer la population, mais aussi les professionnels (entreprises de terrassement, agriculteurs ...) de la présence d'ouvrages enterrés en leur donnant les prescriptions et procédures à appliquer.

### Impacts des activités humaines sur la qualité de l'air et le contexte acoustique

Enjeu de santé publique ou simple source de désagrément, la dégradation de la qualité de l'air et le bruit ont, en plus des incidences sur les êtres humains, les écosystèmes et le bâti (pour la pollution de l'air), un coût induit pour la collectivité. Les effets sanitaires de la pollution atmosphérique, en termes de réduction moyenne de l'espérance de vie de la population française (environ 320 000 années de vie perdues/an) et en termes de coûts directs (autour de 35 milliards de francs /an), sont ainsi comparables à ceux des accidents de la route. Se posent également des enjeux de limitation de l'effet de serre, la majeure partie du réchauffement observé ces 50 dernières années étant imputable aux activités humaines, et notamment aux émissions de gaz carbonique.

La difficulté de réduction de la nuisance liée au bruit provient, par ailleurs, de la complexité de cette notion (affaire d'individu, de situation, de durée, de lieux ...) car, au-delà du bruit réel et mesurable en décibel, la problématique des nuisances sonores pose le problème du ressenti des personnes.

### 3. Autonomie et sobriété énergétique

Dans le cadre d'une politique de développement durable, la consommation d'énergie présente un triple enjeu de préservation de l'environnement, de bien-être sanitaire et social et de performance économique. Elle est, par conséquent, une problématique majeure, tant pour les particuliers que pour les collectivités, et ne pourra se gérer qu'autour de deux axes :

- ◆ d'une part, la réduction de la consommation, principalement sur les énergies fossiles ;
- ◆ d'autre part, le développement et la promotion des énergies plus « propres ».

Le PLU constitue un outil intéressant pour la maîtrise de l'énergie dans la mesure où il réglemente à la fois le lieu d'implantation possible des constructions et les caractéristiques auxquelles elles doivent répondre.

A ce titre, il devra permettre :

- ◆ de favoriser la complémentarité des énergies renouvelables et des énergies traditionnelles ;
- ◆ d'encourager le développement des énergies renouvelables, en particulier dans les futurs bâtiments publics mais aussi chez les particuliers : règlement inadapté (articles 6 à 11), possibilité d'utiliser les dispositions de la Loi d'Orientation sur l'Energie (LOE) et son dépassement de COS ;
- ◆ de lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie : rapprocher l'urbanisation nouvelle des commerces et équipements, densifier l'habitat, permettre une mixité des fonctions, assurer la sécurité et le confort des modes doux ;
- ◆ de mettre la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment l'isolation extérieure, en adaptant les règles relatives à la protection du domaine public.

#### 4. Biodiversité et ses services rendus

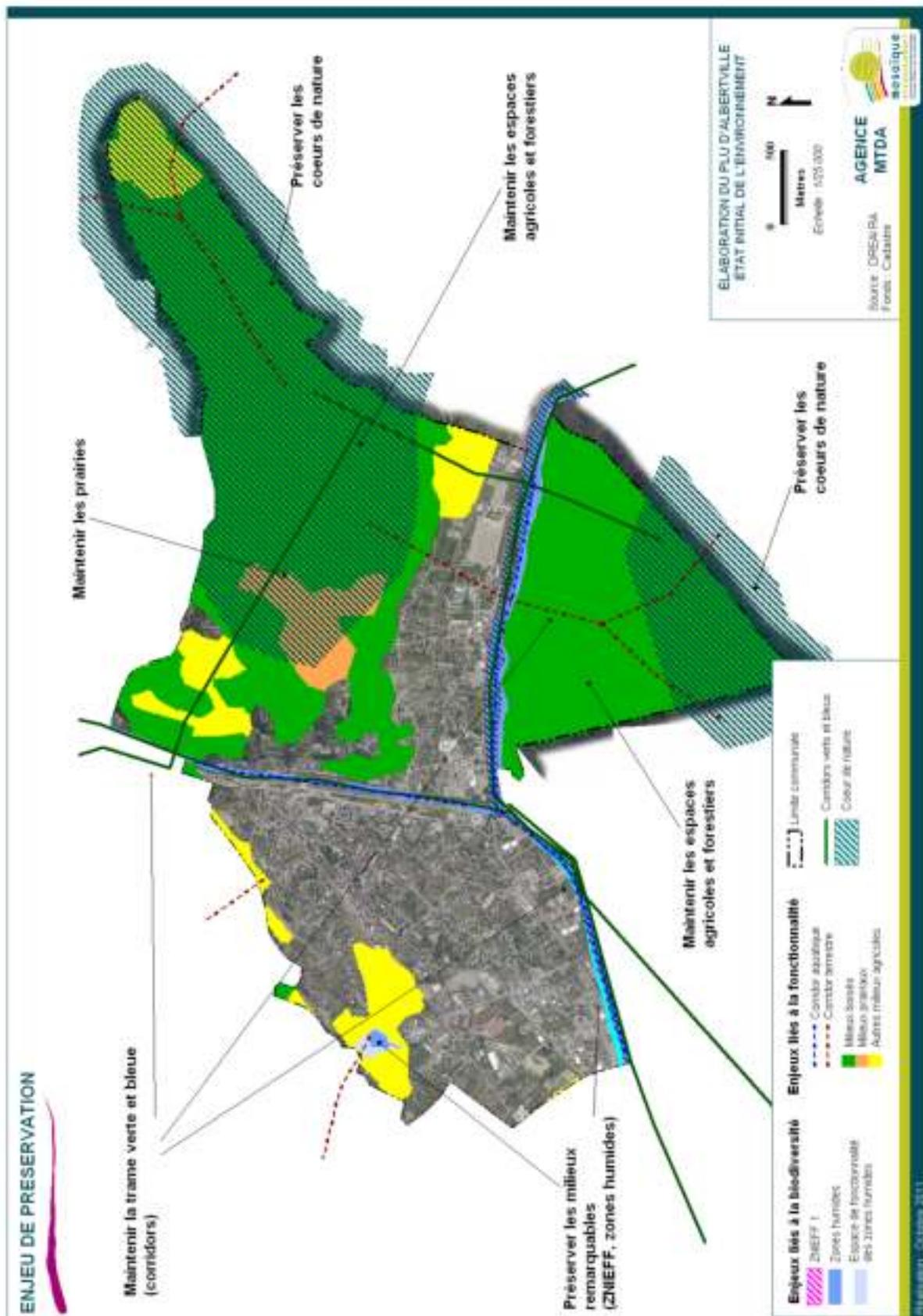
L'accroissement des surfaces urbanisées participe au recul des milieux naturels et à l'effacement progressif des paysages ruraux à la périphérie des villes. Non seulement, ce mouvement de périurbanisation s'accompagne d'un morcellement des espaces naturels et ruraux, marqué par un repli des milieux propices à la diversité biologique, mais la taille des sites épargnés ne cesse de rétrécir. L'enclavement de "petits coins de nature" subsistant, çà et là, dans le périurbain, perturbe les communautés animales et végétales. La fragmentation et la réduction des milieux naturels, conjuguées à la banalisation des paysages ruraux, font partie des causes majeures de l'érosion de la biodiversité, qui peut se mesurer par un indicateur de "connectivité écologique". À terme, les espèces qui survivent tant bien que mal dans ces zones marginales sont vouées à l'extinction. Leur survie dépend de l'arrivée de nouveaux immigrants pour compenser les pertes naturelles, ce qui implique de maintenir et de renforcer les capacités de connexion des espaces verts intra-muros et avec les ceintures vertes périurbaines.

La trame verte et bleue doit constituer l'infrastructure naturelle du territoire sur laquelle doit tout particulièrement s'inventer un aménagement durable. Il s'agit d'éviter de figer l'occupation et la gestion de l'espace et de permettre son évolution en reconnaissant et améliorant le rôle et le fonctionnement des infrastructures naturelles qui composent le réseau écologique du territoire.

La trame verte et bleue contribue également à l'amélioration du cadre de vie et des paysages ruraux ou urbains. Ceci d'autant plus que le patrimoine vivant n'est pas seulement la conséquence mécanique d'une donnée naturelle ; il est aussi le fruit des sociétés Humaines, notamment rurales, qui se sont succédées sur notre territoire.

Espace de détente, lieu de promenade et découverte de la nature, l'espace vert est un équipement public très prisé. Au-delà de leur rôle social, les parcs, squares, jardins privés ... composent le "grain de verdure" d'une ville.

Carte n°1. Enjeux de préservation





# Annexes

## ANNEXE 1.SITES ET SOLS POLLUÉS

---

### Hiérarchisation des sites selon le protocole de Gaz de France

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonctions de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site ...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de cinq classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Le site d'Albertville est en classe 3 du protocole. De ce fait, il s'agit d'un site dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme et des eaux souterraines et superficielles est faible.

### Descriptif détaillé des sites pollués répertoriés sur Albertville

#### ◆ Ancienne usine à gaz

Albertville a accueilli une usine fabricant du gaz à partir de la distillation de la houille. Actuellement, le site est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et/ou Gaz de France. Au regard du protocole établi par Gaz de France pour hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...), le site d'Albertville est en classe 3 du protocole. De ce fait, il s'agit d'un site dont la **sensibilité vis-à-vis de l'homme et des eaux souterraines et superficielles est faible**

Conformément aux engagements pris dans le protocole, Gaz de France a réalisé, avant 2004, une étude historique avec localisation des cuves, qui ont été systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves ont fait apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires ont été effectuées, en accord avec l'Inspection des installations classées. Par ailleurs, Gaz de France a réalisé un diagnostic initial, en préalable à toute opération de vente, cession ou réaménagement. Les conditions de réhabilitation définies en accord avec les services de l'Inspection des installations classées ont été adaptées à la classe de sensibilité du site et à sa destination future.

Le 20 septembre 2004, GDF a transmis le rapport qui classe ce site en « peu » sensible. Ce rapport donne des informations relatives à la démolition du site d'Albertville, mais insuffisantes en ce qui concerne le devenir de la fosse à goudron.

En outre, **la zone considérée est particulièrement sensible**, notamment en raison de l'existence, en aval hydraulique, de captages d'alimentation en eau potable de la commune d'Albertville, d'un captage d'alimentation en eau industrielle à proximité du tribunal de grande instance et de l'utilisation récréative de l'Arly et de l'Isère.

Aussi, en 2005, l'inspection des installations classées a-t-elle demandé à l'exploitant de prévoir :

- au droit de la fosse à goudron, à une profondeur à déterminer, des prélèvements d'échantillons de sols afin de déterminer, et éventuellement délimiter, la présence éventuelle de polluants ;
- un réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines, constitué d'au moins un piézomètre en amont hydraulique et de deux piézomètres en aval hydraulique ;
- des mesures permettant de garantir, de manière pérenne, la restriction d'usage du site. A cet égard, une servitude conventionnelle au profit de l'Etat ou d'utilité publique serait adaptée.

#### ◆ Décharge de l'usine d'aluminium Pechiney

Cette décharge interne, de 2,5 hectares, a été exploitée entre 1981 et 1997. Elle est située sur la rive gauche de l'Arly, dans le prolongement de l'usine. L'étude historique menée en 1998 montre qu'elle a reçu environ 35 000 tonnes de déchets (brasques, déchets industriels banals, boues de décantation). La hauteur du dépôt peut atteindre 5 mètres.

L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2002 prescrit à la société Aluminium Pechiney la mise en place de dispositions visant à restreindre l'usage futur du site et en particulier interdisant :

- toute modification de l'état du sol et du sous-sol, notamment par des travaux de terrassement,
- l'utilisation des eaux souterraines au droit du site,
- toute construction,
- l'accès au site à toute personne non-habilitée.

Il est également précisé, dans le même arrêté préfectoral, que de telles restrictions peuvent être levées si une nouvelle étude en démontre la faisabilité dans des conditions sanitaires acceptables.

L'échéance du 30 avril 2006 a été retenue pour la mise en place de ces restrictions, c'est à dire une fois que les travaux de réhabilitation en cours seront achevés. Il est également précisé que la construction de la future STEL, sur l'emprise de l'ancien hall d'électrolyse, est envisageable dans des conditions sanitaires acceptables sous réserve que les terrassements ne s'exercent que dans les remblais sains.

A en outre été prescrite, par arrêté du 31 mars 2005, la réhabilitation de la décharge au plus tard le 30 avril 2006, dans les conditions prévues par le bureau d'études INGEOS Ingénierie Environnement et Conseil dans son rapport N°D1052-04-001-indB- du 30 juillet 2004. Cette réhabilitation est aujourd'hui effective.

## ANNEXE 1.FICHES DESCRIPTIVES DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE SUR LE TERRITOIRE

---

### Alluvions de l'Isère, Combe de Savoie et Grésivaudan + Breda

Cette masse d'eau de type pluvial couvre une superficie totale de 215 km<sup>2</sup> entièrement à l'affleurement.

#### **A. Description du sous-sol**

##### **a. Description de la zone saturée<sup>16</sup>**

#### **Limites géographiques de la masse d'eau**

Géographiquement, cette masse d'eau correspond à la vallée de l'Isère entre Moutiers et Grenoble. Elle est limitée au Nord-ouest par la partie méridionale et orientale des Bauges, à l'Est par la chaîne de Belledune et au Sud-est par le massif de la Chartreuse.

#### **Caractéristiques géologiques et géométriques des réservoirs souterrains**

La vallée correspond à une dépression approfondie par l'érosion des grands glaciers quaternaires. Il en résulte localement des surcreusements dans le substratum marno-calcaires et des épaisseurs de remplissage conséquentes (matériaux d'origine glacio-lacustre, fluvio-glaciaires et fluviale).

On peut définir par l'intermédiaire d'un découpage typologique quatre sous-entités aquifères, de l'aval à l'amont :

#### **1/ Plaine du Grésivaudan (vallée de l'Isère entre Pontcharra et Grenoble)**

Dans l'axe de la vallée, la lithologie est la suivante, de haut en bas :

- ◆ limons et terre végétale (épaisseur 1 à 2 m)
- ◆ alluvions graveleuses fluviales
- ◆ alluvions argileuses deltaïques à stratification entrecroisée « les Sablons »
- ◆ argiles glacio-lacustres, mal litées, entremêlés de couches graveleuses.

#### **2/ Vallée du Gelon**

Les études réalisées permettent de dégager les caractéristiques suivantes, de haut en bas :

- ◆ un premier niveau aquifère constitué en surface par des alluvions récentes, essentiellement argileuses et localement sablonneuses qui reposent sur des argiles et limons glaciaires ;
- ◆ un deuxième niveau formé par des dépôts morainiques caillouteux et argileux qui n'offrent que des possibilités aquifères très limitées, à la faveur de quelques lentilles sableuses plus perméables, renfermant des nappes en charge à faibles réserves et mal alimentées.
- ◆ sous les dépôts glaciaires argileux, des niveaux résistants ont été détectés par la géophysique, qui peuvent être interprétés comme un alluvionnement interstadiaire

---

<sup>16</sup> Dans le cas d'un écoulement libre, comme c'est le cas pour cette masse d'eau, on distingue une partie de l'aquifère saturée en eau (c'est la zone saturée), et une partie pour laquelle la saturation est inférieure à 1, c'est la zone non-saturée qui est située au-dessus de la zone saturée. La zone de transition entre la zone saturée et la zone non-saturée est appelée la frange capillaire.

graveleux. Il pourrait s'agir d'un aquifère profond compris entre 100 m et 250 m de profondeur. Il n'a pas encore été reconnu.

### **3/ Combe de Savoie (vallée de l'Isère entre Albertville et Pontcharra)**

Le remplissage quaternaire de la Combe de Savoie présente la lithologie suivante, de haut en bas :

- ◆ limons argileux
- ◆ sables et graviers
- ◆ sables et argiles sableuses : alluvions anciennes
- ◆ graviers et graviers argileux : alluvions anciennes et/ou moraines
- ◆ silt et argiles : alluvions glacio-lacustres

*Remarque : ce schéma théorique subit des variations sur les bordures de la vallée, au débouché des affluents de l'Isère et au droit des points hauts du substratum. D'autre part, il est à noter la présence d'un vaste cône de déjection au niveau de Montmélian : cône du Breda, dont les alluvions grossières ont plus de 40 m d'épaisseur.*

### **4/ Vallée de l'Isère entre Albertville et Moutiers**

L'épaisseur du remplissage alluvial est peu connue, mais on peut supposer qu'il est important puisqu'il a succédé à une intense activité glaciaire.

La lithologie dominante de la masse d'eau est les alluvions.

## **b. Description des écoulements**

### **Recharges naturelles, aire d'alimentation et exutoires**

L'essentiel de l'alimentation de la nappe se fait :

- ◆ par les rivières (Isère)
- ◆ par les versants, à la faveur de placages colluviaux ou de cônes de déjection de torrents

Les exutoires principaux sont l'Isère et la masse d'eau dénommée « Alluvions de l'Y grenoblois ».

### **Etat hydraulique et type d'écoulement**

La nappe est majoritairement libre, localement captive.

### **La piézométrie**

L'écoulement de la nappe s'effectue dans l'axe de la vallée, courbe, en direction du Sud. Les fluctuations annuelles et interannuelles sont faibles par rapport à l'épaisseur de l'aquifère, 1 à 2 m.

La profondeur de la nappe varie entre 2 et 5 m. Une auto-régulation longitudinale s'opère entre la nappe et l'Isère, l'ancien lit de la rivière pouvant jouer un rôle essentiel.

Ainsi on observe d'une part que l'Isère alimente la nappe de la Combe de Savoie sur une grande partie ; elle la draine aux triangles d'Aiton et des Marches et à l'amont de Frontenex et St-Hélène-sur-Isère et d'autre part que l'Isère draine la nappe de la plaine du Grésivaudan.

### c. Description de la zone non saturée – Vulnérabilité

La masse d'eau dispose d'une couverture argileuse limoneuse assez constante et régulière mais dont l'épaisseur est faible, n'assurant par une protection totale vis-à-vis des pollutions directes par infiltration.

#### **B. Connections avec les cours d'eau et les zones humides**

Plusieurs cours d'eau sont en relation avec la masse d'eau : l'Isère, le Chiriac, le Nant Bruyant, le Salin, le Breda, le Gelon, le Gargot, l'Arly et les Rus de Trise, de la Coche, des Adrets, de Laval, de Vorz, de Craponoz, de la Combe de Lancey, et du Doménon.

Par ailleurs, plusieurs plans d'eau sont également en relation avec la masse d'eau, c'est le cas du lac de Sainte-Hélène, du Bois Français, du Bassin de Cheylas et des étangs de Sainte-Marie-d'Alloix et de quelques gravières.

#### **C. Pressions exercées sur la masse d'eau**

##### **a. Pollutions d'origine agricole**

La vallée de l'Isère est un domaine de cultures céréalières (le maïs principalement) et de prairies associées à quelques cultures maraîchères. Dans le secteur de la Combe de Savoie, l'occupation des sols est surtout marquée par l'importance des vergers et des vignes. Actuellement on n'observe aucun surplus agricole notable pouvant entraîner un excédent de nitrates ou de pesticides. Néanmoins, les zones où la culture du maïs (plaine du Grésivaudan) est prédominante sont à surveiller.

##### **b. Autres pollutions**

Dans la vallée de l'Isère, il existe des secteurs fortement industrialisés et urbanisés (Albertville, Pontcharra, Crolles, Domène...) induisant ainsi de nombreuses sources avérées ou potentielles de pollution pour la masse d'eau. De plus, on observe de nombreux sites de gravières (parfois utilisés comme décharges) et de STEP induisant eux aussi des impacts potentiels préoccupants sur cette masse d'eau.

##### **c. Captages**

D'après l'Agence de l'Eau, l'évolution des prélèvements AEP<sup>17</sup>, industriels ou pour irrigation sont stables.

Usage	Volume prélevé (milliers m <sup>3</sup> )
AEP et embouteillage	1 526,1 (11%)
Industriel	12 581,9 (87%)
Irrigation	322,8 (2%)

1. Volumes prélevés en 2001 répartis par usage (données Agence de l'EAU RMC)

<sup>17</sup> Alimentation en Eau Potable (AEP)

On dénombre 16 captages AEP pour cette masse d'eau, dont un sur la commune d'Albertville, le puits de Conflans. Par ailleurs, on dénombre également 42 captages industriels et une vingtaine de captages pour l'irrigation.

#### ***D. Etat quantitatif***

D'après l'analyse des suivis quantitatifs réalisés sur la masse d'eau, on n'observe actuellement aucune variation inter-annuelle de la piézométrie, ce qui traduit un bilan des nappes équilibré. La capacité de pompage installé dans la vallée est de l'ordre de 1 600 m<sup>3</sup>/h alors que les ressources globales peuvent être estimées à 18 000 m<sup>3</sup>/h. Ainsi, la vallée de l'Isère entre Moutiers et Grenoble présente des potentialités exceptionnelles.

#### ***D. Etat qualitatif***

##### **a. Fond hydro-chimique naturel**

Les eaux souterraines sont de types bicarbonaté-calcique. En dehors, des cônes de déjection, la minéralisation de l'eau est généralement élevée. Cette minéralisation croît d'amont en aval avec un enrichissement des eaux en chlorures de sodium et en sulfates. Par ailleurs, il est à signaler localement de fortes concentrations en fer, parfois supérieures aux normes en vigueur (zone de Cruet).

##### **b. Caractéristiques hydro-chimiques, situation actuelle et évolution tendancielle**

Vis-à-vis des nitrates, la qualité des eaux est très bonne. Concernant les pesticides, la plaine du Grésivaudan, présente une qualité moyenne tandis que la Combe de Savoie présente une très bonne qualité.

#### **Domaine plissé Bassin versant Isère et Arc**

Cette masse d'eau de type plissé concerne une superficie de 5 151 km<sup>2</sup> entièrement à l'affleurement.

#### ***A. Description du sous-sol***

##### **a. Description de la zone saturée**

#### **Limites géographiques de la masse d'eau**

Cette région correspond à une partie des massifs granito-gneissiques des Alpes du Nord : Belledune, Grandes Rousses, Mont Cenis, Beaufortin, Vanoise, Maurienne, Tarentaise.

La limite nord correspond au bassin versant de l'Arve, de la Pointe des Verres à la frontière italienne, en passant par Megève, les monts d'Arbois et Joly, l'aiguille de la Penzac et l'aiguille des Glaciers.

La limite Est est marquée par la ligne de crête des aiguilles des Glaciers au col du Lautaret, en passant par la Testa del Rutor, l'aiguille de la Grande Sassièrre et l'aiguille de Scolette (frontière italienne).

La limite sud correspond au bassin versant de la Romanche, d'Eybens à la frontière italienne, ligne de crête passant par la Croix de Chamrousse, le Grand Pic de Belledonne, le col du Glandon, les aiguilles d'Arves, le col du Lautaret, le col du Galibier, l'aiguille Noire, la cime de la Planette.

La limite ouest d'Eybens à la Pointe des Verres est marquée par la plaine alluviale de l'Isère, puis les massifs des Aravis.

### Caractéristiques géologiques et géométriques des réservoirs souterrains

Cette masse d'eau peut-être subdivisée en deux entités.

#### **1/ Maurienne – Tarentaise – Vanoise**

Ce secteur englobe les vallées Maurienne et Tarentaise et le massif de la Vanoise à l'Est. Il est limité à l'Ouest par les massifs de Belledonne, Lauzière et Beaufortin.

Géologiquement, d'Est en Ouest, on distingue :

- ◆ une zone ultra-dauphinoise, comprenant de la base au sommet des grès et des conglomérats, du flysch calcaire et enfin du flysch gréseux ;
- ◆ une zone sub-briançonnaise avec les écailles externes constituées par un flysch schisto-gréseux, des calcaires crétacés et l'unité du Perron des
- ◆ Encombres composée de la base au sommet de cargneules, de gypses du Trias, ainsi que d'une série calcaréo-schisteuse liaso-oxfordienne ;
- ◆ une zone des gypses traversant la vallée de l'Arc au niveau de Saint-Jean-de-Maurienne ;
- ◆ une zone briançonnaise, houiller constitué de schistes grès et conglomérats à la base et calcaires quartzites et dolomies du Trias au sommet ;
- ◆ une zone briançonnaise, interne, représentée par l'unité Vanoise-Mont-Pourri et constituée par des marbres et des quartzites ;
- ◆ une frange des massifs cristallins internes à la limite est.

Du point de vue hydrogéologique, on distingue deux types d'aquifère :

- ◆ Les milieux poreux : alluvions glaciaires et/ou modernes. Elles sont essentiellement constituées de sédiments sablo-graveleux localisés dans des ombilics et/ou des verrous. Les aquifères assez productifs constituent des ressources intéressantes pour les stations de sports d'hiver.
- ◆ Les milieux discontinus constitués de milieux fissurés et de milieux karstifiés.

#### **2/ Belledone – Lauzière – Beaufortin**

Ce secteur est limité à l'Ouest par le mont des Aravis et le sillon subalpin qu'emprunte l'Isère, à l'Est, par la ligne de crête de la frontière italienne, la Vanoise et la Tarentaise.

Géologiquement, cette zone est constituée de formations cristallophylliennes. Elle est divisée en deux parties par une grande fracture longitudinale. La partie externe est constituée du synclinal de Belledonne (allant de Beaufort-Epierre à La Mure), au cœur de Houiller.

Du point de vue hydrogéologique, les terrains cristallins du secteur présentent une conductivité hydraulique non négligeable. Les sources ont localement des débits d'étiage assez élevés ; leur régime est très variable en fonction des saisons.

## b. Description des écoulements

### Recharges naturelles, aire d'alimentation et exutoire

Les réserves en eau de l'aquifère sont exclusivement renouvelées par les précipitations sur l'impluvium (précipitation efficace annuelle de 1 200 mm). La masse d'eau est drainée par l'Isère et ses affluents de la rive gauche, dont les principaux sont : l'Arc, l'Arly, le Doron... Les exutoires souterrains sont mal identifiés ou inconnus.

### c. Description de la zone non saturée – vulnérabilité

La couverture est constituée d'une fine couche de terre végétale discontinue (environ 40 % de la masse d'eau). La vulnérabilité est très forte à l'échelle de la masse d'eau.

### **B. Connections avec les cours d'eau et les zones humides**

On recense près d'une vingtaine de cours d'eau drainant la masse d'eau parmi ceux-ci : l'Isère, l'Arc, l'Arly, le Doron... Par ailleurs, 16 masses d'eau superficielles et 6 plans d'eau sont en relation avec cette masse d'eau souterraine. La masse d'eau alimente indirectement par l'intermédiaire des cours d'eau de nombreux plans d'eau dans les vallées. Les plans d'eau situés en altitude ne sont pas en relation avec la masse d'eau.

### **C. Pressions**

#### a. Pressions d'origine agricole

Plus de 90% du territoire sont occupés par de grandes forêts d'épicéas et fayards (hêtres) et de pâtures. Les cultures céréalières (blé, maïs) se localisent essentiellement à l'aval des vallées. L'activité agricole est à dominante pastorale. L'environnement agricole n'exerce qu'une très faible pression polluante sur la masse d'eau. Les secteurs susceptibles de subir des pollutions agricoles se localisent à proximité immédiate des rares cultures céréalières, d'élevage.

#### b. Autres sources de pollution

Actuellement, le taux de pollution chimique est pratiquement nul : quatre sites pollués (faiblement) pour une superficie totale de la masse d'eau de 5 151 km<sup>2</sup>. L'élevage étant l'activité principale de la région, ce sont essentiellement les pollutions d'origine bactérienne qui contaminent cette ressource. Cette contamination est aussi due à la présence humaine permanente, notamment sur les bordures des massifs, dont la pression touristique dans certaines vallées (stations de sport d'hiver).

#### c. Captages

D'après l'Agence de l'Eau, l'évolution des prélèvements AEP sont en hausse, les prélèvements pour l'irrigation sont stables tandis que les prélèvements à vocation industrielle sont en baisse.

Usage	Volume prélevé (milliers m <sup>3</sup> )
AEP et embouteillage	40 742,2 (86,5%)
Industriel	4 205,3 (8,5%)
Irrigation	80,8

2. Volumes prélevés en 2001 répartis par usage (données Agence de l'EAU RMC)

L'essentiel des prélèvements sert à l'alimentation en eau potable. On dénombre au moins 400 captages AEP sur le territoire de la masse d'eau. Actuellement, on peut dire que toutes les sources importantes dont la qualité des eaux permet d'alimenter les populations sont captées. Les

agglomérations des vallées de l'Isère et de l'Arc, souvent dépourvues d'un aquifère alluvial propre à l'AEP, et les stations de sports d'hivers sont les principaux utilisateurs de cette ressource.

#### **D. Etat des milieux**

##### **a. Etat quantitatif**

L'exploitation gravitaire des aquifères qui prédomine limite l'utilisation de la ressource en eau souterraine aux débits d'étiage des émergences, qui peuvent être assez faibles en période d'étiage.

##### **b. Etat qualitatif**

###### **Fond hydrochimique naturel**

Dans l'ensemble, les eaux sont moyennement minéralisées, souvent du type bicarbonaté calcique. Cependant, il existe des eaux de qualité chimique médiocre, voir mauvaise. Ce sont les eaux excessivement minéralisées (sulfates, fer, manganèse...) ou au contraire les eaux trop faiblement minéralisées et qui sont agressives.

###### **Caractéristiques hydrochimiques, situation actuelle et évolution tendancielle**

Il apparaît que :

- ◆ Les teneurs en nitrates sont inférieures à 10mg/l : qualité globale très bonne
- ◆ Les teneurs en pesticides sont inférieurs aux seuils de quantification : qualité globale très bonne.
- ◆ On observe la présence locale d'hydrocarbures et de métaux dans les eaux souterraines au niveau de certains sites industriels

###### **Domaine plissé Bassin versant Isère et Arc**

Cette masse d'eau de type plissé concerne une superficie de 5 151 km<sup>2</sup> entièrement à l'affleurement.

##### **A. Description du sous-sol**

###### **a. Description de la zone saturée**

###### **Limites géographiques de la masse d'eau**

Cette région correspond à une partie des massifs granito-gneissiques des Alpes du Nord : Belledone, Grandes Rousses, Mont Cenis, Beaufortin, Vanoise, Maurienne, Tarentaise.

La limite nord correspond au bassin versant de l'Arve, de la Pointe des Verres à la frontière italienne, en passant par Megève, les monts d'Arbois et Joly, l'aiguille de la Penzac et l'aiguille des Glaciers.

La limite Est est marquée par la ligne de crête des aiguilles des Glaciers au col du Lautaret, en passant par la Testa del Rutor, l'aiguille de la Grande Sassièrre et l'aiguille de Scolette (frontière italienne).

La limite sud correspond au bassin versant de la Romanche, d'Eybens à la frontière italienne, ligne de crête passant par la Croix de Chamrousse, le Grand Pic de Belledonne, le col du Glandon, les aiguilles d'Arves, le col du Lautaret, le col du Galibier, l'aiguille Noire, la cime de la Planette.

La limite ouest d'Eybens à la Pointe des Verres est marquée par la plaine alluviale de l'Isère, puis les massifs des Aravis.

###### **Caractéristiques géologiques et géométriques des réservoirs souterrains**

Cette masse d'eau peut-être subdivisée en deux entités.

### **1/ Maurienne – Tarentaise – Vanoise**

Ce secteur englobe les vallées Maurienne et Tarentaise et le massif de la Vanoise à l'Est. Il est limité à l'Ouest par les massifs de Belledonne, Lauzière et Beaufortin.

Géologiquement, d'Est en Ouest, on distingue :

- ◆ une zone ultra-dauphinoise, comprenant de la base au sommet des grès et des conglomérats, du flysch calcaire et enfin du flysch gréseux ;
- ◆ une zone sub-briançonnaise avec les écailles externes constituées par un flysch schisto-gréseux, des calcaires crétacés et l'unité du Perron des
- ◆ Encombres composée de la base au sommet de cargneules, de gypses du Trias, ainsi que d'une série calcaréo-schisteuse liaso-oxfordienne ;
- ◆ une zone des gypses traversant la vallée de l'Arc au niveau de Saint-Jean-de-Maurienne ;
- ◆ une zone briançonnaise, houiller constitué de schistes grès et conglomérats à la base et calcaires quartzites et dolomies du Trias au sommet ;
- ◆ une zone briançonnaise, interne, représentée par l'unité Vanoise-Mont-Pourri et constituée par des marbres et des quartzites ;
- ◆ une frange des massifs cristallins internes à la limite est.

Du point de vue hydrogéologique, on distingue deux types d'aquifère :

- ◆ Les milieux poreux : alluvions glaciaires et/ou modernes. Elles sont essentiellement constituées de sédiments sablo-graveleux localisés dans des ombilics et/ou des verrous. Les aquifères assez productifs constituent des ressources intéressantes pour les stations de sports d'hiver.
- ◆ Les milieux discontinus constitués de milieux fissurés et de milieux karstifiés.

### **2/ Belledone – Lauzière – Beaufortin**

Ce secteur est limité à l'Ouest par le mont des Aravis et le sillon subalpin qu'emprunte l'Isère, à l'Est, par la ligne de crête de la frontière italienne, la Vanoise et la Tarentaise.

Géologiquement, cette zone est constituée de formations cristallophylliennes. Elle est divisée en deux parties par une grande fracture longitudinale. La partie externe est constituée du synclinal de Belledonne (allant de Beaufort-Epierre à La Mure), au cœur de Houiller.

Du point de vue hydrogéologique, les terrains cristallins du secteur présentent une conductivité hydraulique non négligeable. Les sources ont localement des débits d'étiage assez élevés ; leur régime est très variable en fonction des saisons.

## **b. Description des écoulements**

### **Recharges naturelles, aire d'alimentation et exutoire**

Les réserves en eau de l'aquifère sont exclusivement renouvelées par les précipitations sur l'impluvium (précipitation efficace annuelle de 1 200 mm). La masse d'eau est drainée par l'Isère et ses affluents de la rive gauche, dont les principaux sont : l'Arc, l'Arly, le Doron... Les exutoires souterrains sont mal identifiés ou inconnus.

## **c. Description de la zone non saturée – vulnérabilité**

La couverture est constituée d'une fine couche de terre végétale discontinue (environ 40 % de la masse d'eau). La vulnérabilité est très forte à l'échelle de la masse d'eau.

### ***B. Connections avec les cours d'eau et les zones humides***

On recense près d'une vingtaine de cours d'eau drainant la masse d'eau parmi ceux-ci : l'Isère, l'Arc, l'Arly, le Doron... Par ailleurs, 16 masses d'eau superficielles et 6 plans d'eau sont en relation avec cette masse d'eau souterraine. La masse d'eau alimente indirectement par l'intermédiaire des cours d'eau de nombreux plans d'eau dans les vallées. Les plans d'eau situés en altitude ne sont pas en relation avec la masse d'eau.

## **C. Pressions**

### **a. Pressions d'origine agricole**

Plus de 90% du territoire sont occupés par de grandes forêts d'épicéas et fayards (hêtres) et de pâtures. Les cultures céréalières (blé, maïs) se localisent essentiellement à l'aval des vallées. L'activité agricole est à dominante pastorale. L'environnement agricole n'exerce qu'une très faible pression polluante sur la masse d'eau. Les secteurs susceptibles de subir des pollutions agricoles se localisent à proximité immédiate des rares cultures céréalières, d'élevage.

### **b. Autres sources de pollution**

Actuellement, le taux de pollution chimique est pratiquement nul : quatre sites pollués (faiblement) pour une superficie totale de la masse d'eau de 5 151 km<sup>2</sup>. L'élevage étant l'activité principale de la région, ce sont essentiellement les pollutions d'origine bactérienne qui contaminent cette ressource. Cette contamination est aussi due à la présence humaine permanente, notamment sur les bordures des massifs, dont la pression touristique dans certaines vallées (stations de sport d'hiver).

### c. Captages

D'après l'Agence de l'Eau, l'évolution des prélèvements AEP sont en hausse, les prélèvements pour l'irrigation sont stables tandis que les prélèvements à vocation industrielle sont en baisse.

Usage	Volume prélevé (milliers m <sup>3</sup> )
AEP et embouteillage	40 742,2 (86,5%)
Industriel	4 205,3 (8,5%)
Irrigation	80,8

#### 3. Volumes prélevés en 2001 répartis par usage (données Agence de l'EAU RMC)

L'essentiel des prélèvements sert à l'alimentation en eau potable. On dénombre au moins 400 captages AEP sur le territoire de la masse d'eau. Actuellement, on peut dire que toutes les sources importantes dont la qualité des eaux permet d'alimenter les populations sont captées. Les agglomérations des vallées de l'Isère et de l'Arc, souvent dépourvues d'un aquifère alluvial propre à l'AEP, et les stations de sports d'hivers sont les principaux utilisateurs de cette ressource.

### D. Etat des milieux

#### a. Etat quantitatif

L'exploitation gravitaire des aquifères qui prédomine limite l'utilisation de la ressource en eau souterraine aux débits d'étéage des émergences, qui peuvent être assez faibles en période d'étéage.

#### b. Etat qualitatif

##### Fond hydrochimique naturel

Dans l'ensemble, les eaux sont moyennement minéralisées, souvent du type bicarbonaté calcique. Cependant, il existe des eaux de qualité chimique médiocre, voir mauvaise. Ce sont les eaux excessivement minéralisées (sulfates, fer, manganèse...) ou au contraire les eaux trop faiblement minéralisées et qui sont agressives.

##### Caractéristiques hydrochimiques, situation actuelle et évolution tendancielle

Il apparaît que :

- ◆ Les teneurs en nitrates sont inférieures à 10mg/l : qualité globale très bonne
- ◆ Les teneurs en pesticides sont inférieurs aux seuils de quantification : qualité globale très bonne.
- ◆ On observe la présence locale d'hydrocarbures et de métaux dans les eaux souterraines au niveau de certains sites industriels

## ANNEXE 1. LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

### La ZNIEFF de type I « Ecosystème alluvial de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan » (38190005)

Ce site occupe un peu plus de 2% de la surface totale de la commune d'Albertville.

La plaine de l'Isère présente une richesse faunistique et floristique très importante ; dans la basse vallée de la Tarentaise et la Combe de Savoie, elle est caractérisée par la présence de "bas-marais" (marais tout ou partie alimentés par la nappe phréatique), prairies humides et bois riverains aux intérêts écologiques forts. On note ici la présence discrète du Castor d'Europe. Plus grand rongeur de France, il se signale à quelques troncs rongés en bord de rivière. Les arbustes et les branches taillés "en pointe de crayon" pour son alimentation et un terrier creusé dans la berge sont généralement les seuls signes de sa présence tant cet animal nocturne est discret.

Quasiment disparu du territoire français au début du vingtième siècle, le Castor, grâce à une forte protection et un programme efficace de réintroduction, a depuis reconquis nombre de nos cours d'eau et notamment l'Isère jusqu'en amont d'Albertville.



*Castor européen*

Parmi les poissons présents dans la rivière, la Lamproie de Planer est la seule lamproie française vivant en permanence dans des eaux douces. Sa présence sur l'Isère est très intéressante car elle est indicatrice des eaux vives et non polluées.

Les amphibiens profitent de la juxtaposition d'étangs, plaines inondables, bois humides et bancs de graviers pour se reproduire. Pouvant mesurer plus de quinze centimètres de long, le Triton crêté est



*Triton crêté*

le plus grand triton de France. Il rejoint l'eau uniquement pour s'y reproduire, et le reste de l'année, vit caché dans les bois environnants l'étang, sous des souches, des mousses ou tout autre abri. A cause des menaces pesant sur les zones humides (drainage, mise en culture, pollution...), ses populations sont en forte régression au niveau européen. Quant au Sonneur à ventre jaune, crapaud au ventre jaune ponctué de noir, il affectionne les eaux stagnantes peu profondes en forêt ou en milieu bocager. Il hiberne d'octobre à mars-avril, enfoui dans la boue, sous les feuilles ou dans la terre humide. Lorsqu'il quitte ses quartiers d'hiver, il recherche des flaques temporairement en eau, des petites mares ou des ornières forestières dans lesquelles il va se reproduire. Sa longévité exceptionnelle peut atteindre une trentaine d'années.

Parmi les oiseaux, on remarque la présence du Faucon hobereau, en forte régression en France suite à la disparition des gros insectes du fait de l'usage d'insecticides. Ce rapace vit dans des terrains dégagés avec quelques bosquets, souvent à proximité de marais ou cours d'eau. Des populations de Rousserolle turdoïde, menacée par la régression des grandes roselières, de



*Faucon hobereau*

Chevalier guignette affectionnant les bancs de graviers colonisés par une végétation pionnière, et de Pie grièche écorcheur en régression en Europe à la suite des opérations de remembrement viennent appuyer l'intérêt faunistique du site. La végétation des bords de cours d'eau est toujours très diversifiée. Fleurissant vers Pentecôte, d'une couleur très contrastée (d'un rouge-violet foncé avec la partie centrale blanche et non maculée), l'Orchis des marais est aujourd'hui très rare à cause du drainage ou de la mise en culture de ses anciennes stations. Le Peucedan des marais, quant à lui, est une grande ombellifère qui peut atteindre un mètre de haut ; il est caractéristique de ces milieux humides<sup>18</sup>.

### **La ZNIEFF de type II 'Beaufortain'**

Ce site occupe un peu plus de 26% de la surface du territoire communal.

Massif empreint d'une forte personnalité, liée à une identité rurale marquée, le Beaufortain jouxte vers le Nord celui du Mont Blanc. Il coïncide sur le plan hydrographique avec le bassin versant du Doron de Beaufort.

Sous l'angle géologique, il n'est pas homogène : on oppose ainsi le Beaufortain occidental, dont les terrains sont autochtones et majoritairement cristallins (micaschistes, gneiss et schistes, générant un relief aux formes douces) au Beaufortain oriental formé de terrains sédimentaires charriés. Une altitude moyenne (il culmine à moins de 3000 m) et une topographie modérée rendent ici la découverte des milieux naturels aisée.

Outre la qualité de ses paysages et de son architecture rurale traditionnelle, le Beaufortain conserve un grand intérêt naturaliste, notamment dans les domaines botanique, ornithologique et entomologique.

Au cœur des Alpes occidentales, c'est un véritable carrefour biogéographique, marquant la limite d'extension (méridionale, occidentale, ou septentrionale selon les cas) de nombreuses espèces.

En outre, plusieurs d'entre elles ne sont connues en France que de ce seul massif.

Parmi les échantillons de flore les plus remarquables, on peut citer plusieurs androsaces, des joncs et laïches caractéristiques des gazons arctico-alpins, le Botryche simple, des saxifrages, la Stemmacanthe rhapontique...

L'entomofaune, très riche, compte ainsi diverses espèces endémiques.



Le Beaufortain conserve par ailleurs des biotopes très propices aux ongulés (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Chamois...), aux galliformes ou aux grands rapaces de montagne.

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (tourbières, forêts, landes sommitales, lacs...).

En dehors de ces zones de type I, il existe par ailleurs souvent des indices forts de présences d'espèces ou d'habitats

déterminants, qui justifieraient des prospections complémentaires.

Le zonage englobe les zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés

<sup>18</sup> Les descriptions des sites sont issues des données de la DREAL Rhône-Alpes.

Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Aigle royal...);
  - à travers les connections existant avec d'autres massifs voisins (Mont-Blanc, Vanoise, Aravis...).
- L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (il est cité pour partie comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages), biogéographique et historique.

### **La ZNIEFF de type II 'Massifs de la Lauzière et du Grand Arc'**

Ce site occupe un peu plus de 5% de la surface totale de la commune d'Albertville.

Cet ensemble montagneux forme une entité bien individualisée, clairement circonscrite à l'Ouest, au Nord et à l'Est par les vallées de l'Isère et de l'Arc, et séparée au Sud du massif du Perron des Encombres et de l'ensemble de la Vanoise par le Col de la Madeleine. Il culmine à plus de 2800 m d'altitude au Grand Pic de la Lauzière.

Le Grand Arc a l'aspect d'une crête unique d'orientation nord-sud, sur laquelle ne se greffent que peu de rameaux secondaires. La Lauzière forme une chaîne d'orientation similaire, étirée sur près de trente kilomètres.

Géologiquement, l'ensemble se rattache à la Chaîne de Belledonne, et appartient ainsi aux massifs cristallins externes. Une distinction existe cependant entre le Grand Arc, appartenant totalement au « rameau externe » de Belledonne (et dont les roches dominantes sont des micaschistes) et la Lauzière rattachée à son « rameau interne », de constitution beaucoup plus variée (gneiss, amphibolites, gabbros, granites...).

L'ensemble reste peu perturbé par les activités humaines et les grands aménagements, et conserve un caractère très naturel.



Le Grand-Arc, fortement boisé, abrite une flore et une faune de montagne très riches, associées au grand développement des landes à Rhododendron, des brousses à Aulne vert et des landes sommitales ; il compte en outre plusieurs zones humides de grand intérêt.

La dimension sauvage est également présente à la Lauzière, qui procure sur son versant mauriennais une saisissante vision de l'étagement de la végétation, de la chênaie pubescente jusqu'à l'étage alpin, en passant par les forêts de ravins... On observe également des forêts de pins de montagne sur

substrats secs.

Parmi les éléments de des espèces alpines Alpes, Chardon bleu, beau cortège de plantes d'altitude (Lycopode Hudson...).

En matière de faune, les représentés, ainsi que Damier de la succise, Petit Apollon, Solitaire...).



grand intérêt, citons en matière de flore (androsaces, Clématite et Ancolie des Stemmacanthe rhapsodique...) et un caractéristiques des zones humides inondé, Swertie vivace, Scirpe de

galliformes de montagne sont très bien l'entomofaune (libellules, papillons

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers un fort pourcentage de zones de type I (principaux massifs) au fonctionnement fortement interdépendant.

En dehors de ces dernières, il existe par ailleurs souvent des indices forts de présences d'espèces ou d'habitats déterminants. De nombreuses combes, éperons rocheux, vastes éboulis, vires herbeuses restent ainsi encore à inventorier, afin de mieux connaître et protéger ce massif exceptionnel.

Le zonage de type II englobe les zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés

Il souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Aigle royal...);
- à travers les connections existant avec d'autres massifs voisins (Vanoise, Belledonne...).

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager.

### ***La ZNIEFF de type II 'Zone fonctionnelle de la rivière Isère'***

Ce site occupe un peu plus de 2 % de la surface totale de la commune.

Cette zone intègre l'ensemble fonctionnel formé par le cours moyen de l'Isère, ses annexes fluviales et les zones humides voisines.

A l'amont d'Albertville, le visage de l'Isère est celui d'une rivière de montagne, fortement aménagée (hydroélectricité) et sollicitée (alimentation en eau et assainissement des stations ou villages de montagne, sports d'eaux vives). Ce tronçon a fait l'objet d'efforts conséquents de restauration et la qualité des eaux a connu récemment une réelle amélioration.

Entre Albertville et Grenoble, l'Isère développe dans le sillon alpin (Grésivaudan) une vallée alluviale conservation des reliques de milieux humides, marais, forêt alluviale remarquables. Son profil a été néanmoins affecté par d'anciennes et très importantes extractions de granulats en lit mineur. L'hydroélectricité, par contre, n'est pas exploitée.

Le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE) propose notamment en ce qui concerne l'Isère des objectifs de réduction de l'impact des extractions de granulats, passées et actuelles, et une meilleure maîtrise des impacts des ouvrages hydroélectriques. Il préconise la préservation de la ressource en eau superficielle et souterraine et en particulier des champs d'inondation subsistant en amont de Grenoble. Il rappelle que la nappe alluviale revêt une importance stratégique vis-à-vis de la ressource en eau et qu'il convient de la préserver des pollutions.



*Samole de Valerand*

Les nombreux marais subsistant à proximité de la rivière, ainsi que certains milieux proprement fluviaux présentent une flore palustre ou aquatique riche et diversifiée (Rossolis à longues feuilles, Epipactis du Rhône, Nivéole d'été, Samole de Valerand, Petite Massette...).

Une avifaune intéressante fréquente aussi ces milieux en période de reproduction (ardéidés, fauvettes paludicoles, pies-grièches...), mais aussi en migration.

La faune demeure extrêmement diversifiée tant en ce qui concerne les mammifères (Castor d'Europe, nombreux chiroptères...) que les insectes (Grand Capricorne, papillon Cuivré des marais, très grande richesse en libellules), les reptiles (Couleuvre d'Esculape...) ou les poissons (Epinoche, Lamproie de Planer, Ombre commun...).

Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella...) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.



Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de ce réseau fluvial, dont les tronçons abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par une très forte proportion de zones de type I.

L'ensemble exerce tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

Le zonage de type II traduit également la cohérence de cet ensemble écologique, et illustre également les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales (dont celles précédemment citées) en tant que zone d'alimentation ou de reproduction, mais aussi que zone d'échanges avec les secteurs fluviaux amont et aval.

Il convient également de souligner l'intérêt du maintien de connexions naturelles transversales, ménageant des corridors écologiques entre ce couloir alluvial et les massifs montagneux latéraux (Belledonne, Chartreuse, Bauges...).

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt géomorphologique majeur (morpho-dynamique fluviale).

## **ANNEXE 1.MÉTHODE DE DÉFINITION DES CONTINUUMS SUR ALBERTVILLE**

---

Sept continuums majeurs ont été caractérisés, chacun d'entre eux ayant été élaboré en visant une ou plusieurs espèces emblématiques du territoire, que l'on qualifie d'espèces indicatrices. Chacune est associée à un cortège d'espèce, soit d'autres espèces parfois plus difficiles à identifier, mais qui vivent et évoluent dans le même type d'habitats que les espèces indicatrices précitées.

### **Pour le territoire d'Albertville, 7 types de continuums ont été retenus :**

- ◆ Zones agricoles extensives de l'étage collinéen
- ◆ Zones agricoles extensives de l'étage montagnard
- ◆ Zones boisées de l'étage collinéen
- ◆ Zones boisées de l'étage montagnard
- ◆ Milieux aquatiques et humides
- ◆ Milieux ouverts à l'étage subalpin-alpin
- ◆ Milieux fermés à l'étage subalpin-alpin

### **Plusieurs critères ont participé aux choix des espèces indicatrices :**

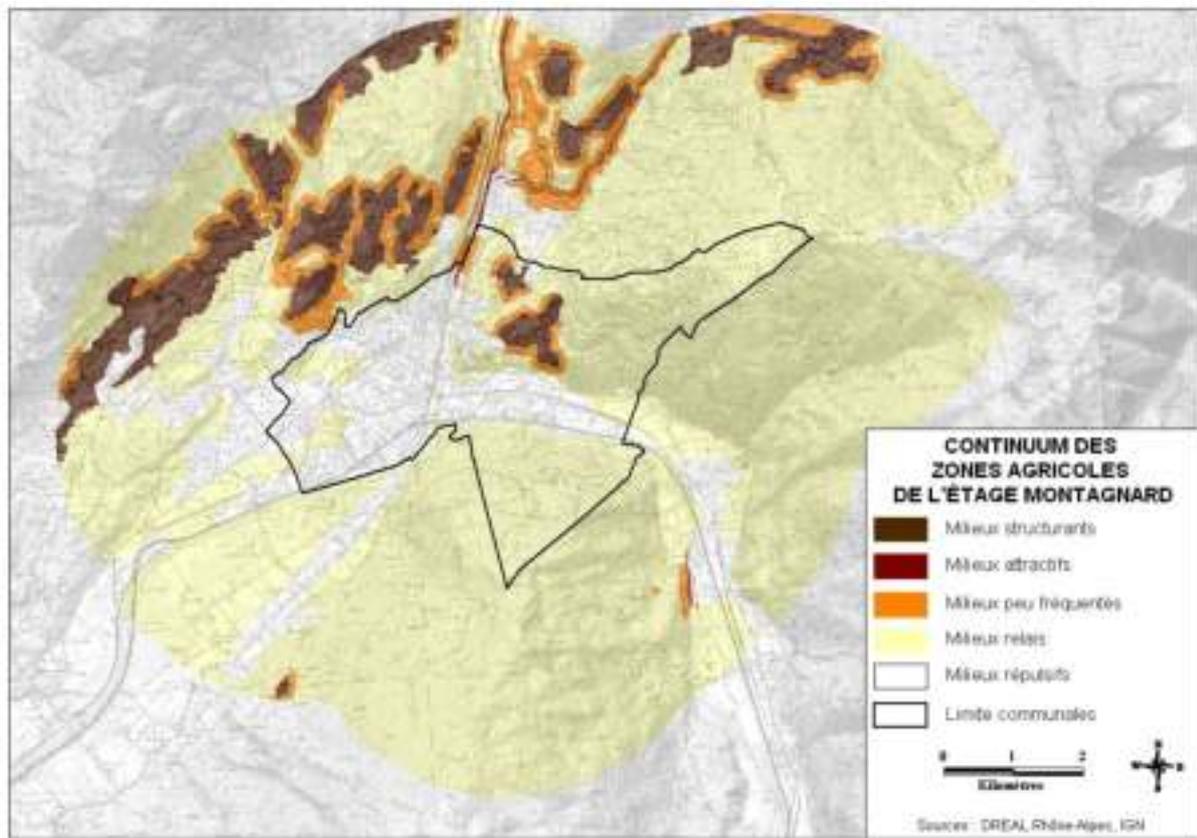
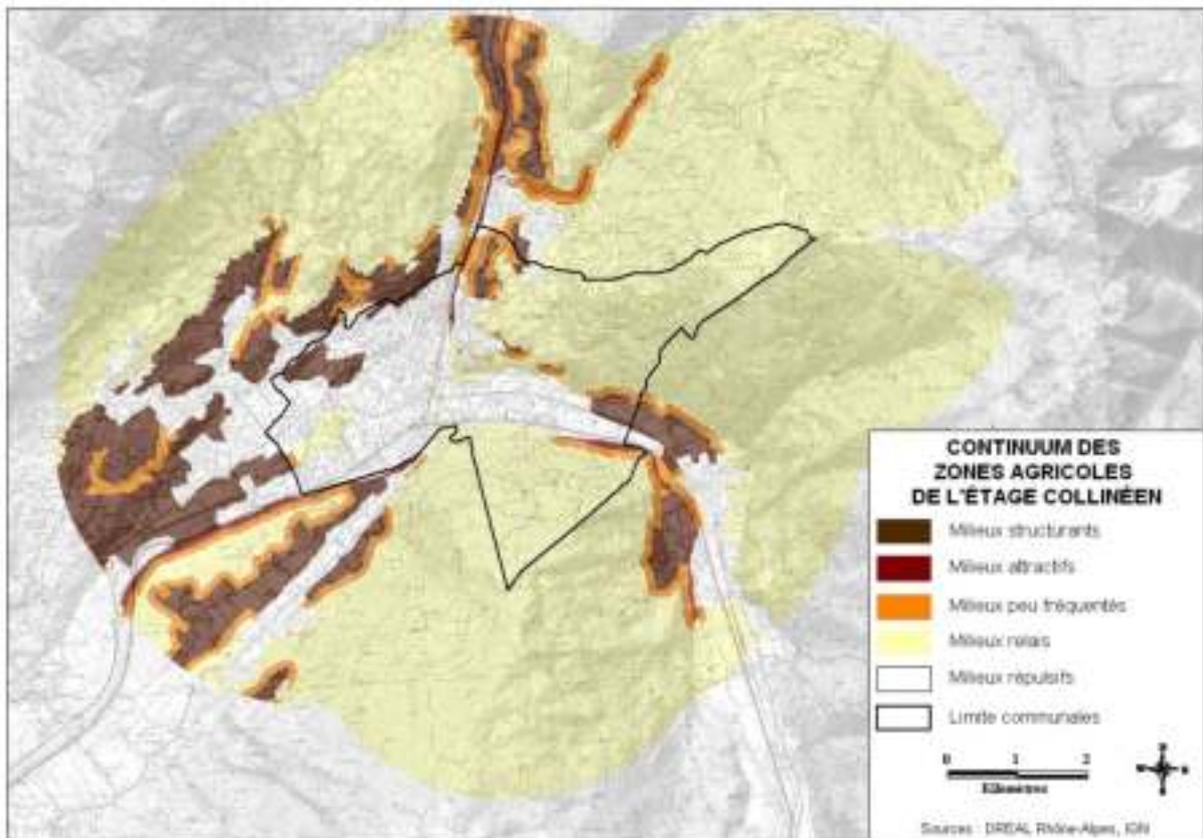
- ◆ Intérêt patrimonial : espèces pour lesquelles le territoire étudié et les territoires proches ont une responsabilité particulière,
- ◆ Représentativité : espèces représentatives des grands types de peuplements faunistiques et floristiques qui caractérisent le territoire,
- ◆ Dynamique des populations : espèces présentant de fortes potentialités de dispersion, dans le contexte paysager actuel,
- ◆ Niveau de connaissance : espèces pour lesquelles les distributions sont bien connues à l'échelle des territoires étudiés,
- ◆ Pertinence d'échelle : espèces dont les modes de distribution sont adaptés à la dimension de l'aire étudiée.

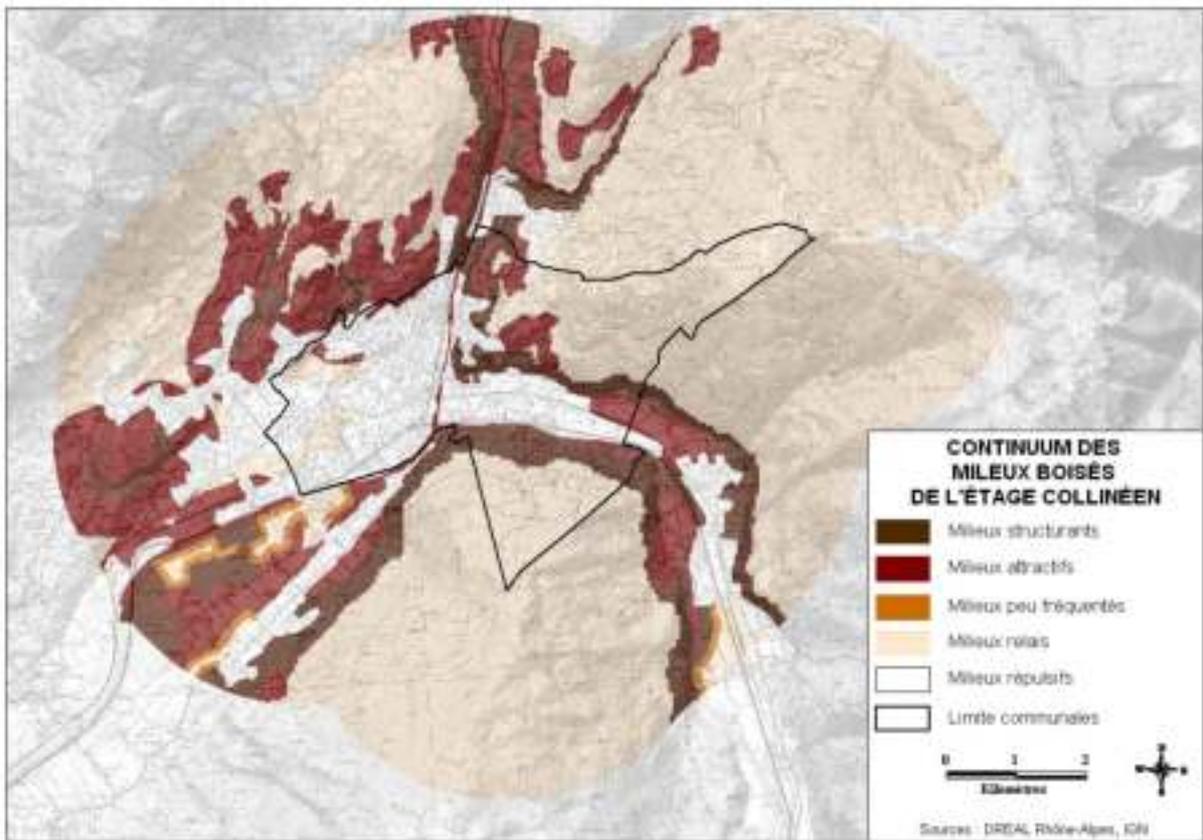
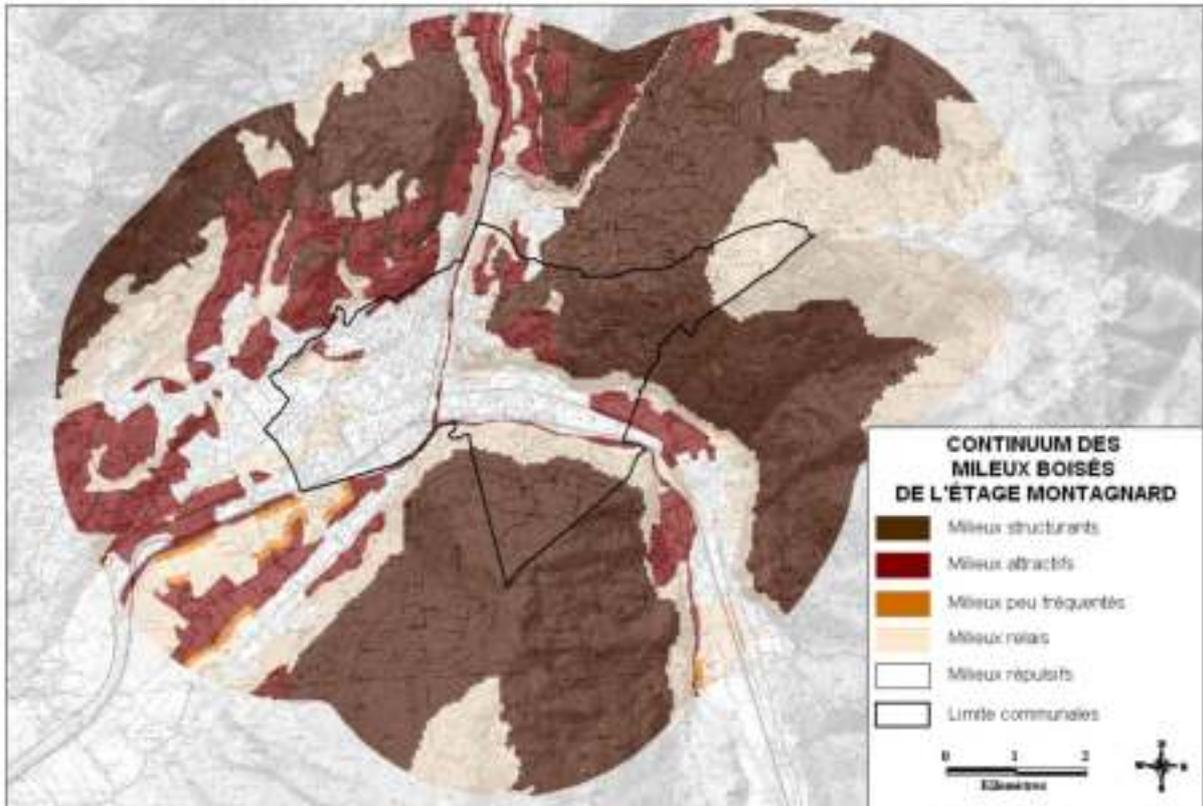
### **Pour chaque type de continuum, il a été identifié :**

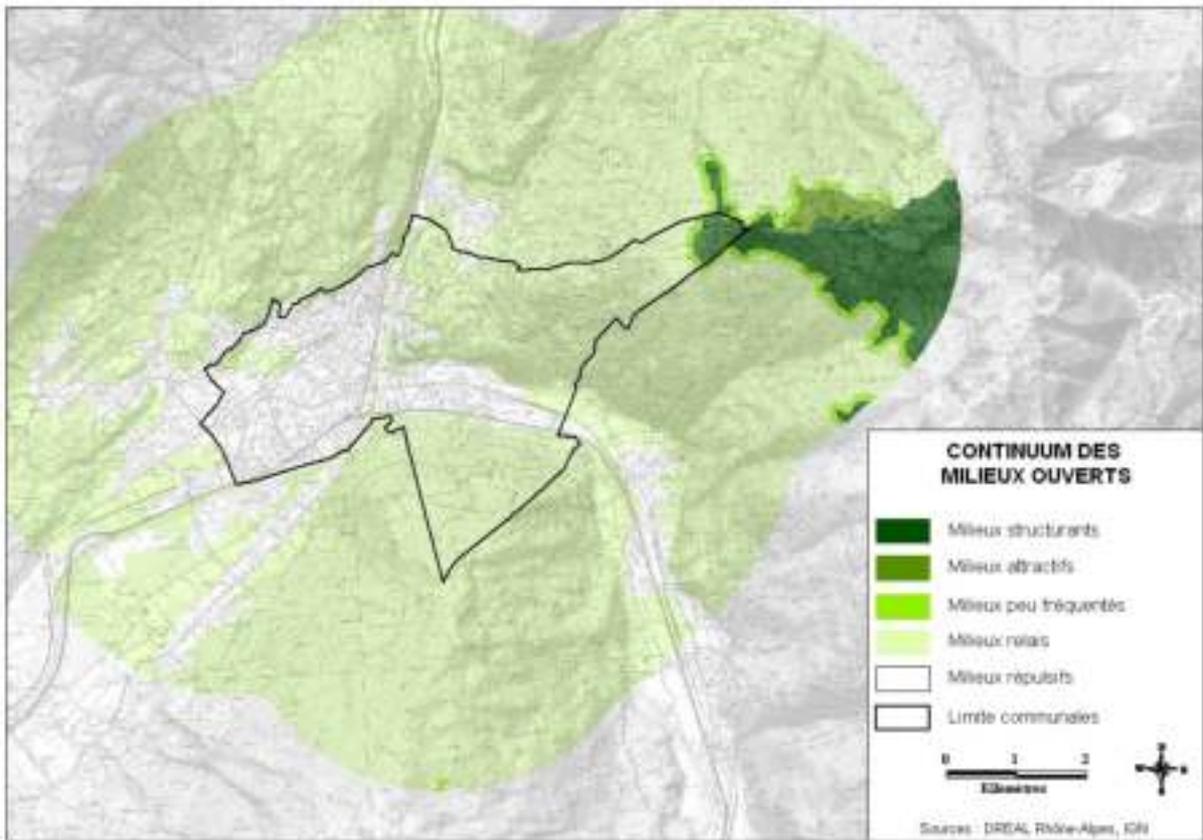
- ◆ **des milieux structurants** (équivalents à des zones nodales, avec une forte présence des espèces, grâce à un habitat optimal)
- ◆ **des milieux attractifs** (considérés comme des zones d'extension, c'est-à-dire de moindre qualité que les zones nodales, mais correspondant au même type générique de milieu, et à relative proximité des zones nodales, où les déplacements sont encore faciles),
- ◆ **des milieux relais** (soit des milieux du même type que les milieux attractifs, mais trop éloignés des milieux structurants)
- ◆ **des milieux peu fréquentés** (connexes aux milieux structurants et attractifs, les déplacements y sont plus difficiles)
- ◆ **des milieux répulsifs** (*a priori* non fréquentés par les espèces, ils représentent un obstacle au déplacement).

Une première phase d'analyse cartographique a été menée au moyen d'outils SIG. La principale base de données utilisée a été CORINE Land Cover mais aussi les données IFN. Des vérifications ont ensuite été réalisées par photo-interprétation d'Orthoplan et par des investigations sur le terrain.

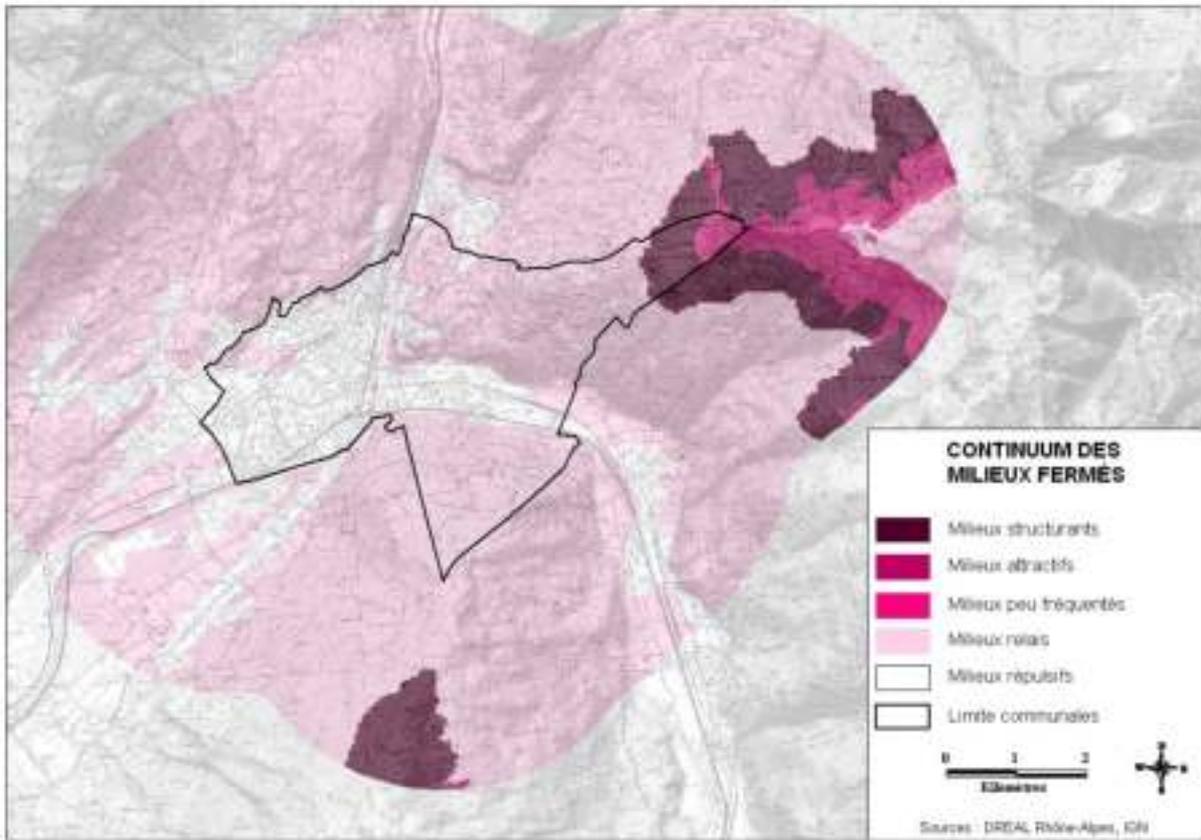
Une fois chaque grand type de continuum obtenu, on superpose les quatre couches pour un obtenir un continuum écologique synthétique, soit une typologie globale du territoire en milieux allant de structurants à répulsifs, pour l'ensemble des espèces.



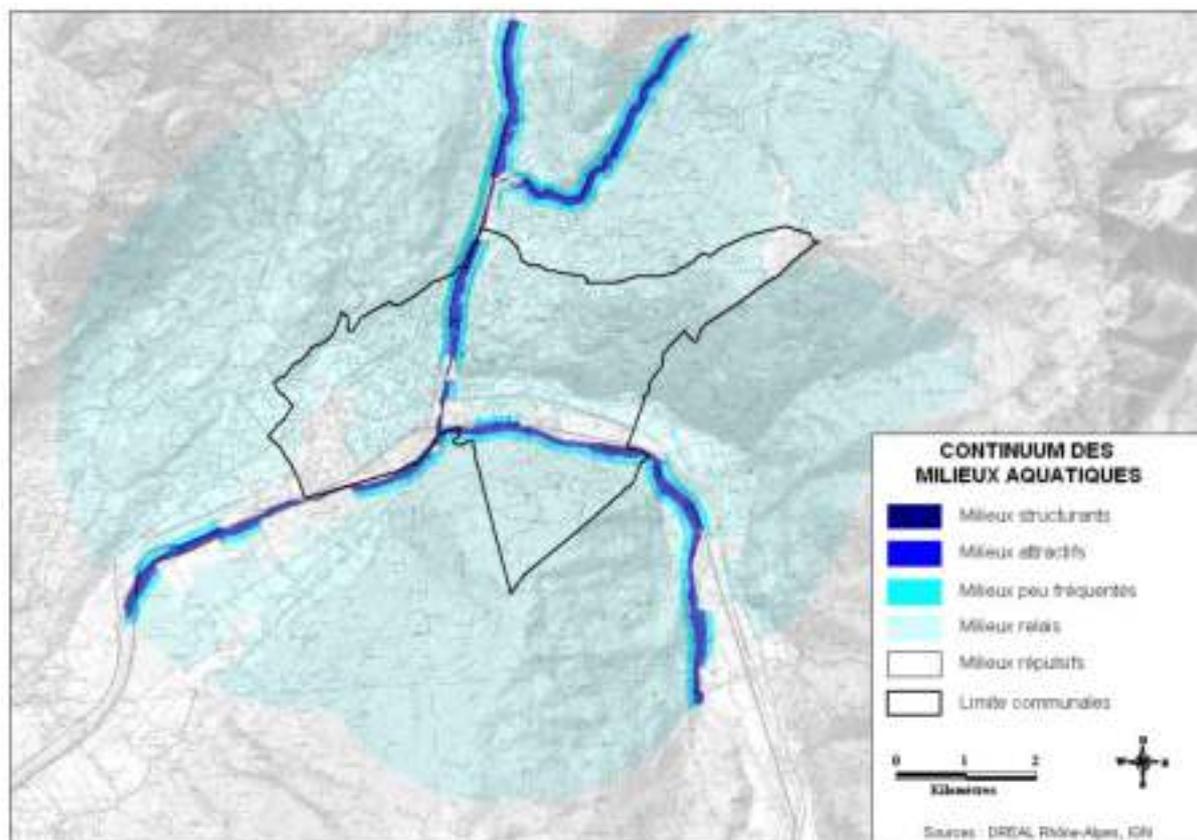




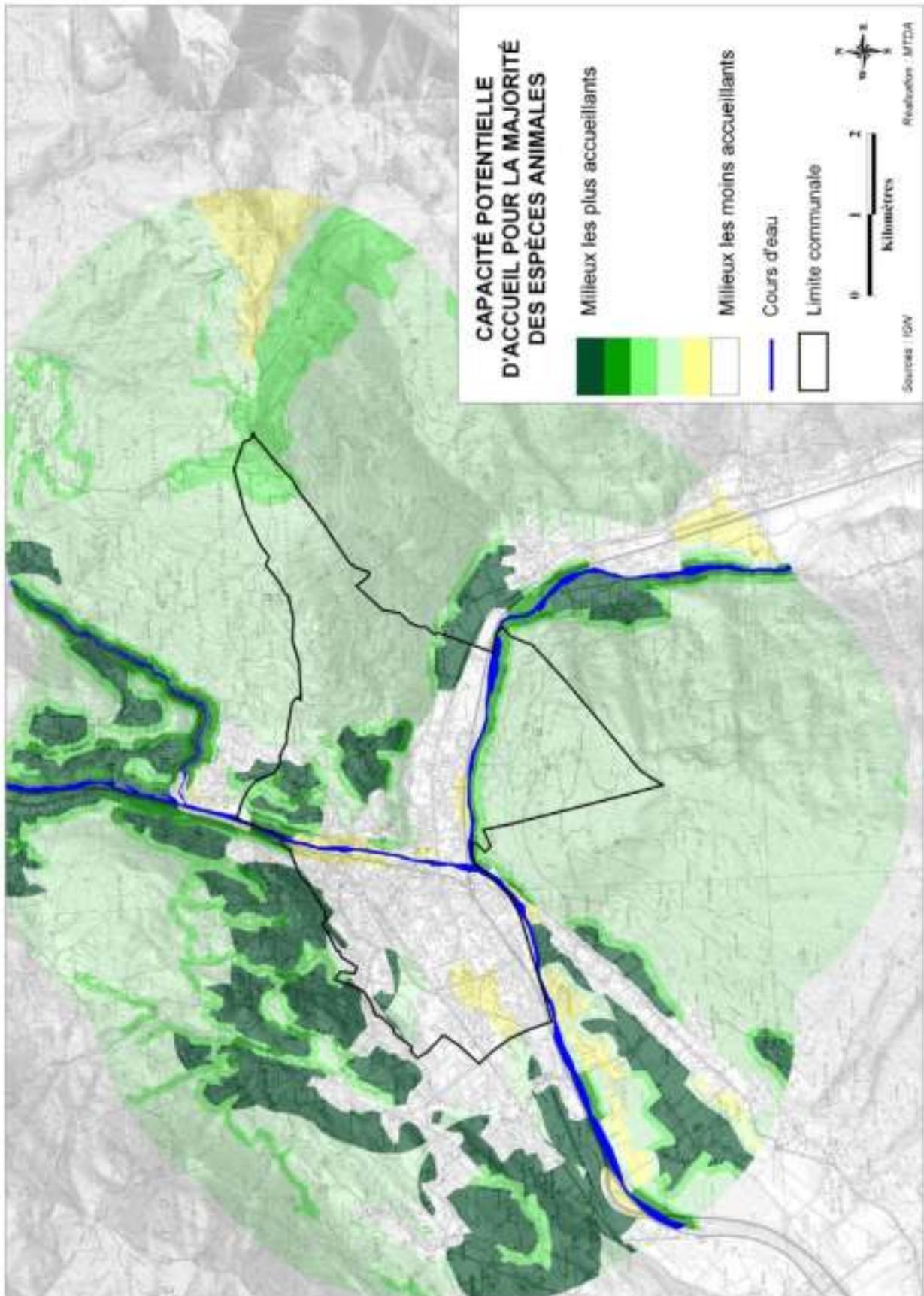
Carte n°1.



Carte n°2.



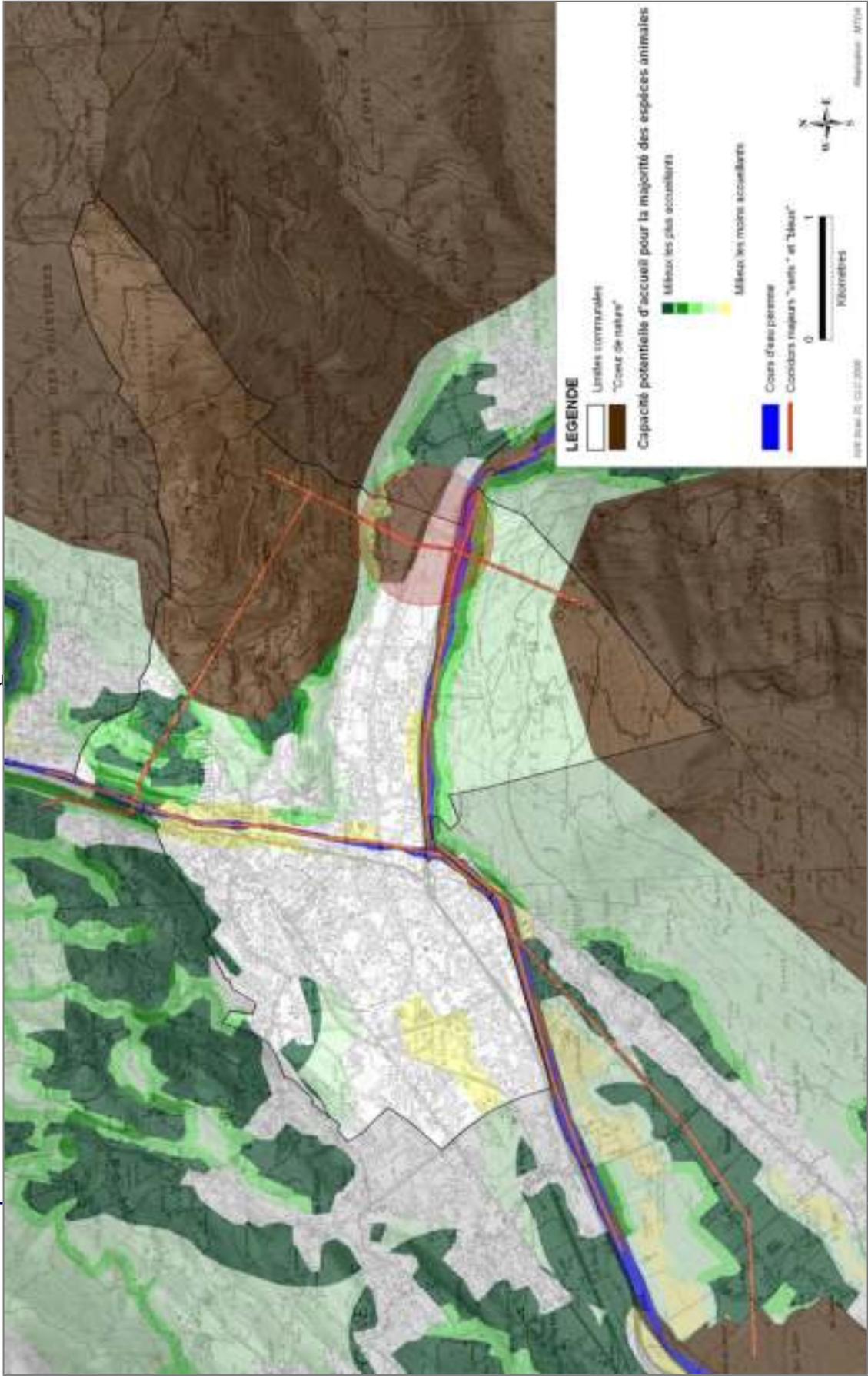
### Carte n°3. Carte du continuum global





La ju  
TVB

ré-



## ANNEXE 1. LES RISQUES NATURELS MAJEURS

---

### 1. Le risque inondation

L'inondation est une submersion (rapide ou lente) d'une zone pouvant être habitée. Elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue. Les inondations peuvent être de plusieurs types différents.

- ◆ Inondation de type torrentielle : lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes. Le lit du cours d'eau peut être rapidement colmaté par le dépôt de sédiments et des bois morts peuvent former des barrages, appelés embâcles. Lorsqu'ils viennent à céder, ils libèrent alors une vague qui peut être dévastatrice.
- ◆ Inondation de type ruissellement pluvial urbain ou périurbain : l'imperméabilisation du sol par les aménagements ainsi que certaines pratiques culturelles limitent l'infiltration des eaux et augmentent le ruissellement. Ceci peut occasionner la saturation et le refoulement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues (temps de montée des eaux parfois inférieure à une heure).
- ◆ Inondation de type plaine : chaque cours d'eau, du plus petit torrent aux grandes rivières, collecte l'eau d'un territoire plus ou moins grand, appelé bassin versant. Lorsque des pluies abondantes et/ou durables surviennent, le débit du cours d'eau augmente et peut entraîner le débordement des eaux. Une inondation de plaine est une submersion d'une zone par suite du débordement des eaux d'un cours d'eau de plaine.

### 2. Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles.

Ils recouvrent des formes très diverses qui résultent de la multiplicité des mécanismes initiateurs (érosion, dissolution, déformation et rupture sous charge statique ou dynamique), eux-mêmes liés à la complexité des comportements géotechniques des matériaux sollicités et des conditions de gisement (structure géologique, géométrie des réseaux de fractures, caractéristiques des nappes aquifères,...).

#### ***Le risque de chute de bloc***

Les chutes de masses rocheuses sont des mouvements rapides, discontinus et brutaux résultant de l'action de la pesanteur et affectant des matériaux rigides et fracturés tels que calcaires, grès, roches cristallines,.... Ces chutes se produisent par basculement, rupture de pied, glissement banc sur banc, à partir de falaises, escarpements rocheux, formations meubles à blocs (moraines par exemple), blocs provisoirement immobilisés dans une pente.

Les blocs peuvent rouler et rebondir, puis se stabiliser dans une zone dite d'épandage. La trajectoire la plus fréquente suit en général la ligne de plus grande pente, mais on peut observer des trajectoires très obliques résultant notamment de la forme géométrique de certains blocs (plaque roulant sur la tranche) et de petites irrégularités du versant.

Les distances parcourues sont fonction de la taille, de la forme et du volume des blocs éboulés, de la pente du versant, de la nature du sol, et de la densité de la végétation.

Certains éboulements de grande ampleur peuvent mobiliser des volumes de matériaux atteignant plusieurs dizaines de millions de m<sup>3</sup> et semblent obéir à des lois de propagation faisant intervenir des mécanismes complexes. Ces instabilités qui affectent une partie importante du versant peuvent bouleverser le relief de façon notable. Leurs conséquences socio-économiques sont au moins régionales.

La densité, l'orientation des discontinuités, fracturation et stratification, la structure du massif rocheux et la présence de cavités constituent des facteurs de prédisposition à l'instabilité. La phase de préparation, caractérisée par l'altération et l'endommagement progressifs du matériau, et accompagnée de petites fractures difficiles à déceler, peut être longue.

Les principaux facteurs naturels déclenchants sont les pressions hydrostatiques dues à la pluviométrie et à la fonte des neiges, l'alternance gel/dégel, la croissance de la végétation, les secousses sismiques, l'affouillement ou le sapement du pied de la falaise.

Souvent imprévisibles, les chutes de blocs constituent des dangers pour les vies humaines, même pour de faibles volumes (chutes de pierres). Les éboulements, peuvent causer des dommages importants aux structures pouvant aller jusqu'à leur ruine complète, d'autant plus que l'énergie (fonction de la masse et de la vitesse) des blocs est grande.

#### ***L'aléa Retrait-Gonflement des argiles***

Le retrait par dessiccation des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface du sol (tassements différentiels). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou plus rarement de phénomènes de fluage avec ramollissement.

La nature du sol est un élément prépondérant à la manifestation du phénomène : les sols argileux sont a priori sensibles, mais dans les faits, seuls certains types d'argiles donnent lieu à des variations de volume non négligeables. Par ailleurs, la présence d'arbres ou d'arbustes au voisinage de constructions constitue un facteur aggravant.

Les effets du phénomène se voient sur le long terme, la sécheresse durable ou simplement la succession de plusieurs années déficitaires en eau sont nécessaires pour voir apparaître ces phénomènes.

La lenteur et la faible amplitude des déformations rendent ces phénomènes sans danger pour l'homme, mais les dégâts aux constructions individuelles et ouvrages fondés superficiellement peuvent être très importants en cas de tassements différentiels.



Illustrations du phénomène de retrait gonflement des argiles (source <http://www.argiles.fr/>)

Bien que non dangereux pour l'homme, ce phénomène engendre chaque année sur le territoire français des dégâts considérables aux bâtiments. En raison notamment de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont particulièrement vulnérables à ce phénomène. Partant de ce constat, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a mis en place une démarche d'information du grand public dont un guide présentant notamment les moyens de réduction de la vulnérabilité du bâti existant et les règles de construction à respecter .

### **Le risque de vides souterrains ou « risque carrière »**

Ces mouvements gravitaires résultent soit d'un fléchissement de la surface, sans rupture visible, soit de la rupture brutale du toit d'une cavité souterraine ancienne ou en cours de développement localisée dans une roche ou dans un sol.

En surface, la descente du sol en direction du vide sous-jacent peut donc être brutale ou non. Le mouvement commence fréquemment par un fléchissement déterminant une dépression topographique à grand rayon de courbure, puis suivant l'importance de la cavité sous-jacente, il peut y avoir rupture et apparition d'une ouverture.

Les causes sont à rechercher dans les réactions chimiques ou mécaniques avec soit une dissolution des calcaires et des gypses, c'est le phénomène de karstification, soit une érosion mécanique dans les sols hétérogènes à granularité étendue comme les alluvions, c'est le phénomène de suffosion.

Les effondrements brutaux peuvent entraîner la ruine des constructions et causer des victimes. En revanche, les affaissements à grand rayon de courbure, qui affectent les constructions et les ouvrages (fissuration, rupture de canalisations enterrées), présentent rarement un danger pour l'homme.

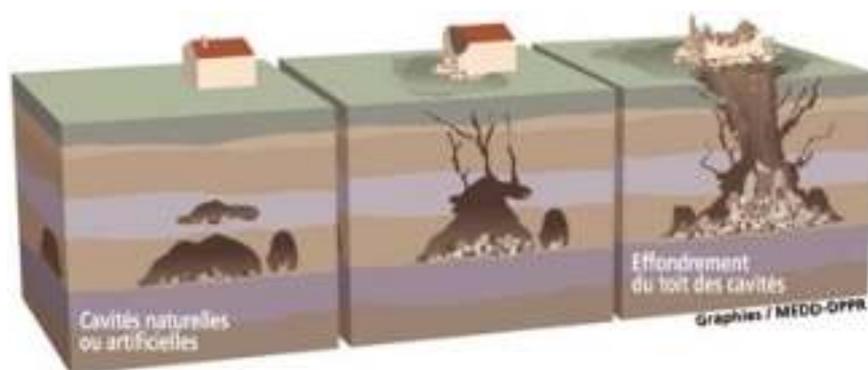


Illustration du phénomène d'effondrement des cavités souterraines (source MEDO-DPPR)

### **Les coulées boueuses et torrentielles**

Elles sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Les coulées boueuses se produisent sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau. Les coulées torrentielles se produisent dans le lit de torrents au moment des crues.

## Le risque séisme

Un séisme provient d'une rupture brutale des roches. Il se traduit en surface par une vibration du sol. La faille active est la zone où se génère la rupture. Cette rupture peut se propager jusqu'à la surface du sol, on parle alors de « rupture en surface ».

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques.

En surface, un tremblement de terre peut dégrader ou détruire des bâtiments, produire des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles. Il peut aussi provoquer des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches ou des raz-de-marée.

La déstabilisation résulte de la sollicitation dynamique du versant par les ondes sismiques. Cette sollicitation peut, même si elle est limitée, produire seulement des modifications dans les écoulements naturels souterrains, dont l'effet est différé. Les chenaux peuvent en effet se trouver obstrués et induire une augmentation progressive des pressions interstitielles, qui provoquera ultérieurement des glissements de terrain ou aggravera des glissements existants.

Ces phénomènes induits peuvent se produire en chaîne et revêtir un caractère catastrophique comme le cas d'un glissement de terrain dans la retenue d'un barrage, consécutif à un séisme et qui, sans briser le barrage, provoque une onde de submersion dévastatrice à l'aval de l'ouvrage.

Faisant suite au Plan Séisme qui s'est étalé sur une période de 6 ans entre 2005 et 2010, le Ministère en charge de l'écologie a rendu publique le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Les différentes zones correspondent à la codification suivante :

Zone 1 = Sismicité très faible

Zone 2 = Faible sismicité

Zone 3 = Sismicité modérée

Zone 4 = Sismicité moyenne

Zone 5 = Sismicité forte

## ANNEXE 1. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

---

### 3. Le risque rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié. A l'aval d'une cuvette qui doit être géologiquement étanche, le barrage est constitué :

- ◆ d'une fondation, étanche en amont, perméable en aval ;
- ◆ d'un corps, de forme et de conception variable (poids, voûte, à contrefort, mobile) ;
- ◆ d'ouvrages annexes (évacuateurs de crue, vidanges de fond, prises d'eau ...).

Il existe deux grandes familles de barrages :

- ◆ les barrages en remblais en matériaux meubles ou semi-rigides (Serre-Ponçon, Grand-Maison...);
- ◆ les barrages en maçonnerie ou béton (Tignes, Bort-les-Orgues...).

A l'échelon mondial, 85 % des barrages sont en matériaux meubles.

La réglementation française porte une attention particulière aux ouvrages dont la hauteur de digue est égale ou supérieure à 20 m, et dont la retenue est d'une capacité supérieure à 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Ces ouvrages sont appelés "les grands barrages" et sont contrôlés par l'administration (la DREAL ex DRIRE).

Le danger réside dans la rupture du barrage ou sa submersion, par suite d'une crue importante, d'un gros effondrement de terrain tombant dans la retenue ou d'un séisme.

Le risque de rupture est fonction :

- ◆ du type de barrage (barrage voûte, barrage poids, barrage en remblai),
- ◆ de la période de construction (l'évolution des techniques de construction rend bien évidemment les barrages modernes beaucoup plus sûrs),
- ◆ de la phase d'exploitation de l'ouvrage (la phase de remplissage est en effet la plus critique et représente plus de 50 % des cas d'accident),
- ◆ de la surveillance et de l'entretien des ouvrages.

La rupture d'un barrage n'est pas en général un phénomène brutal : un barrage en remblai se rompt progressivement par érosion externe ou interne laissant apparaître des fuites qui augmentent progressivement. Un barrage en béton a tendance à se rompre plus rapidement mais il y a cependant toujours des signes avant-coureurs détectés par les systèmes de surveillance mis en place obligatoirement sur les ouvrages (mesures de déplacement, de fuites, de pression, ...). Lors d'une rupture, on observe en aval une inondation catastrophique comparable à un raz de marée, précédée par le déferlement d'une onde de submersion.

## **Les outils de prévision, prévention et protection mis en place**

### ***De la conception à la première mise en eau***

En France, la conception et la surveillance des ouvrages de plus de 20 m de hauteur font l'objet d'une réglementation et d'un contrôle par l'Administration.

L'étude de site qui précède la réalisation d'un ouvrage est complexe et prend en compte la géologie, l'hydrogéologie (écoulement de l'eau souterraine) et l'hydrologie (pluviométrie, débit des rivières).

Le barrage fait corps avec le terrain qui lui sert d'assise. Après les relevés topographiques initiaux, des études ponctuelles sont engagées (sondages, essais de résistance, mesures de perméabilité, percement de galeries de reconnaissance) qui permettent de connaître la structure des terrains de fondation, leur stabilité et leur fracturation éventuelle.

D'autre part, des études similaires sont également réalisées sur les rives du futur lac, afin de vérifier que les variations de niveaux des eaux ne seront pas susceptibles de déclencher des éboulements, des glissements de terrain ou des infiltrations pouvant contourner les berges.

De même, la connaissance des débits qu'apporte la rivière est essentielle. L'analyse des mesures de pluie et de débit du bassin versant amont permettent de déterminer la crue maximale susceptible de se produire, et donc de dimensionner les aménagements pour évacuer l'eau si la retenue est pleine, sans dommage pour l'ouvrage et sans aggravation de la crue à l'aval. Les aménageurs prennent en compte des niveaux de crues ayant une très faible probabilité d'être atteints : fréquence millénaire (1/1000 chance de survenir chaque année pour les ouvrages en béton) ou fréquence décennale (1/10000 chance de survenir chaque année pour les ouvrages en remblais). Lors de la première mise en eau, la surveillance et l'analyse du comportement du barrage sont permanentes et particulièrement soignées. La mise en eau totale n'est autorisée qu'après l'accord de l'administration et des experts du contrôle (DREAL ex DRIRE). Enfin, ces études prennent également en compte le risque sismique.

### ***La surveillance constante de l'ouvrage***

Pour prévenir toute dégradation, et à fortiori toute rupture, il faut exercer une surveillance constante de l'ouvrage en l'auscultant régulièrement. Les moyens techniques de la surveillance d'un barrage sont adaptés à l'ouvrage.

Ainsi, les appareils d'auscultation choisis sont extrêmement fiables, sensibles (pour détecter au plus vite), simples et rapides d'emploi.

Le reste de la surveillance porte sur :

- ◆ de fréquentes inspections visuelles,
- ◆ des mesures sur le barrage et ses appuis (mesure de déplacement, de fissures, de tassements, mesures de pression d'eau et de débits de fuites, ...)

- ◆ un examen approfondi des parties immergées lors de vidanges ou de visites subaquatiques effectuées tous les 10 ans.

Toute évolution ou anomalie est immédiatement détectée et fait l'objet de mesures correctives et palliatives (investigations complémentaires, réparations, voire vidange partielle ou totale préventive de la retenue,...).

Les organes de sécurité (évacuateurs de crue et vidanges) sont conçus en tenant compte des défaillances possibles et font l'objet d'essais réguliers. Pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la surveillance et les travaux d'entretien qui incombent au "propriétaire" du barrage, sont contrôlés par les ingénieurs de l'Administration chargée du contrôle de l'ouvrage (DREAL ex D.R.I.R.E.).

### ***Le dispositif d'alerte***

La réglementation française a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Particulier d'Intervention (anciennement Plan d'Alerte) en vue de mieux protéger les populations vivant en aval des grands barrages.

La réglementation d'un Plan Particulier d'Intervention définit quatre phases :

- 1re phase : vigilance renforcée,
- 2e phase : préoccupations sérieuses,
- 3e phase : danger immédiat,
- 4e phase : rupture constatée.

Un local de surveillance implanté à proximité et hors d'eau de l'ouvrage est équipé des moyens de transmission directe vers la préfecture et de télécommande des dispositifs d'alerte. En cas de nécessité, une permanence humaine est assurée pour surveiller l'ouvrage 24h/24. En outre, des projecteurs permettent l'éclairage du barrage.

Lorsque les risques encourus justifient la mise en œuvre du Plan Particulier d'Intervention, celui-ci est déclenché par le préfet qui a arrêté le plan.

Le dispositif d'alerte s'adresse à l'autorité préfectorale. Le préfet est alerté par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique directe, contrôlée en permanence, entre le local de surveillance et la préfecture du département où l'ouvrage est implanté, doublée d'un circuit téléphonique par le réseau commuté.

Un système d'alerte est également prévu pour alerter les populations : les populations, résidant dans la zone de proximité immédiate (ZPI) définie par le préfet, sont alertées par un système d'alerte au population mis en œuvre par le propriétaire du barrage (sirènes pneumatiques, automates d'appel téléphonique).

En cas de danger immédiat, l'exploitant alerte, après information et accord du préfet, directement les populations situées dans la Zone de Proximité Immédiate et prend lui-même les mesures de sauvegarde prévues aux abords de l'ouvrage, sous le contrôle de l'autorité de police.

Plus à l'aval du barrage, il appartient aux autorités locales de définir et de mettre en œuvre les moyens d'alerte et les mesures à prendre pour assurer la sauvegarde des populations.

La montée en puissance du dispositif d'alerte devrait permettre au préfet d'alerter les municipalités des communes concernées suffisamment tôt pour que les mesures de sauvegarde soient prises à temps, notamment pour évacuer les personnes présentes sur les zones submersibles.

#### 4. Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité ...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Tous les jours, une grande variété de matières dangereuses est transportée dans le monde, dont la majeure partie (80%) est destinée à des usages industriels. Ces matières peuvent être transportées sous forme liquide (ex : chlore, propane, soude...) ou solide (ex : explosifs, nitrate d'ammonium...). Ces substances ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques.

Les principales conséquences engendrées par la survenue d'un accident lors du transport de matières dangereuses sont :

- ◆ un incendie : il peut être dû à l'inflammation du carburant, à l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, à un choc contre un obstacle engendrant la production d'étincelles, à l'inflammation d'une fuite de produit inflammable, ou une explosion au voisinage du véhicule accidenté.
- ◆ un dégagement de nuage toxique : il peut être dû à une fuite de produit toxique ou des fumées produites lors d'une combustion (même si le produit initial est non toxique). Ce nuage va s'éloigner du lieu de l'accident au gré des vents actifs à ce moment-là. Par conséquent, un périmètre de sécurité sera mis en place autour du véhicule accidenté.
- ◆ une explosion : elle peut être engendrée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammable), par l'échauffement d'une cuve de gaz (liquéfié, comprimé ou non), par la mise en contact de plusieurs produits incompatibles ou encore par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.
- ◆ une pollution du sol et / ou des eaux : elle est due à une fuite de produit liquide qui va ensuite s'infiltrer dans le sol et / ou se déverser dans le milieu aquatique proche. L'eau est un milieu extrêmement vulnérable, car elle peut propager la pollution sur de grandes distances et détruire ainsi de grands écosystèmes. Or, l'homme est dépendant de l'eau pour sa boisson, sa nourriture et son hygiène.

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) regroupe aussi bien le transport par route, voie ferrée, avion, voie fluviale et maritime que par canalisation. Comme chaque moyen de transport est très différent des autres, il existe une réglementation propre à chacun. C'est pourquoi la législation existant dans ce domaine est très abondante.

##### Les outils de prévision, prévention et protection mis en place

Le risque de TMD est très réglementé, ainsi plusieurs mesures de prévention ont été mise en place à plusieurs niveaux :

- ◆ Formation des conducteurs,
- ◆ Organisation des secours en cas d'accident,
- ◆ Test de résistance des contenants (wagon, citerne, ...),
- ◆ Visite et vérification des installations par les services de l'État, information préventive.
- ◆ Règle de construction des ouvrages de canalisation,
- ◆ Contrôle et surveillance des axes de transports.

# **ALBERTVILLE**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **Révision allégée n°2**



## **II ETUDE ENTREE DE VILLE L.111.1.4**

Prescription de la Révision Allégée n°2 :  
Délibération du conseil municipal du 10 juillet 2014

Arrêt de la Révision Allégée n°2 :  
Délibération du conseil municipal du 14 décembre 2015

Approbation de la Révision Allégée n°2 :  
Délibération du conseil municipal du 12 septembre 2016



<b>II - ETUDE ENTREE DE VILLE L.111.1.4.....</b>	<b>4</b>
1) CADRE REGLEMENTAIRE.....	4
2) PRESENTATION DU SITE DANS SON CONTEXTE .....	7
3) JUSTIFICATION DE LA MODULATION DE LA BANDE D'INCONSTRUCTIBILITE AU REGARD DES 4 CRITERES .....	13
4) DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES .....	17

## II - ETUDE ENTREE DE VILLE L.111.1.4

### 1) Cadre réglementaire

---

La Route Départementale 1212 relie Sallanches en Haute-Savoie à Albertville, en Savoie. La RD1212 est classée voie à grande circulation sur tout le territoire communal.

En application du Code de l'Urbanisme, au titre de l'article L 111-1-4, une bande d'inconstructibilité s'applique de part et d'autre de la voie sur une profondeur de 75 mètres.

Ce dispositif a pour objectif de lier la possibilité de construire à la mise en œuvre des outils garantissant une qualité des projets aussi bien du point de vue de l'architecture, du paysage, des accès que de la sécurité.

Cette étude vise à analyser le site de projet concerné par l'application des dispositions de l'article L 111-1-4 pour définir un parti d'aménagement global et lever ainsi l'inconstructibilité aux abords immédiats de la RD1212.

L'inconstructibilité est maintenue sur les secteurs non concernés par la présente étude.



▲ Albertville. carte de situation (source Geoportail, Atelier 2)

# **L'amendement Dupont**

## **Les objectifs de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme**

Loi n°95-101 du 2 février 1995 (applicable à compter du 1er janvier 1997) dispose que «*En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées au dernier alinéa du III de l'article L. 122-1-5.*

*Elle ne s'applique pas : aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ; aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ; aux bâtiments d'exploitation agricole ; aux réseaux d'intérêt public.*

*Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.*

*Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. »*

L'objectif de l'amendement Dupont est d'inciter à une réflexion préalable sur la pertinence des sites à urbaniser et non de geler l'urbanisation des secteurs aux abords des infrastructures routières.

## **Le contenu de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme**

Le PLU doit, pour échapper à l'inconstructibilité issue de l'amendement Dupont, contenir des règles de nature à assurer la qualité de l'urbanisation au regard d'un certain nombre de critères :

- > **Les nuisances,**
- > **La sécurité,**
- > **La qualité architecturale, de l'urbanisme et des paysages.**

### **Les nuisances sonores**

Les infrastructures concernées par l'amendement Dupont sont en principe des voies bruyantes et à fort trafic. Les moyens de réduire cette gêne sont variés et de natures différentes :

- > Des dispositifs d'écrans pour freiner la propagation du bruit,
- > Des procédés de constructions intervenant sur le bâtiment lui-même,
- > L'implantation de la végétation comme un réducteur de bruit.

### **La sécurité**

L'urbanisation anarchique le long des voies peut poser des problèmes de circulation non négligeables. Le trafic doit répondre à plusieurs usages et fonctions :

- > De transit des usagers,
- > Du trafic local,
- > De desserte.

Or, la voie est souvent conçue pour gérer une seule de ces fonctions et l'intégration de nouveaux usages entraîne des dysfonctionnements, d'où la nécessité de les limiter par de nouveaux aménagements adaptés.

**La qualité architecturale, de l'urbanisme et des paysages**

La qualité architecturale se caractérise par l'inscription dans le site par rapport aux quartiers environnants, la mixité des fonctions urbaines, l'organisation du front bâti le long de la voie, les espaces publics et les aires de stationnement.

## 2) Présentation du site dans son contexte

---

### a) Le territoire communal

La commune d'Albertville se situe dans la partie Nord du département de la Savoie, à la confluence des rivières de l'Arly et de l'Isère. La commune est chef-lieu de l'arrondissement, qui est composé de 82 communes et 9 cantons.

Albertville est la troisième commune du département avec 19 271 habitants en 2012 selon l'INSEE. Elle fait partie de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (CORAL) qui regroupe 18 communes et environ 43 595 habitants.

La commune s'est développée dans la plaine en fond de vallée encadrée par trois massifs : les Bauges, le Beaufortain et le Grand Arc. Elle s'étend sur 17,54 km<sup>2</sup> avec une altitude minimum de 330 m et un maximum de 2 037 m. le territoire communal s'étend sur des espaces très contrastés de la plaine à l'alpage, de l'étage collinéen à l'étage alpin.

La commune est partiellement classée en zone de montagne, ce qui entraîne des prescriptions particulières en termes d'urbanisme

#### ▲ Localisation d'Albertville dans le grand territoire (source Géoportail)



La commune d'Albertville fait partie du périmètre du Schéma de COhérence Territoriale d'Arlysère (SCOT Arlysère) approuvé le 9 mai 2012.

Le document d'Orientation Générale du SCoT met en évidence trois catégories de paysages urbains dont les entrées de ville :

Les entrées de ville constituent des vitrines qui qualifient le territoire. Leur impact en termes de reconnaissance du territoire exige un traitement adapté aux enjeux :

### **Prescriptions particulières**

Tout projet d'implantation ou d'extension de développement urbain (activité ou habitat) devra faire l'objet d'un projet d'ensemble et d'intégration paysagère.

La transition entre les espaces bâtis et les espaces non bâtis des entrées de ville sera qualifiée par la réalisation d'aménagements urbains spécifiques de qualité (effet «porte», traitement des carrefours,...), et par une gestion de l'affichage publicitaire, en instaurant, si besoin des zonages de Publicités Restreintes ZPR).

Une attention particulière sera apportée à la qualité des zones d'activités en entrée de ville. Les règles imposées dans les opérations d'aménagement comme les lotissements ou les ZAC tendront à la qualité architecturale du bâti, à l'organisation optimale de l'espace public, du stationnement et à l'effet vitrine recherché de la zone

## **Le paysage et les perceptions**

Le relief très marqué d'Albertville génère une grande variété de paysages marqués par le contraste Plaine/Coteaux ainsi que par les différentes ouvertures visuelles sur les montagnes. La plaine de Conflans sur l'Isère constitue une vallée Est-Ouest, tandis que la plaine d'Albertville sur l'Arly constitue une vallée plus ouverte globalement orientée Nord-Sud.

Le territoire de la commune se caractérise par la cohabitation de paysages urbains et naturels.

Les espaces urbanisés :

L'Hypercentre,  
Les plaines urbanisées,  
Le promontoire de Conflans,  
Le coteau en pied des Bauges et les « faubourgs »

Des espaces naturels :

Le lit des cours d'eau et les berges,  
La forêt de Rhonne,  
Les hauts de Conflans : coteau boisé à replat et clairière,  
L'alpage du Haut du Pré.



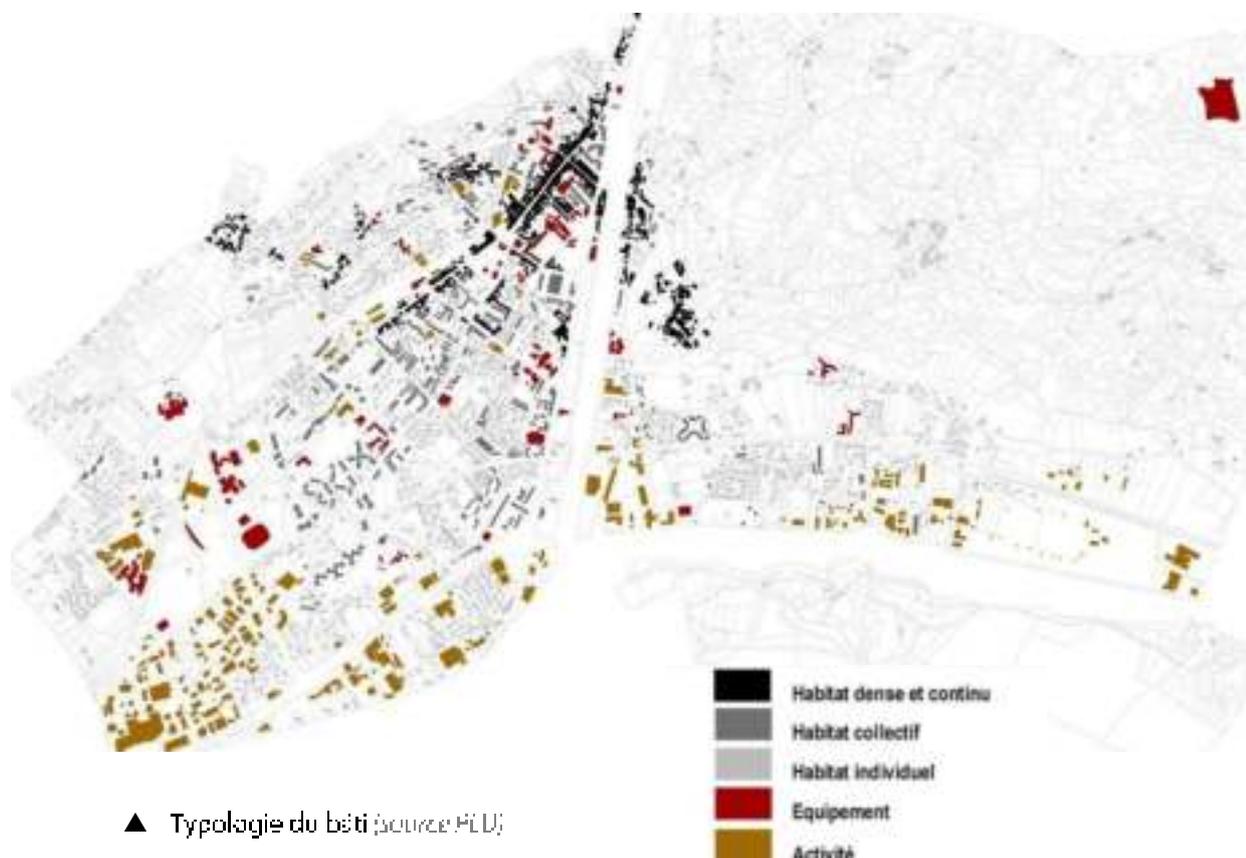
## L'urbanisation

Le territoire communal est majoritairement urbanisé : les plaines de Conflans et d'Albertville, le coteau Ouest de l'Arlandaz, Pertuis et St Sigismond, sont marqués par l'étalement urbain à partir du centre ancien. La zone de montagne des hauts de Conflans est, quant à elle, ponctuée d'une trame urbaine plus traditionnelle, composée de hameaux s'étagant de 450 m à 1100 m d'altitude.

Les différentes centralités notables sur le territoire d'Albertville correspondent souvent aux anciens bourgs rattachés de façon successive à la ville. Quatre grands pôles sont identifiables : le centre-ville, la cité historique de Conflans, le centre de Saint Sigismond et le quartier du Val des Roses. La répartition de ces centralités, localisées au Nord-Ouest, révèlent a contrario la dynamique linéaire du Sud-Est de la ville (zone d'activité du Chiriac et plaine de Conflans). Cette dynamique s'est construite le long des axes de communication (voie ferrée et autoroute). Les secteurs implantés le long de cet axe sont le plus souvent des zones d'activités commerciales ou industrielles, ou des quartiers d'habitations peu attractifs. De par cette configuration, ils constituent souvent des enclaves dans le tissu urbain.

Après une phase de développement accru liée à l'organisation des Jeux Olympiques en 1992 (106 ha urbanisés entre 1990 et 2008, soit une moyenne de 6 ha par an), la commune d'Albertville a connu au cours de ces dix dernières années un développement plus modéré.

Ainsi entre 2002 et 2012, 33 ha ont été urbanisés, soit une moyenne de 3.3 ha par an. Cette urbanisation a essentiellement conduit à la production de logements (27.5 ha) principalement sous forme de collectif (15,5 ha) mais aussi de quelques locaux d'activités (5.5 ha).



## b) Le site d'étude

La présente étude porte sur la levée d'inconstructibilité de l'entrée de ville Nord située au bord Ouest de la RD 1212, en amont du carrefour giratoire marquant l'entrée d'agglomération. Le site s'étend sur 2 100 m<sup>2</sup> environ.

Dans un objectif de maîtrise du foncier communal, la municipalité envisage d'y aménager une trentaine de places de stationnement dédiées au covoiturage ainsi qu'une aire de repos.

De par sa situation d'entrée de ville, l'enjeu de l'intégration urbaine et paysagère du projet est majeur.



▲ Localisation du secteur d'étude (source: Géoportail - Atelier Z)



▲ Stationnement sauvage sur le site (source: Atelier Z)  
Actuellement, le site est un espace résiduel accueillant du stationnement sauvage lié au covoiturage.





▲ Vue1 (source Atelier2)



▲ Vue2 (source Atelier2)



▲ Vue3 (source Atelier2)



▲ Vue4 (source Atelier2)

### 3) Justification de la modulation de la bande d'inconstructibilité au regard des 4 critères

---

#### a) Qualité paysagère

L'entrée nord d'Albertville est inscrite en fond de vallée de part et d'autre des massifs des Bauges et du Beaufortain, le long de la rivière l'Arly. Cette situation permet de dégager depuis la RD 1212 des perspectives larges et qualitatives sur le grand paysage du massif du Beaufortain.

L'environnement du site d'étude est particulièrement qualitatif avec des boisements et la présence d'une bande enherbée plantée de 10 arbres à l'alignement servant d'interface végétale entre le site et la route départementale 1212.



▲ Perspective sur le massif de la Lauzière depuis le site d'étude (source Atelier 2)

L'aménagement de ce secteur devra préserver au mieux ces composantes. Il s'agit de ne pas perturber la lecture de l'entrée de ville d'Albertville, l'environnement naturel étant plutôt qualitatif.

Pour cela, le projet devra intégrer :

- une trame végétale qualitative en préservant l'alignement d'arbres le long de la RD 1212 qui permet d'intégrer le parc de stationnement dans le paysage. L'espace vert sera agrémenté d'autres végétaux afin de limiter l'impact visuel du parking ;
- un traitement paysager des aires de stationnement afin de limiter l'imperméabilisation du site et de valoriser son potentiel paysager.

Les strates herbacées et arbustives seront indigènes et variées.

## b) Intégration urbaine et architecturale

Le site d'étude possède un caractère routier.

Il est délimité à l'Ouest par la voie ferrée reliant Albertville à Ugine et à l'Est par la route départementale 1212. Un passage à niveau est présent au Nord du site sur la commune riveraine de Pallud.

Le site est limité au sud par le carrefour giratoire permettant soit d'atteindre le centre d'Albertville soit poursuivre sur la RD1212 en direction du Sud de l'agglomération et de Chambéry.



▲ Passage à niveau (source Atelier Z)

L'impact en termes d'intégration urbaine et architecturale du projet est assez limité sur le site, aucune construction immédiate n'étant envisagée. L'aménagement envisagé a pour objectif de remettre en valeur cet espace actuellement en état de friche.

Le parti d'aménagement du site devra retenir le principe d'intégration urbaine suivant :

- Prévoir l'intégration du mobilier urbain de l'aire de repos (bancs, poubelles) ainsi que celle de sanitaires via un habillage discret du bâtiment se fondant dans le paysage.

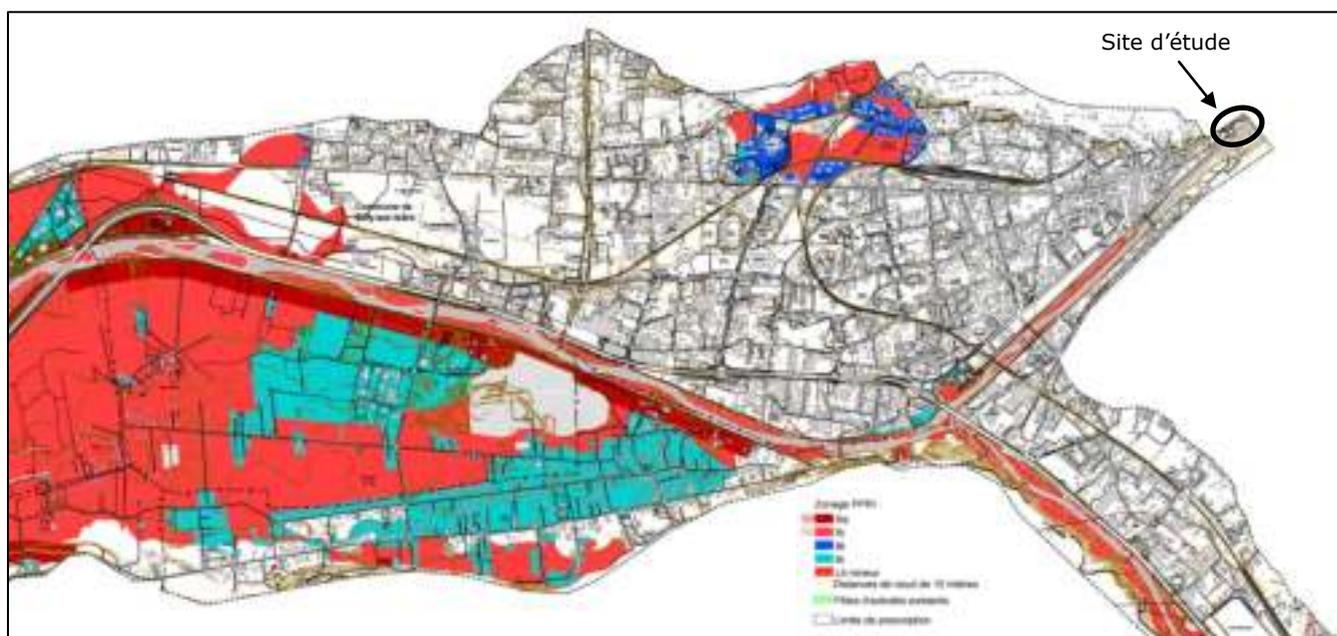
## c) Nuisances

### ***Bruit***

Le bruit des infrastructures routières est dominant par rapport aux autres sources de nuisances. Actuellement il n'y a pas de protection sonore sur le site. Par ailleurs, l'usage projeté de stationnement est peu sensible aux nuisances générées par la route.

### ***Inondation***

Le site est inscrit dans le plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère en Combe de Savoie (PPRI) approuvé le 19 février 2013 par la préfecture de Savoie. Néanmoins, il n'est pas concernée par une zone inondable.



En termes de nuisances, l'aménagement projeté d'un parking génère peu d'impact dans l'environnement immédiat du site identifié.

## d) Sécurité

### Accès

L'accès au site s'effectue depuis le carrefour giratoire d'entrée de ville. Cette infrastructure déjà en place sécurise l'accès aux usagers, en provenance d'Ugine, du nord de la Savoie et de la Haute Savoie ou bien du centre-ville d'Albertville. Pour un usage de covoiturage et de transit, l'accès est ainsi tout à fait sécurisé et facilité. Au Nord du site, il est identifié un chemin existant permettant un accès direct au site depuis la RD. Néanmoins, il n'est pas retenu d'emprunter ce passage dans l'aménagement futur du site pour des raisons de sécurité.



▲ Accès au site depuis le giratoire (source Geoportail et Atelier Z)

En termes d'accès, la présence d'un carrefour giratoire à l'entrée du site assure la sécurité des flux et facilite les entrées/sorties des véhicules.

## 4) Dispositions réglementaires

---

### a) Orientations d'Aménagement et de Programmation

Le site d'étude est localisé dans le secteur nord d'entrée de ville et est concerné par l'OAP des berges de l'Arly. Ce secteur s'inscrit dans une logique plus large d'aménagement qui vise à reconquérir la traversée Nord/Sud d'Albertville par une requalification des espaces qui bordent les berges de l'Arly. L'objectif des actions projetées vise à redynamiser le centre-ville d'Albertville :

- en renforçant les rues commerciales,
- en réorganisant les sens de circulation,
- en proposant des stationnements à sa périphérie,
- en développant des logements,
- en proposant une offre culturelle,
- en proposant une offre commerciale et économique.

L'OAP permettra d'affirmer la destination de parking au site en répondant à une demande locale.

### b) Zonage et règlement

La déclassification du site classé en N et son intégration en zone Ub permet de lui attribuer un caractère urbain nécessaire à la réalisation d'un parc de stationnement paysagé et l'aménagement d'une aire de repos.



▲ Extrait zonage modifié (source Atelier Z)

# **ALBERTVILLE**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **NOTICE DES DECHETS**



Prescription de la révision n°1 du PLU:  
Délibération du conseil municipal du 18 novembre 2013

Arrêt du projet :  
Délibération du conseil municipal du 26 mai 2014

Approbation du Plan Local d'Urbanisme :  
Délibération du conseil municipal du 17 novembre 2014

## **La gestion des déchets sur Albertville**

La commune d'Albertville fait partie de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (CORAL). Cet établissement public de coopération intercommunale a pris en charge la compétence « déchets » depuis le 1er janvier 2010 selon les principes suivants :

- la Co.RAL a repris en direct l'organisation de la collecte dans son ensemble ;
- la Co.RAL a adhéré au syndicat Savoie déchets pour le traitement de ses ordures ménagères..

La collecte des ordures ménagères et des recyclables triés est assurée en régie sur 18 des communes du territoire de la CORAL. Pour le traitement, la Co.RAL a fait le choix de la mutualisation et de l'optimisation des moyens à l'échelle départementale en rejoignant l'unité de valorisation de Chambéry.

## **La collecte**

Collecte en porte à porte : La collecte des ordures ménagères sur la commune s'organise du lundi au vendredi selon les secteurs (la commune d'Albertville étant divisée en quatre secteurs). La collecte est réalisée avec un matériel adapté (bennes à ordures,...). Les déchets collectés sont à la fois les déchets issus des ménages et une partie des déchets assimilés provenant des entreprises, commerçants et artisans. L'intégralité de la population bénéficie donc d'une collecte « en porte à porte », soit dans des bacs individuels, soit collectifs.

La collecte sélective s'effectue en porte à porte du lundi au jeudi selon les secteurs, sauf pour la Cité Médiévale de Conflans où elle se fait à partir de points d'apport volontaire. Sur les hauts d'Albertville et de Conflans, la collecte sélective se fait en porte à porte le mercredi mais également à partir de points d'apport volontaire.

Point d'apport volontaire : Le verre, le papier et les emballages doivent être déposés dans les points d'apport volontaire (PAV). La commune d'Albertville dispose de 51 points d'apports volontaires répartis sur la commune comme suit : 4 PAV pour le papier, 3 PAV pour les emballages et 44 PAV pour le verre (dont 2 colonnes mobiles).

Déchetterie : Aucune déchetterie n'est située sur le territoire même d'Albertville. Néanmoins, trois déchetteries sont situées sur le territoire de la CORAL à proximité d'Albertville et sont ouvertes aux habitants de la commune. Il s'agit des déchetteries de Gilly-sur-Isère, d'Ugine et de La Bâthie.

## **Le transport**

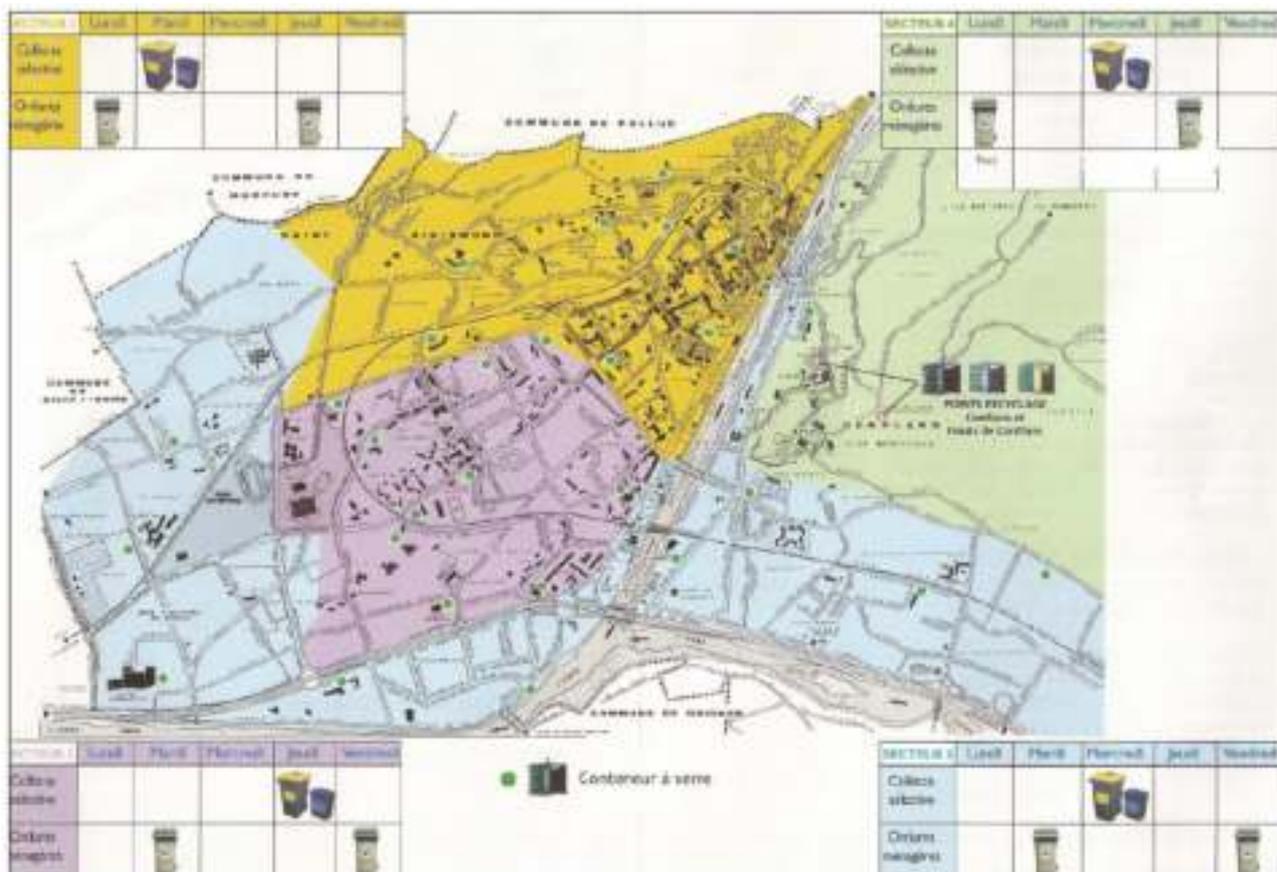
L'ensemble des déchets collectés lors de la collecte traditionnelle ou dans les points d'apport volontaires est acheminé ensuite par camions ou par bennes à ordures ménagères (BOM) en vue du traitement.

## **Le traitement des déchets**

Les ordures ménagères sont envoyées vers une unité de traitement . La commune d'Albertville a intégré l'unité de traitement agrandie et remise aux normes de Chambéry Métropole. C'est le syndicat Savoie Déchets qui gère cette unité. L'unité de Chambéry est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En éliminant les déchets de près de 300 000 savoyards, elle produit de l'énergie, dont une partie sert à alimenter l'usine tandis que le reste est vendu soit sous forme de chaleur au chauffage urbain de Chambéry, soit sous forme d'électricité à EDF.

**Ce système d'élimination des déchets est appliqué sur l'ensemble du territoire de la commune.**

## Schéma illustrant la collecte des déchets sur Albertville



### Préconisations techniques

Il est préconisé par le service déchets de la COARL que les points de regroupement ou les points de collecte soient situés en bordure de voirie, et tout particulièrement lors de la construction d'immeuble collectif ou l'aménagement de lotissement. Le choix du mode de collecte est défini lors de la demande d'instruction de l'autorisation du droit des sols. A défaut d'un avis du service déchets la collecte ne pourra être assurée. Par ailleurs, le dispositif mis en place devra intégrer les contraintes techniques suivantes :

#### Point de regroupement

- Dalle de même niveau que la route
- Pas de marche
- Pente maximum de 2%
- Emplacement clôturé
- Trottoir bateau si nécessaire
- Distance maximum de la route fixée à 2 mètres
- Dimension intérieure de l'emplacement : elle est fixé par les services de la CoRAL en fonction du nombre de logement.

#### Point de collecte

Les contraintes techniques des points de collecte sont les mêmes que pour les points de regroupement. Cependant, il n'est pas obligatoire de clôturer l'emplacement. Par contre les bacs devront être amenés à la collecte le jour de collecte et rentrés après le passage du camion.

## **Sensibilisation au tri des déchets**

La Communauté de Communes de la Région d'Albertville est engagée dans une démarche de gestion durable des déchets. Ainsi, un programme dédié à la mise en place d'une politique environnementale de la gestion des déchets figure dans la Charte communautaire adoptée en février 2009. Les objectifs du Grenelle de l'Environnement ont été pris en compte notamment au travers de :

- réduction impérative des déchets à la source ;
- la valorisation des déchets sous toutes les formes en utilisant les technologies existantes ;
- l'encouragement du compostage individuel ou semi-collectif.

A ce titre, plusieurs actions sont en cours afin de sensibiliser la population. Quatre animateurs du tri travaillent ainsi à la sensibilisation (tri, recyclage, éco-consommation...) en intervenant à l'occasion d'événements ou d'animations scolaires. Par ailleurs, la CoRal a organisé en 2011 une semaine du développement durable, proposant notamment une exposition, une initiation au tri des déchets et une table ronde portant sur la valorisation, le tri et le recyclage des déchets. Des partages d'expériences sont également organisés entre élus locaux et membre du service déchets des territoires voisins.

<p>En 2010, le ratio kg/an/hab des déchets recyclables est de 77,10 kg/an/hab. La moyenne nationale de production annuelle de déchets ménagers par habitants est estimée à 360 kg. Avec environ 317 kg/hab/an en 2010, la commune d'Albertville se situe au-dessous de la moyenne nationale.</p>
--